

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION DE LA PÉDAGOGIE
ET DE LA FORMATION CONTINUE

SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION
PÉDAGOGIQUE CONTINUE

FORMATION DES ENSEIGNANTS DU PRIVE_SESSION 2023

MODULE DE SVT

Aout 2023

OBJECTIFS GENERAUX :

- Outiller les professeurs contractuels à la pratique pédagogique
- Sensibiliser les professeurs contractuels sur les attitudes liées à la fonction enseignante (activités pédagogiques et socio-éducatives)

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Utiliser correctement les programmes éducatifs et guides d'exécution (APC)
- Rédiger correctement une fiche de leçon APC
- Appliquer la démarche scientifique
- Appliquer la méthode active
- Appliquer les techniques d'animation en situation de classe
- Elaborer des sujets d'évaluation des apprentissages
- Tenir correctement les documents de classes
- outiller à l'utilisation correcte les outils de recherches documentaires sur internet
- Sensibiliser à la participation aux activités pédagogiques organisées par l'APFC et l'UP/CE
- Sensibiliser à la participation aux activités parascolaire (club scientifique, club environnemental)
- Respecter les valeurs de la république
- Respecter la déontologie de la fonction enseignante

RESULTATS ATTENDUS

- Enseignants formés à l'utilisation des programmes éducatifs et des guides d'exécution des programmes ;
- Enseignant outillés à l'élaboration d'une fiche de leçon en APC ;
- Enseignants outillés à l'application de la méthode active, des démarches scientifiques, et des techniques d'animation en situation de classe ;
- Enseignants formés à la tenue de documents de classe ;
- Enseignants outillés à l'élaboration des sujets d'évaluation des apprentissages ;
- Enseignants outillés à l'utilisation des outils de recherches documentaires sur interne ;
- Enseignants sensibilisés à participer aux activités pédagogiques et socio-éducatives de son établissement ;
- Enseignants formés au respect des valeurs de la république et de la déontologie de la fonction enseignante.

COMPÉTENCE 1 :
FAIRE PARTAGER LES VALEURS DE
LA RÉPUBLIQUE

**LES VALEURS DE LA
RÉPUBLIQUE**

INTRODUCTION

Toute République se fonde sur des valeurs. C'est ainsi que la République de Côte d'Ivoire s'appuie sur des valeurs qui constituent le socle de la Nation. Ces valeurs sont stipulées dans la Constitution ivoirienne, la loi fondamentale de la République, d'où leur importance.

Il apparait de ce fait nécessaire de faire connaître ces valeurs à tous les citoyens, notamment les enseignants et les élèves et de les faire partager.

Quelles sont les valeurs de la République de Côte d'Ivoire ?

Quelles sont leurs importances ?

I- LES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

I.1 Définition des symboles de la République

Les symboles sont un ensemble de signes et d'indices qui traduisent les attributs de la souveraineté de l'Etat. Comme expression de l'identité d'un Etat, ils permettent la mobilisation des citoyens.

I.2 Les différents symboles

I.2.1 Le drapeau national

Selon l'article 48, alinéa 1 de la loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016, portant constitution de la République de Côte d'Ivoire, l'emblème national est le drapeau tricolore **Orange, Blanc et Vert**, en bandes verticales et de dimensions égales.

Il est la carte d'identité visuelle de la République. Il doit être magnifié, honoré et respecté par tous les citoyens. La couleur **Orange** désigne la richesse et la générosité de la terre, le **Blanc** incarne la paix, le **Vert** renvoie à la certitude d'un devenir meilleur.

I.2.2 L'hymne national

L'hymne national de la République de Côte d'Ivoire est l'**Abidjanaise**. Adopté par la loi n°60-207 du 27 juillet 1960, son caractère d'hymne national est affirmé par l'article 29 de la Constitution de la Deuxième République ivoirienne. La musique a été composée par l'Abbé Pierre-Michel PANGO. Les paroles sont de l'Abbé Pierre-Marie COTY, paroles auxquelles le Ministre VANGAH Mathieu Ekra rajouta quelques modifications.

L'hymne se présente sous forme d'un poème lyrique et très patriotique, exprimant des images exaltant les valeurs de la terre ivoirienne, telles que l'espérance, la paix, la dignité et la fraternité. L'hymne peut être joué lors d'occasions solennelles ou de célébrations, mais il accompagne obligatoirement toutes les cérémonies officielles de l'État et clos les interventions télévisées solennelles du Président de la République.

Lors de la diffusion de l'hymne national, tous les hommes et femmes doivent se lever, se tourner vers le drapeau ivoirien, si présent, et se tenir droit, les bras le long du corps, la paume des mains orientée vers la jambe. La tête doit être levée et le regard doit suivre le drapeau lors de sa montée jusqu'à la fin de l'hymne. Les personnes en uniforme doivent faire un salut militaire dès l'exécution des premières notes de l'hymne national.

I.2.3 Les armoiries de la République

Les actuelles armoiries de la Côte d'Ivoire furent adoptées en 2011. Son élément principal, l'**Eléphant** de la savane d'Afrique, est un important symbole du pays.

Historiquement, les concepteurs des armoiries se sont inspiré des éléments naturels symbolisant les principaux partis politiques opposés pendant la période coloniale. À savoir l'éléphant pour le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le palmier pour le Parti Progressiste de Côte d'Ivoire (PPCI).

Les armoiries de Côte d'Ivoire sont composées de six éléments à savoir l'**éléphant**, le **soleil levant doré**, les **deux palmiers dorés**, le **blason de couleur verte** (sinople) (à la création des armoiries le 8 février 1960, le blason était azur), le **listel doré**, l'**inscription argentée « République de Côte d'Ivoire »**.

Les armoiries ont une fonction d'identification de la République. A ce titre, ce symbole doit être placé sur les documents officiels au milieu ou du côté droit, en timbre. Il est le cachet de la République. Ils ont également une fonction d'éducation en tant qu'appel à l'union et à la solidarité devant toute adversité.



I.2.4 La devise nationale

La devise est une formule qui accompagne l'écu des armoiries. Elle est conçue comme une maxime, une petite phrase, un mot qui est gravé sur un cachet, une médaille. La devise de la République de Côte d'Ivoire est composée de trois mots, **Union-Discipline-Travail**.

L'**Union** traduit la solidarité et la force du peuple.

La **Discipline** est le renforcement de l'union des peuples par le respect des règles prescrites.

Le **Travail** crée la richesse et libère les peuples de toute dépendance.

Cette devise résume notre idéal commun et notre volonté d'œuvrer ensemble à la construction de la nation. Aussi à l'évocation de chacun de ces mots, tout ivoirien doit se sentir interpellé et réagir en conséquence.

I.2.5 Le portrait du Chef de l'Etat

L'article 54 de la Constitution précise les attributs du Président de la République. Il est le chef de l'Etat, il incarne l'unité nationale, il veille au respect de la Constitution, il assure la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords internationaux.

Le chef de l'Etat est donc le gardien des institutions de la République. Il est le symbole garant de la cohésion nationale et de l'unité nationale. Ce symbole est représenté par son portrait.

II- LES VALEURS DEMOCRATIQUES

II.1 Définition de la démocratie et ses valeurs

La démocratie vient du grec *dem*, peuple et *kratos*, pouvoir, autorité, légitimé. Elle désigne selon la célèbre définition d'Abraham Lincoln : le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »

La démocratie se définit également comme :

- un gouvernement qui est dirigé avec le consentement du peuple.
- un système de gouvernement dont l'autorité suprême appartient au peuple.
- un gouvernement dans lequel le contrôle politique est exercée par tous les citoyens, soit directement ou par l'entremise de leur représentants élus.
- c'est un système où les individus peuvent changer de dirigeants de façon pacifique et où le gouvernement a le droit de gouverner parce ce que le peuple lui a conféré ce droit.

La démocratie véhicule des valeurs qui reposent sur le respect de la Constitution, la primauté du droit, la défense des droits et libertés de la personne et l'acceptation de la responsabilité de favoriser le développement social et économique.

De toutes ces valeurs, deux sont primordiales : la liberté et l'égalité. Elles sont proclamées dans toutes les déclarations des Droits de l'Homme (1789 et 1948) et dans la Constitution Ivoirienne.

II.2 Quelques autres valeurs démocratiques

Fraternité, Union, Solidarité, Paix, Prospérité, Stabilité politique, Respect de la diversité, Tolérance, Pardon, Dialogue, Pluralisme, Laïcité de l'Etat, État de droit, Droit de l'Homme, Dignité de la personne humaine, Bonne gouvernance.

II.3 L'importance des valeurs démocratiques

- Discipliner la conduite des citoyens ;
- Créer une nation ;
- Favoriser le vivre ensemble, la cohésion sociale ;
- Favoriser un développement économique et social harmonieux.

III- L'ESPRIT CRITIQUE

III.1 Définition

L'esprit critique est une attitude intellectuelle qui consiste à n'accepter pour vraie ou réelle aucune affirmation ou information sans l'examiner attentivement au moyen de la raison, sans se documenter à son sujet et sans la soumettre à l'épreuve de la démonstration.

L'esprit critique participe des valeurs de la République.

Ainsi, la loi d'orientation n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement stipule dans son article 3 que « *le service public de l'enseignement est conçu et organisé en vue de permettre l'acquisition des savoir, savoir-faire et savoir-être, des méthodes de travail et d'assimilation des connaissances, la formation de l'esprit critique et le développement de la sensibilité et de la curiosité* ». La Constitution du 1^{er} août 2000 en son article 7 consacre l'obligation pour l'Etat d'assurer un accès égal à l'éducation pour tous les enfants du pays. Et depuis 2015, un Décret (N° 95-696 du 07/09/2015) a été signé rendant l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans.

III.2 Les étapes de l'esprit critique

Avoir l'esprit critique demande de la discipline. Ce parcours demande une combinaison de développement intellectuel, de motivation et de capacité à analyser son propre raisonnement de façon honnête.

L'esprit critique s'articule autour de trois moments :

- Aiguiser sa capacité à remettre les choses en question ;
- Ajuster son point de vue ;
- Réunir le tout (Exposer son point de vue, se prononcer).

III.2.1 Aiguiser sa capacité à remettre les choses en question

- **Remettez vos suppositions en question.**

Nos suppositions peuvent se révéler fausses ou tout au moins, pas entièrement justes.

- **Ne considérez pas une information comme vraie avant de l'avoir étudiée vous-même.**

Il serait préférable de vérifier toutes les informations auxquelles nous sommes confrontés, quelle qu'en soit la source.

- **Remettez les choses en question.**

Se poser des questions est la clé de l'esprit critique.

III.2.2 Ajuster son point de vue

- **Comprenez vos propres biais.**

Le jugement humain peut être subjectif, fragile et malveillant. Comprendre quels sont vos biais et la façon dont ils affectent votre jugement vous aidera à appréhender au mieux les informations.

- **Ayez plusieurs longueurs d'avance.**

Ne vous contentez pas d'avoir une longueur d'avance. Essayez d'imaginer les évolutions futures qui pourraient affecter les problèmes auxquels vous faites face.

- **Lisez de bons livres.**

Rien ne pourra remplacer tout ce que vous apportera un bon livre.

- **Mettez-vous à la place des autres.**

Se mettre à la place des autres vous aidera à imaginer leurs motivations, leurs aspirations et leurs problèmes.

III.2.3 Réunir le tout (Exposer son point de vue, se prononcer)

- **Comprenez toutes vos options.**

Face à une préoccupation, toutes les options qui s'offrent à nous doivent être analysées.

- **Demandez conseil autour de vous.**

Il faut fréquenter et profiter des personnes plus avisées que vous.

- **Exposez votre point de vue.**

Après l'analyse des options et après les conseils auprès des sachants, il faut se prononcer, donner son point de vue sur le problème posé en ayant à l'esprit que vous pouvez ne pas être dans le vrai.

III.3 L'importance de l'esprit critique

Exercer l'esprit critique permet de :

- éviter les préjugés, les idées préconçues, les a priori ;
- éviter de prendre des décisions absurdes, dangereuses pour soi et son entourage, voire pour l'humanité ;
- contribuer à la formation de la personne et du citoyen pour la transmission de valeurs fondamentales et de principes inscrits dans la Constitution ;
- apprendre à croiser des données, à en évaluer la fiabilité, à remonter aux sources ;
- percevoir et comprendre son environnement ;
- garantir la démocratie dans la mesure où comprendre permet de mieux décider ;
- vivre de façon harmonieuse en acceptant l'hétérogénéité.

CONCLUSION

Les valeurs de la République sont un fondement de la stabilité de toute nation. Aussi tout citoyen soucieux de l'harmonie de son pays se doit de les intégrer et de les mettre en œuvre au quotidien. Elles visent donc à faire de chaque ivoirien un citoyen à part entière.

Références

- [https://fr.wikihow.com/am%C3%A9liorer-son-esprit-critique;](https://fr.wikihow.com/am%C3%A9liorer-son-esprit-critique)

- Manuel de référence de la CEDEAO ;
- Site officiel de la République de Côte d'Ivoire
- Les Constitutions Ivoiriennes (2000-2016)
- Programme éducatif et Guide d'Exécution du CAFOP (EDHC)

COMPÉTENCE 2 :
EXERCER LE MÉTIER
D'ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE
DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE
EN RESPECTANT L'ÉTHIQUE
PROFESSIONNELLE

LA DÉONTOLOGIE DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

Selon les dictionnaires Larousse, Wiktionnaire et la Toupie, le droit est un ensemble de règles, de normes, de dispositions, de libertés qui régissent les rapports entre les membres d'une même société. A ce titre le droit définit les prérogatives, les obligations, les autorisations et les interdictions. On peut de façon sommaire dire que les droits d'un individu sont l'ensemble de tout ce que l'individu peut **légalement** réclamer ou avoir pour vivre en harmonie avec les autres composantes de la société. La légalité étant conférée par la loi nationale ou la constitution et la vie de l'individu étant subdivisée en des domaines d'activités, la constitution se décline à chacun de ces domaines en terme de statuts. Ainsi la constitution met en place le statut général de la fonction publique de Côte-d'Ivoire par la **LOI n° 92-570 du 11 septembre 1992**. Ce statut est fait pour s'appliquer aux fonctionnaires parmi lesquels les enseignants recrutés par l'Etat de Côte-d'Ivoire. Il fixe pour le fonctionnaire, les conditions de recrutement, d'exercice de sa fonction, d'évolution et de promotion dans la carrière puis ses droits et devoirs. Dans le présent module de formation nous allons nous intéresser aux droits de l'enseignant en tant que fonctionnaire puis aux droits particuliers de l'enseignant.

I) LES DROITS DU FONCTIONNAIRE IVOIRIEN

Ces droits sont définis par le statut général de la fonction publique de Côte-d'Ivoire mis en place par la **LOI n° 92-570 du 11 septembre 1992**. Ce statut comporte les articles suivants :

ARTICLE 16

La liberté d'opinion est reconnue aux fonctionnaires. Aucune distinction ne peut être faite entre ceux-ci en raison de leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Toutefois, l'expression de ces opinions ne peut mettre en cause les principes affirmés par la Constitution et par le présent statut. Elle ne peut être faite qu'en dehors du service, avec la réserve appropriée aux fonctions qu'exerce l'intéressé.

ARTICLE 17

Le droit syndical est reconnu aux fonctionnaires. Leurs syndicats professionnels régis par le droit du travail peuvent ester en justice.

Toute organisation syndicale de fonctionnaires est tenue d'effectuer, dans le mois de sa création, le dépôt de ses statuts et la liste de ses administrateurs, auprès du ministre chargé de l'Intérieur.

Les syndicats professionnels de fonctionnaires peuvent se pourvoir contre les actes réglementaires concernant le statut du personnel et contre les décisions individuelles et collectives portant atteinte aux intérêts collectifs des fonctionnaires.

ARTICLE 18

Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires pour la défense de leurs intérêts professionnels individuels et collectifs. Il s'exerce dans le cadre défini par la loi.

ARTICLE 19

Les fonctionnaires bénéficient, dans l'exercice de leurs fonctions, d'une protection assurée par la collectivité publique dont ils dépendent, conformément aux règles fixées par le Code pénal et les lois spéciales.

Lorsqu'un fonctionnaire est poursuivi par un tiers pour faute de service, la collectivité publique est responsable des condamnations civiles prononcées contre lui, dans la mesure où une faute personnelle détachable du service ne lui est pas imputable.

ARTICLE 20

La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes, dans l'exercice de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La collectivité publique est subrogée dans les droits de la victime pour obtenir des auteurs des faits et actes visés à l'alinéa précédent, la restitution des sommes versées au fonctionnaire intéressé. Elle dispose en outre, aux mêmes fins, d'une action directe qu'elle peut exercer au besoin par voie de constitution de partie civile devant la juridiction pénale.

ARTICLE 21

Il est tenu un dossier individuel par fonctionnaire. Il ne peut être fait état dans ce dossier, de même que dans tout document administratif, des opinions ou des activités politiques, syndicales, religieuses ou philosophiques de l'intéressé.

Dans la pratique cet article donne au fonctionnaire, le droit de participer aux décisions qui le concernent. A cet effet le fonctionnaire qui doit passer devant le conseil de discipline a la possibilité de consulter son dossier individuel pour bien organiser sa défense.

ARTICLE 22

Les fonctionnaires ont droit à :

- Un congé annuel, des autorisations spéciales d'absence et des permissions spéciales pour événements familiaux ;
- Des congés de maladie
- Des congés de maternité et des périodes de repos pour allaitement, dans les conditions fixées par la législation du travail s'agissant des femmes fonctionnaires.

Dans la pratique, les dispositions suivantes sont appliquées aux congés :

- le congé de maladie

Il dure au maximum 06 mois renouvelable une seule fois. Il est accordé au vu d'un certificat médical mais l'administration peut contrôler ce dernier et demander une contre-expertise. Pendant ce congé le fonctionnaire perçoit l'intégralité de sa rémunération.

- le congé de longue maladie

Il est accordé après un congé de maladie renouvelé. Il dure 36 mois y compris la durée du congé maladie. Le fonctionnaire non rétabli perçoit l'intégralité de sa rémunération pendant les 06 premiers mois puis la moitié les autres mois.

- le Congé exceptionnel de maladie

Il dure au maximum 60 mois. Il est accordé à un fonctionnaire victime d'un accident ou d'une maladie professionnelle dans l'exercice de ses fonctions. Pendant toute la durée du congé l'enseignant perçoit l'intégralité de sa rémunération. Celle-ci s'accompagne du remboursement des honoraires et frais médicaux occasionnés par la situation puis si possible d'une allocation temporaire d'invalidité dont les conditions sont fixées en conseil de Ministres. C'est l'établissement qui fait la déclaration et s'occupe de toutes les démarches administratives.

- Congé de maternité et périodes de repos

Ce droit est accordé aux enseignantes enceintes et aux enseignantes devenues mères. Il accorde aux enseignantes enceintes 08 semaines de repos avant l'accouchement et aux enseignantes devenues mères 06 semaines pour allaitement. L'enseignante perçoit l'intégralité de sa rémunération pendant cette durée.

- Le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie

C'est un congé qui peut être accordé sur demande de l'enseignant quand un ascendant, un descendant ou encore une personne partageant son domicile, fait l'objet de soins palliatifs. Il est d'une durée de trois mois maximums pendant lesquels l'enseignant perd sa rémunération.

- Le congé de formation syndicale

C'est un droit accordé aux responsables syndicaux pour participer à une formation syndicale.

Le droit aux autorisations spéciales d'absence

Ce droit s'exerce pour les enseignants :

- candidats à des concours ou à des examens professionnels
- candidats à des postes politiques électifs ou faisant partie d'un comité de campagne d'élection à des postes politiques électifs.

Ces autorisations d'absence durent tout le long des événements qui les occasionnent.

Le droit aux permissions spéciales d'absence

Ce droit s'exerce pour les enseignants dans des durées variables en fonction de l'évènement qui l'occasionne. Ces événements et la durée de la permission sont résumés par le tableau ci-dessous

Motifs	Décès d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe	Mariage de l'agent ou d'un enfant de l'agent	Naissance survenue au foyer de l'agent
Durée de la permission (en jours)	05	02	03

Droit à la mise en disponibilité

Article. 45. - La disponibilité est la position du fonctionnaire dont l'activité est suspendue temporairement, à sa demande, pour des raisons personnelles.

Article. 46. - Le fonctionnaire en disponibilité n'a droit à aucune rémunération. Il cesse également de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Article. 47. - La disponibilité ne peut être accordée que dans les cas suivants :

- Accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant. Dans ce cas la durée de la disponibilité ne peut excéder une année ; mais elle est renouvelable, après avis du Conseil de Santé ;
- Pour suivre un conjoint fonctionnaire en service ou affecté à l'étranger ; la durée est également d'une année renouvelable à la demande motivée de l'intéressé ;
- Pour suivre un conjoint non-fonctionnaire ; la durée est alors d'un an renouvelable une seule fois ;
- Pour convenances personnelles, la durée est d'un an renouvelable une seule fois.

Article. 48.- La femme fonctionnaire, chef de famille placée en disponibilité, pour accident ou maladie d'un enfant perçoit la totalité des allocations familiales.

Article. 49. - Un décret en Conseil des ministres détermine les modalités de la mise en disponibilité et de la réintégration des fonctionnaires intéressés.

- De la notation

Article. 52. - Il est attribué chaque année à tout fonctionnaire en activité ou en service détaché, une note chiffrée, suivie d'une appréciation générale exprimant sa valeur professionnelle. Le pouvoir de notation appartient au ministre ou au directeur de l'établissement dont dépend l'intéressé. Un exemplaire du bulletin de notation est remis au fonctionnaire.

Article. 53 - Les modalités de notation des fonctionnaires sont fixées par décret en Conseil des ministres.

- De l'avancement

Article. 54. - L'avancement des fonctionnaires comprend l'avancement d'échelon et l'avancement de classe qui ont lieu de façon continue d'échelon à échelon et de classe à classe, à l'intérieur de l'échelle de traitement. L'avancement d'échelon est fonction à la fois de l'ancienneté et de la notation. L'avancement de classe a lieu uniquement au choix au profit de fonctionnaires inscrits à raison de leur mérite à un tableau annuel d'avancement après avis de la Commission administrative paritaire. La hiérarchie des classes, le nombre d'échelons dans les différentes échelles de traitement ainsi que l'ancienneté moyenne exigée pour l'avancement sont fixés par décret en Conseil des ministres.

Article. 55. - La durée moyenne de l'avancement d'échelon peut être :

- a) Réduite en faveur des fonctionnaires particulièrement méritants ;
- b) Majorée pour les fonctionnaires qui reçoivent au cours d'une des deux années de référence une note inférieure à un niveau fixé par décret. Le fonctionnaire qui reçoit pendant les deux années consécutives une note inférieure à un niveau fixé par décret ne peut bénéficier d'avancement.

Article. 56. - L'avancement des fonctionnaires placés dans la position de détachement pour exercer un mandat public électif ou un mandat syndical ou une fonction ministérielle, a lieu sur la base de l'avancement moyen des fonctionnaires de la catégorie à laquelle ils appartiennent

- De la promotion

Article. 57. - La promotion est le passage du fonctionnaire de son grade à un grade immédiatement supérieur. Elle est faite par voie de concours internes, sauf dérogations prévues par décret

Article. 58. - Les modalités des concours qui doivent prendre en compte l'ensemble des éléments d'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire, sont fixées par voie réglementaire.

Article. 59. - L'acquisition d'un diplôme, titre, ou attestation par un fonctionnaire en cours de carrière n'emporte pas automatiquement son reclassement dans le grade supérieur.

- **Des distinctions honorifiques**

Article. 60. - Les fonctionnaires méritants peuvent recevoir une distinction honorifique. Les conditions d'attribution de cette distinction sont précisées par décret en Conseil des ministres.

De la rémunération

Article. 61. - En contrepartie du service fait, le fonctionnaire a droit à une rémunération comportant :

- Le traitement soumis à retenue pour pension ;
- L'indemnité de résidence ;
- Eventuellement des indemnités et prestations diverses instituées par un texte législatif ou réglementaire. Le montant du traitement est fixé en fonction du grade, de la classe et de l'échelon du fonctionnaire.

Article. 62. - Le régime de rémunération et des avantages sociaux applicables aux fonctionnaires est déterminé par la loi des Finances.

Article. 63. - Des prestations familiales sont allouées aux fonctionnaires en considération du nombre d'enfants. Leurs taux ne sont pas hiérarchisés. Le nombre d'enfants y donnant droit ne peut être supérieur à six.

De l'affiliation à la Caisse générale de Retraite

Article. 72. - Le fonctionnaire est d'office affilié à la Caisse générale de Retraite des Agents de l'Etat. Il supporte, par prélèvement sur son traitement, les retenues prévues par les règlements en vigueur, pour le régime des pensions civiles et exigibles en vue de la constitution du droit à pension.

II) LES DROITS PARTICULIERS DES ENSEIGNANTS FONCTIONNAIRES

Dans le cadre professionnel, l'enseignant bénéficie de droits liés aux missions qu'il exerce. Ces droits sont les suivants :

1) Le statut particulier

Chaque enseignant relève d'un statut particulier propre à son corps d'appartenance et fixé par décret n° 76-22 du 09 janvier 1976. Ce statut a une incidence sur sa rémunération et ses avantages sociaux.

2) le droit de grève

Aucune limitation légale sur le droit de grève ne concerne le statut des personnels de l'Éducation nationale, de ce fait les enseignants ne sont pas réquisitionnables, ils ne sont pas personnels d'autorité, contrairement aux chefs de bureaux, et chefs d'établissements.

4) Le droit à congés

L'enseignant en activité a droit à plusieurs types de congés. Ils correspondent au calendrier établi par le ministère de l'Éducation nationale. Les enseignants sont dispensés de leur service d'enseignement durant les périodes de vacances des classes prévues au calendrier scolaire national triennal, arrêté par le ministre. Celui-ci fixe également la date de rentrée scolaire des enseignants, laquelle précède d'une journée celle des élèves. Cette prérentrée est le moment où l'emploi du temps est remis à chaque professeur. C'est également lors de cette journée que les ultimes mises au point concernant l'organisation des enseignements durant l'année scolaire sont réalisées.

Le calendrier scolaire prévoit enfin que les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens demeurent en service jusqu'à la date retenue pour la clôture de ces épreuves.

6) Le droit à la formation

La formation des personnels enseignants joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de toutes les politiques pédagogiques. Elle peut être académique ou continue. La formation continue est offerte à tous par la DPFC par l'entremise des structures d'encadrement. Ces structures sont les APFC, les coordinations disciplinaires, les unités pédagogiques et les conseils d'enseignement. Les formations académiques sont dévolues aux structures de l'enseignement supérieur où l'enseignant a la latitude de s'inscrire selon son profil.

7) Droit à rémunération « après service fait ».

Le service fait est un service que l'enseignant effectue pour l'employeur hors du cadre de sa fonction. De tels services lui sont rémunérés.

8) Droit de retrait

L'enseignant a la latitude de se retirer d'une situation de travail et de cesser le service si celui-ci devient dangereux. Il doit avoir un motif raisonnable et nécessaire, les conditions d'un danger grave et imminent. Il en informe sa hiérarchie

CONCLUSION

L'Etat accorde à tout fonctionnaire des droits. Ces droits se présentent comme des obligations de l'Etat en faveur du fonctionnaire. En retour l'Etat attend de ses agents qu'ils satisfassent ses droits. Les droits de l'Etat représentent dans ce cas des obligations auxquelles ses agents doivent satisfaire.

EXERCICES

Exercice I

La formation des futurs enseignants à leurs droits a fait ressortir les dispositions et les statuts consignés dans le tableau ci-dessous. Pour chaque disposition, mets une croix devant le statut auquel elle appartient.

Disposition	Statut général de la fonction publique	Statut particulier des enseignants
Droit de grève		
Droit de protection		
Droit de consulter son bulletin individuel		
Droit à la rémunération		
Droit à la notation		
Droit de promotion		
Droit de retrait		
Droit à plusieurs congés annuels		
Droit de rémunération après service fait		

Exercice II

Les fonctionnaires enseignants suivants sont dans des situations différentes. M. Akou désire être momentanément libre pour préparer son diplôme d'ingénieur. Quant à M. Ziza, il souhaite le prolongement de son congé après un an de traitement. Enfin Veuve Bona sollicite un congé pour rester auprès de sa fille qui est dans un coma artificiel.

Donne les caractéristiques de la suspension d'activité à laquelle chacun a droit.

Exercice III

M. Ida, titulaire d'une licence d'enseignement a été directement recruté comme professeur de collège au Lycée Moderne TSF Bouaké. Il veut connaître les droits spécifiques des enseignants. Pour l'aider :

- 1-cite 3 droits spécifiques de l'enseignant fonctionnaire
- 2-explique chacun de ces droits.

Bibliographie

- les dictionnaires Larousse, Wiktionnaire et la Toupie
- La **LOI n° 92-570 du 11 septembre 1992** portant statut général de fonction publique ivoirienne
- Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code de travail en Côte-d'Ivoire
- Convention collective interprofessionnelle du 19 juillet 1977
- **DECRET N° 93-607 du 2 Juillet 1993**, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique.
- Arrêté du 12 mai 2010 portant déontologie, droits et devoirs des enseignants en France
- loi n° 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement
- Droits aux congés, autorisations d'absence et permissions.
- Texte du 24/01/2017 tiré du statut général de la fonction publique de Côte-d'Ivoire intitulé : << Quels sont les droits et devoirs des fonctionnaires en Côte d'Ivoire ? >>

III) LES DEVOIRS DE L'ENSEIGNANT

L'obligation ou le devoir est ce à quoi l'on est obligé par la loi et la morale. En contrepartie de tous les droits que lui garantit l'Etat ivoirien, l'enseignant à l'instar des autres fonctionnaires a effectivement des devoirs envers l'Etat et la société. La **Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995** détermine les principes fondamentaux qui régissent le service public de l'Enseignement. En son Article 14, elle relève succinctement les devoirs de l'enseignant comme suit :

« Les enseignants sont tenus d'assurer l'ensemble des activités d'apprentissage qui leur sont confiées. Ils apportent une aide au travail des élèves et des étudiants, en assurent le suivi et procèdent à son évaluation. Ils jouissent dans l'exercice de leurs fonctions, d'une entière liberté de pensée et d'expression, dans le strict respect de la liberté de conscience et d'opinion des élèves et des étudiants. Cette liberté ne doit en aucun cas aller à l'encontre des objectifs assignés aux établissements et des principes de tolérance et d'objectivité. »

Ces obligations peuvent être présentées en cinq parties.

- Les devoirs d'ordre général :

- 1- l'obligation d'assurer le service : l'enseignant doit être physiquement présent à son poste de travail, (en classe) et consacrer son temps à assurer son service et non à régler ses affaires personnelles, à recevoir des visites, ou à lire des journaux ;
- 2- l'obligation du remplissage, au début de chaque année scolaire, du certificat de reprise de service qui atteste qu'il démarre ou poursuit ses activités dans l'établissement.
- 3- l'obligation d'obéissance hiérarchique : il doit obéir à ses supérieurs hiérarchiques et exécuter les ordres qui émanent d'eux. Il doit se conformer aux instructions de son chef. (Cependant, l'enseignant peut refuser d'exécuter un ordre qu'il juge illégal ou dont l'exécution peut constituer une infraction pénale) ;
- 4- l'obligation d'obéissance à la loi ;
- 5- l'obligation de réserve ;
- 6- l'obligation de désintéressement (aucun intérêt propre) ;
- 7- le devoir de respect des Institutions ;
- 8- le devoir de participation aux affaires publiques ;
- 9- l'obligation de probité (bonté et honnêteté) ;
- 11- l'obligation d'amour de la patrie ;
- 12- l'obligation d'être ponctuel et assidu au travail.

- Les devoirs d'ordre académique

- 1- l'obligation d'accepter l'emploi du temps confectionné d'abord en tenant compte de l'intérêt bien compris de l'élève ;
- 2- l'obligation du respect des horaires d'enseignement, du programme en vigueur et de la progression annuelle ;
- 3- l'obligation du respect des calendriers des évaluations : devoirs et interrogations ;
- 4- l'obligation de participer effectivement aux réunions d'Unité Pédagogique, aux Conseils d'Enseignement et aux Conseils de Classe ;
- 5- l'obligation de se présenter, s'il est élu, aux réunions du Conseil Intérieur et du Conseil de Discipline.

- Les devoirs d'ordre pédagogique

Le professeur est chargé de dispenser aux élèves des connaissances dans la discipline de sa spécialité et de l'éducation générale de ces jeunes qui lui sont confiés. Pendant son cours, il est entièrement responsable de chacun d'eux. Pour cela, il doit :

- 1- contrôler à chaque cours la présence de chaque élève en faisant l'appel et en visant le cahier de présence et d'absence (arrêté n° 2471/ AP du 27 juillet 1968).
- 2- veiller à une tenue correcte du cahier de textes qui est un véritable cahier de bord attestant qu'il a effectivement assuré sa tâche suivant toutes les directives pédagogiques.
- 3- tenir à jour le cahier de notes, document indispensable pour le Chef d'établissement chaque fois qu'il rencontre un parent d'élève.
- 4- remplir correctement les bulletins et les livrets scolaires avant les conseils de classes (ne pas y faire des ratures ou des surcharges) en y donnant des appréciations judicieuses.
- 5- participer obligatoirement aux activités pédagogiques (journées pédagogiques, visites de classes, classes ouvertes, stages, séminaires ...).
- 6- participer effectivement aux jurys d'examens, tâches normales du professeur auxquelles il ne saurait se soustraire (circulaire n° 03/ MEN/ DGEI du 22 mars 1972).

-Les devoirs d'ordre moral

L'enseignant doit avoir une conscience professionnelle. La conscience professionnelle est le fait d'assumer ses devoirs professionnels avec honnêteté, dévouement et dignité.

1- L'honnêteté

L'enseignant a le devoir de faire son travail dans l'honnêteté à travers :

- la préparation effective des cours ;
- la correction des devoirs ;
- le respect des instructions officielles ;
- le renseignement régulier des documents de la classe ;
- le respect du contrat didactique.

2- Le dévouement

L'enseignant doit exercer sa profession avec amour, joie et abnégation (sacrifice) en faisant preuve d'initiative et de créativité.

3- La dignité

L'enseignant doit être dans sa parole, dans sa tenue, dans sa conduite et dans toute sa personnalité, un bon modèle pour l'enfant dont l'éducation lui a été confié par l'Etat. Il doit être ouvert avec ses élèves tout en se gardant de toute familiarité.

Il doit avoir une moralité irréprochable, éviter la drogue, l'alcool, éviter de s'endetter et se quereller. Il ne doit pas fumer en classe ni dans la cour de l'établissement.

Même en dehors de l'établissement, pour préserver son image de marque, de dispensateur de savoir, de formateur de la société, il doit avoir toujours un comportement digne.

- Les devoirs d'ordre juridique

Dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Nations Unies ont proclamé que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

L'enfant en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance.

Ainsi la nécessité de cette protection spéciale va permettre la création de la convention Internationale des droits de l'enfant le 20 / 11 /1989. A ce jour 193 pays ont ratifié cette convention parmi lesquels figure la CÔTE D'IVOIRE depuis le 04 / 02 /1991.

L'enseignant a le devoir de connaître ces droits, notamment les articles 1-2-4 -14-19-28... afin d'agir en connaissance de cause.

Le futur enseignant, soucieux de l'ordre moral devra appliquer les principes déontologiques directeurs suivants :

1- Respect de la dignité humaine :

- s'adresse aux apprenants et agit envers eux avec respect et dignité ;
- s'occupe d'eux de manière judicieuse en veillant constamment à respecter la sensibilité de chacun.
- respecte la dignité et les responsabilités de ses pairs, des chefs d'établissement, des parents d'élèves.

2- Respect de la confidentialité et de la vie privée :

- respecte le caractère confidentiel des informations sur les apprenants
- respecte le caractère confidentiel des informations sur l'équipe école
- Il est lié à l'obligation de discrétion professionnelle (conseil de classe, conseil de discipline, jury d'examen).

3- Respect de l'équité et de la neutralité :

- respecte et reconnaît le droit de chacun à un traitement équitable et juste ainsi que l'importance d'éviter tout conflit d'intérêt ;
- il doit cultiver l'esprit d'impartialité, de justice et d'équité.

4- Respect de la sécurité de l'apprenant :

L'enseignant respecte le droit de chacun à demander que le futur enseignant adopte des pratiques qui assurent la sécurité physique, psychologique et émotionnelle de l'apprenant.

CONCLUSION :

La loi ivoirienne contraint l'enseignant à certaines obligations. Celles-ci sont diverses et touchent tous les domaines qui concourent à la bonne marche de l'école. Elles sont censées faire de ce travailleur un modèle dans la société dont il a à charge la formation. Aujourd'hui, avec les problèmes du système éducatif ivoirien, il y a lieu de repenser les devoirs de tous les acteurs, notamment ceux des enseignants qui en sont les principaux animateurs.

Contrôle des connaissances :

Exercice 1 : Relie chaque obligation à l'ordre de devoir auquel il correspond :

Le contrôle de la présence de chaque élève	Ordre général
Le désintéressement	Ordre académique
Le dévouement	Ordre pédagogique
Le respect des calendriers des évaluations	Ordre moral
le respect de l'équité	Ordre juridique
	Ordre spécifique

Exercice 2 : Réponds aux questions suivantes :

- 1- *L'enseignant est-il obligé de remplir chaque année un certificat de reprise de service ? Pourquoi ?*
- 2- *L'enseignant peut-il désobéir à un ordre de son supérieur hiérarchique ? Pourquoi ?*
- 3- *Pourquoi l'enseignant a-t-il une image de marque à préserver ?*

IV) L'ETHIQUE DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

Il est évident que le comportement des enseignants a une importance particulière dans une société quelle qu'elle soit, puisqu'ils forment l'avenir de celle-ci, à travers l'instruction et l'éducation de sa jeunesse. D'où l'intérêt même du module proposé, à savoir, la déontologie de la fonction enseignante dont l'un des axes de réflexion est l'éthique de la fonction enseignante : c'est donc l'avenir de notre nation et le nôtre propre, en tant que nous en sommes membres, qui est en jeu. C'est pourquoi, il importe que les enseignants qui ont à charge, la formation et l'encadrement du maillon faible de cette nation que constitue la jeunesse à travers les élèves, soient convenablement outillés à cette fin. Dès lors, par leur exemplarité professionnelle et morale, les enseignants pourront, d'une part, instruire et éduquer les élèves et, d'autre part, espérer obtenir leur respect spontané. On déplore généralement le manque de respect dont font preuve certains élèves vis-à-vis de leurs enseignants ; mais toute autorité morale, en-dehors d'un rapport de pouvoir arbitraire, se fonde sur la dignité morale et sur les compétences de la personne qui la revendique, et qui « forcent » le respect de ceux sur qui elle s'exerce. En d'autres termes, la fonction enseignante exige des vertus et des qualités. De même, elle procède d'un ensemble de principes, c'est-à-dire d'une déontologie.

Partant, la question de la déontologie et de l'éthique n'a jamais cessé d'être constitutivement liée au métier d'enseignant.

Que faut-il entendre par les termes de déontologie et d'éthique ? Quelle est la responsabilité de l'enseignant dans son rapport avec les élèves ?

En quoi réside l'éthique de la fonction enseignante ?

Telles sont les interrogations qui orienteront notre analyse.

1) Définition des termes

• Qu'est-ce que la déontologie ?

La *déontologie* regroupe l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent et les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public. Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité (hiérarchique) est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation.

• Qu'est-ce que l'éthique ?

L'*éthique* porte sur les valeurs qui orientent et motivent nos actions. Elle s'intéresse à nos rapports avec autrui. Autrement dit, l'éthique fait appel aux valeurs, aux normes ; elle est d'ordre moral.

Au niveau le plus général, la réflexion éthique porte sur les conceptions du bien, du juste et de l'accomplissement humain. Elle répond alors à des questions comme :

- qu'est-ce qui est le plus important dans la vie?
- que voulons-nous accomplir?
- quels types de rapports voulons-nous entretenir avec les autres?

2) La dimension déontologique et éthique de la pratique enseignante

L'enseignant est un fonctionnaire qui remplit une mission de « service public ». La notion de « fonction publique » est définie par celle d' « intérêt général ». En effet, la fonction publique n'est pas seulement un statut et son but n'est pas de procurer la sécurité de l'emploi et un revenu régulier : le fonctionnaire, payé par l'Etat, remplit un rôle qui est reconnu utile pour la collectivité nationale, il ne poursuit donc pas son intérêt privé comme un commerçant ou toute autre profession privée, mais il est au service de l'intérêt de tous. En tout état de cause, la primauté du service public reste la recherche de l'intérêt général.

L'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 indique ceci : « La société a le droit de demander des comptes à tout agent de son administration ». En effet, dans la mesure où il gère une autorité qui lui est déléguée par la société, le fonctionnaire ou l'enseignant doit rendre des comptes de sa gestion. Par exemple, les familles ou les parents d'élèves confient leurs enfants à des fonctionnaires de l'Education Nationale (les enseignants), qui sont rémunérés par les impôts que paient ces mêmes parents d'élèves ; le fonctionnaire doit donc pouvoir justifier son salaire en rendant compte de son travail avec leurs enfants à ceux-ci. C'est précisément le rôle du cahier de textes de la classe qui, en tant qu'auxiliaire pédagogique, permet aux parents de savoir exactement ce que reçoivent leurs enfants en termes d'apprentissages au cours de l'année scolaire.

Il est bon de savoir que les règles déontologiques sont posées clairement dans un code. En ce qui concerne les enseignants, c'est le code de déontologie de la fonction publique (**Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique**) qui les régit. Ce code traite notamment des principes fondamentaux auxquels est soumis l'agent de l'Etat, dont l'enseignant. Les principes traditionnels du service public ont été mis en place, depuis longtemps ; il s'agit des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité. Pour l'Education Nationale, ils sont complétés ou illustrés par d'autres principes tels par exemple la neutralité, la responsabilité, la mutabilité ou encore la gratuité.

En ce qui concerne la dimension éthique du travail de l'enseignant, il est bon de noter que l'éducation se donne tout entière comme un projet essentiellement éthique. L'enseignement est un travail interactif qui suppose le dialogue et l'accompagnement. On ne peut s'engager dans l'enseignement sans viser essentiellement le bien-être des élèves. Les enseignants possèdent une vision du monde qui leur est propre et adoptent en classe des pratiques diverses, mais tous doivent conjuguer leurs efforts pour atteindre l'objectif de réussite scolaire dans le respect des valeurs pédagogiques qui sous-tendent le système éducatif.

Aussi, dans le cadre du programme de formation, l'enseignant est-il un guide, un médiateur et un accompagnateur pour la construction des connaissances et le développement des compétences des élèves. L'accompagnement de formation met en relation l'enseignant avec des élèves, considérés individuellement ou collectivement. Ce type de relation où entre une part d'affectivité suppose une grande lucidité de la part de l'enseignant, parce que cette relation s'effectue entre personnes égales en droit, mais de statut différent : l'enseignant n'est ni le père, ni le frère, ni le camarade de classe, ni l'ami de l'élève. Il possède l'autorité que le législateur lui a conférée. Et cela n'est pas rien, car il s'agit d'une responsabilité qui interpelle l'enseignant dans sa pratique.

La relation interpersonnelle est faite de distance, mais aussi de proximité ; distance et proximité affectives, mais aussi physiques. Le statut de l'enseignant lui accorde un pouvoir sur ses élèves. De cela, il doit être conscient. Il ne s'agit pas ici de coercition, mais d'une influence morale ou d'une autorité intellectuelle qui est d'autant plus considérable que l'élève est jeune et sans expérience de la vie et, donc, plus vulnérable. Les actes d'un enseignant ont souvent une influence insoupçonnée et imprévisible que même une analyse réflexive approfondie ne permet pas de déceler. Il ne sera jamais trop bien formé pour exercer un regard éthique vigilant sur sa pratique. Qu'on songe, par exemple, aux répercussions d'un jugement inapproprié, même fait de bonne foi, ou à une évaluation erronée ou, même, à certaines maladresses verbales qui blessent un être dans son estime de soi. Le respect des élèves, est assurément au cœur du quotidien de l'enseignant, car il accompagne l'acte d'enseigner.

Enseigner, c'est mobiliser des compétences professionnelles et s'investir soi-même en tant que personne dans une relation pédagogique vraie avec tous ses élèves.

L'enseignant est ainsi considéré comme un agent moral. A ce titre, c'est une personne dont le travail peut être entendu comme un art pratique où la dimension morale est fondamentale.

Le comportement moral de l'enseignant face à son élève réside dans la sollicitude, l'attention et l'affection.

3) Les vertus éthiques requises pour enseigner

L'éthique ou la morale de l'enseignant, se noue autour de **trois vertus** que sont :

La justice qui est reconnaissance des droits et des mérites, **la sollicitude**, ou **bienveillance** qui se présente comme attention à la fragilité, à la vulnérabilité, et **le tact** qui est la préoccupation, le souci de la relation elle-même. Pour ce qui est de la bienveillance, autant dire que la bienveillance n'est pas de la complaisance.

Ainsi, **être bienveillant**, c'est prendre soin d'autrui, c'est avoir compris qu'autrui est fragile et vulnérable, et que nous sommes tous finalement fragiles et vulnérables. La bienveillance nous invite à apporter à l'élève, confronté à l'inquiétude, à la désillusion et parfois même, disons-le, à la souffrance, une forme de réconfort. L'enseignant n'est pas convié à devenir une assistante sociale bien évidemment, l'enseignant reste un enseignant. Simplement, il n'a pas en face de lui des sujets abstraits mais des personnes. L'élève est aussi une personne.

Quant au **tact**, il est à la fois sens de l'adresse et sens de l'à-propos :

Le sens de l'adresse prend en compte l'individu ou l'apprenant dans sa singularité. Ce qui signifie que, lorsque je parle à Yao je ne parle pas à Amoin et en parlant à Amoin je ne parle pas à Mohammed (chaque élève est un cas).

S'agissant du sens de l'à-propos, il renvoie à ce qui doit être dit et comment cela doit être dit, mais il est aussi et surtout sens de ce qui doit être tu.

Comme on le voit, **Le tact n'est pas simple habileté relationnelle, mais bel et bien vertu**, car il s'y manifeste une sensibilité à autrui où s'esquissent les premiers mots, peut-être d'abord les premiers silences, d'une éthique de la parole.

Dès lors, l'enseignant doit être véritablement un modèle pour les élèves. Cette nécessaire exemplarité de l'enseignant n'est rien d'autre que la fidélité à ces trois principes ou vertus. L'exemplarité n'est pas à chercher du côté de la perfection mais, tout au contraire, du côté d'une fidélité silencieuse à ces quelques grands principes. C'est précisément cette fidélité silencieuse, cet engagement obstiné qui rend l'enseignant respectable aux yeux de ses élèves. Au demeurant, l'exemplarité de l'enseignant et ce n'est pas un paradoxe de dire cela - est une exemplarité ordinaire. Elle ne lui demande pas d'être un surhomme. Ainsi, tout enseignant peut raisonnablement souscrire à cette conception de l'exemplarité en mesurant véritablement la charge et le sens de la responsabilité de sa mission, qui en font l'éducateur par excellence.

4) Les obligations, les attitudes et les comportements de l'enseignant

✓ / Les obligations

- L'obligation d'obéissance hiérarchique

L'enseignant doit toujours se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le refus d'obéissance est considéré comme une faute professionnelle. En outre, l'enseignant se doit de respecter les lois et règlements de toute nature. La subordination hiérarchique impose également de se soumettre au contrôle hiérarchique et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

- L'obligation d'exercer ses fonctions

La première de ces obligations est bien sûr d'exercer son enseignement conformément aux horaires de service définis pour chaque corps d'enseignants. Les professeurs doivent effectuer les tâches qui leur sont confiées : « tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées »

L'enseignant doit effectuer son service de façon continue (obligation de ponctualité et d'assiduité).

- L'obligation de neutralité

Dans leurs enseignements, les enseignants du primaire et du secondaire public sont tenus au respect de cette règle qui s'impose à tous. Le principe de laïcité s'applique également à tous les agents du service public d'enseignement public et fait obstacle à ce qu'ils manifestent leurs croyances religieuses dans le cadre de leurs enseignements. La neutralité est le devoir de mesurer ses mots et la forme dans laquelle ils sont exprimés.

- L'obligation de discrétion professionnelle

Nul ne peut faire état de documents « internes » concernant l'établissement dans lequel il exerce. Un enseignant peut se prêter à une interview sur une question générale mais pas sur le fonctionnement administratif de l'établissement où il enseigne. La méconnaissance de cette obligation expose l'enseignant à des sanctions disciplinaires.

- ✓ Les attitudes et les comportements de l'enseignant

Devenir enseignant, c'est en assumer la posture et en accepter les responsabilités.

- Apparence et attitude

Le respect des élèves s'acquiert aussi par la correction de son comportement :

- Avoir une tenue vestimentaire correcte ;
- Utiliser un langage correct et accessible, et audible (la voix pédagogique) ;
- Garder son portable caché ou éteint ;
- Ne pas manger ou boire devant les élèves.

- Gestion de l'espace classe et des élèves

Gérer la classe, c'est avant tout s'en approprier l'espace et avoir la maîtrise des lieux :

- Ne pas rester assis derrière son bureau ;
- Se déplacer calmement dans la classe ;
- Eviter les espaces vides entre l'enseignant et les élèves (chaises et tables vides) ;
- Exiger le silence avant de prendre la parole ;
- Ecrire lisiblement au tableau (attention à l'orthographe). Utiliser rationnellement le tableau ;
- Remettre en l'état la salle en fin de séance (éclairage et mobilier)

- Autorité et maîtrise de soi

La mesure de l'autorité s'évalue à l'adhésion des élèves au contrat qui leur a été clairement fixé par l'enseignant. Cette autorité découle forcément de :

- la compétence ou la connaissance de la discipline ;
- l'habileté pédagogique (qualité intrinsèque de l'enseignant, les subtilités) ;
- l'usage de sa personnalité au profit de l'enseignement (les atouts personnels)

L'enseignant n'oubliera pas que les élèves méprisent l'incompétence, la démagogie et la familiarité.

N.B : Construire ses cours, ce n'est pas photocopier une partie de manuel, la distribuer et la commenter ; c'est penser un scénario de formation pour atteindre un objectif identifié dans une progression. L'élève apprend et l'enseignant enseigne : ce sont deux acteurs ayant deux activités différentes. Tout enseignement doit être basé sur des objectifs pédagogiques pour lesquels, l'enseignant utilisera des stratégies en ayant pour seul souci, la transmission adéquate et rigoureuse, des savoirs à l'élève.

CONCLUSION

Il est impossible de distinguer, dans le cas de l'enseignant, ce qui renverrait à une déontologie professionnelle et ce qui relève de la morale tout court. Car l'enseignement est peut-être le seul « métier » où activité publique et vie privée, existence professionnelle et personnelle ne sauraient être dissociées. Contrairement aux autres travailleurs, le professeur ou l'instituteur est enseignant toujours et partout, même et surtout hors de la classe. L'enseignant doit pour ainsi dire être irréprochable dans sa tenue et sa conduite privée.

Celui qui a accepté la mission d'éducateur doit mettre sa conduite en harmonie avec son enseignement. Son travail est tout entier un don de soi. Il rime avec « vocation », « mission », « service », « apostolat », toute chose qui signifie clairement le caractère sacerdotal, de l'activité enseignante. Si la notion de déontologie évoque l'idée de devoirs spécifiques à une pratique déterminée, celle-ci est habituellement toujours liée à celle de droits corrélatifs de ces devoirs. Or dans le cas de l'enseignant, il s'agit d'une éthique « sacrificielle » qui l'invite à un sacrifice total et sans contrepartie de sa personne à sa tâche, à un dévouement sans retour, à un complet oubli de soi-même.

Dès lors, parler d'une éthique de la fonction enseignante, revient à mettre l'accent sur certaines valeurs fondamentales qui sont réaffirmées et mises en contexte, à savoir les valeurs de justice, d'égalité et d'équité, auxquelles s'ajoutent les trois valeurs instrumentales, soit la cohérence, la rigueur et la transparence. D'autres valeurs que sont par exemple, la probité (ne pas utiliser les moyens du service à des fins personnelles), la patience et la tolérance que certains considèrent d'abord comme des qualités personnelles, mais qui doivent être partagées par tous les enseignants, sont aussi essentielles pour un agir éthique dans l'enseignement.

Exercice d'accompagnement N°1

Voici une liste de valeurs liées à la pratique enseignante : Mets une croix dans la colonne correspondante et justifie ta réponse.

Valeurs	TYPES DE VALEURS	
	Ethiques	Déontologiques
Rigueur		
Equité		
Justice		
Transparence		
Bienveillance		
Respect		
Egalité		
Cohérence		
Probité		
Tolérance		

Exercice d'accompagnement N°2

« On ne naît pas enseignant, on le devient » Que pensez-vous de cette affirmation ?

**LA CONNAISSANCE
DU SYSTÈME ÉDUCATIF**

Mettre en place un système éducatif performant est un défi particulier pour l'Etat et pour les professionnels en charge du secteur Education/Formation.

La présente contribution aidera les futurs enseignants à :

- reconnaître les spécificités du système éducatif,
- comprendre les mécanismes du système éducatif,
- traiter des thèmes relatifs au système éducatif.

I- LE SYSTEME EDUCATIF

Mots clés : système éducatif – Contexte – Intrants – Processus – Extrants.

A- LE CONTEXTE : les différentes dimensions du système éducatif

1- Le contexte historique

Le système éducatif a connu plusieurs grands moments d'évolution au cours de l'histoire.

La base du système éducatif ivoirien moderne verra ses fondements posés à l'arrivée du colonisateur.

a- La période coloniale : 1887-1944

- 1887 : Première expérience éducative avec Arthur Verdier dans ses plantations de café à ELIMA (Sud-Est).
- Ouverture d'une école primaire à Krindjabo (1887) qui sera transférée à Assinie (1890) par Marcel TREICH-LAPLENE.
- A partir de 1895, avec l'appui des missionnaires catholiques, les ouvertures d'écoles se multiplient sur le littoral (Grand-Bassam, Jacqueville, Tabou...) et à l'intérieur du pays.

NB :

- Formation des premiers lecteurs africains en langue française
- Formation de moniteurs locaux
- Formation des premiers interprètes pour l'Administration.
- En 1911 : la Côte d'Ivoire compte un (1) groupe scolaire central à Bingerville, seize (16) écoles régionales, vingt-six (26) écoles de village dont deux (2) pour tout le Nord du pays (Odienné, Korhogo).

NB : Effectifs des élèves

- 1924 : 4354 élèves dont 211 filles
- 1932 : 6722 élèves dont 627 filles

b- La période néocoloniale : 1944 – 1960

- En Juillet 1944 : La Conférence de Dakar
 - Vulgarisation nécessaire de l'éducation en vue de relever le taux de scolarisation dans les colonies françaises d'Afrique.
 - Passage de l'enseignement colonial à l'enseignement néocolonial caractérisé par une évolution, un développement des ordres d'enseignement.
- 1946 : Aventure 46
Les premiers élèves ivoiriens scolarisés dans des lycées de France.
- 1958 : Création du Centre d'Etudes Supérieures qui deviendra par la suite Université d'Abidjan.

NB : Pendant cette période, on constate :

- Le démarrage de :
 - L'Enseignement Secondaire
 - L'Enseignement Technique
 - L'Enseignement Agricole

➤ La naissance de l'Enseignement Supérieur.

c- De 1960 à 1976 : Prise en main effective des systèmes éducatifs par les Etats africains francophones devenus indépendants.

1971 : En Côte d'Ivoire, introduction de la télévision éducative au primaire pour rendre le système éducatif moderne et dynamique.

NB : Mise en place des programmes dits *de Construction Nationale*.

d- De 1977 à 1995 : Loi de Réforme du 16 Août 1977.

Mise en œuvre du concept *Ecole et Développement* basé sur la connaissance approfondie du milieu local, de l'ouverture sur le monde rural et urbain et de l'acquisition de savoirs scientifiques, littéraires, artistiques et sportifs.

e- De 1995 à nos jours : Loi de Réforme de septembre 1995.

Adoption du concept *Ecole-Nation* caractérisé par :

- La formation de citoyens responsables imprégnés des réalités de leur pays et ouverts sur le monde extérieur.
- Le choix d'une formation qui permettra aux jeunes générations de se comporter de façon consciente face aux problèmes liés à leurs rôles d'acteurs économiques.

2- Le contexte politique

L'Etat définit la politique éducative du moment en se fondant sur les grandes orientations et en dégagant des intentions générales.

a- Les grandes orientations

Il s'agit :

- des nouvelles évolutions de l'humanité, de la société...
- des avancées culturelles, scientifiques et technologiques constatées dans le monde...

b- Les intentions générales : Finalités de l'Ecole Ivoirienne.

Elles se rattachent à des valeurs et à des principes. Il s'agit pour l'Etat de définir le type d'hommes et de citoyens à former en se référant aux grandes orientations citées plus haut.

3- Le contexte légal et juridique

Ce sont les normes prises pour encadrer la mise en place et le fonctionnement du système éducatif.

a. Le contexte légal

- Les Traités ratifiés par l'Etat de Côte d'Ivoire qui réfèrent à l'Education
- La Constitution ivoirienne
- Les lois de Reformes de l'Ecole.

b. Le contexte juridique

- Les Décrets
- Les Arrêtés
- Les Textes réglementaires
- Les Instructions officielles

4- Le contexte démographique

Le nombre de jeunes candidats à la scolarisation dans la population ivoirienne chaque année, à tous les niveaux et dans les différents ordres d'enseignement :

Maternelle

Préscolaire

Primaire

Secondaire général – technique – professionnel –

Supérieur.

5- Le Contexte Economique

Les ressources de l'Etat susceptibles d'être mobilisées pour assurer le financement de la scolarisation des jeunes.

Les Finances publiques // Finances de l'Etat.

Les Appuis financiers et matériels des partenaires.

B – LES INTRANTS: Eléments entrants dans le processus (input)

Les intrants correspondent aux ressources humaines, matérielles, financières et à tous les efforts de planification et d'organisation injectés dans le système.

1- L'Administration du secteur Education / Formation

a- Les Ministères : deux (02) Ministères ont à charge la gestion du système éducatif.

- Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET.FP)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS)

b- Les Administrations

- Les Cabinets
- Les Administrations centrales
- Les Administrations régionales
- Les Services rattachés
- Les Services extérieurs
- Les Structures sous tutelle.

2- les Ressources Humaines

- Les personnels administratifs
- Les personnels enseignants
- Les personnels d'encadrement
- Les étudiants
- Les élèves ...

3- les Ressources Financières et Matérielles

- Les Budgets
- Les Equipements
- Les Locaux ...

C – LE PROCESSUS :

Planification – Enseignement – Evaluation des enseignements - Evaluation des apprentissages.

C'est tout ce qui donne vie à l'ensemble des ressources et relie de façon fonctionnelle et dynamique toutes les activités du système.

Il s'agit :

- de la façon de dispenser l'enseignement
- du fonctionnement pédagogique
- de la mise en œuvre des stratégies éducatives
- des mécanismes d'ajustement mis en place pour corriger les déficiences et prévenir les causes d'échec.
- des mécanismes de concertation et de contrôle mis en place pour assurer la cohérence et la complémentarité de toutes les interventions éducatives.

D – **LES EXTRANTS** : Produits Educatifs (output) - Recherche de l'efficience

Les extrants constituent :

- Les résultats de l'innovation en termes d'apprentissage des élèves / des étudiants.
- Les changements de pratiques des enseignants.
- L'image de l'Institution.
- Les effets produits.
- Les résultats globaux.

II- LE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF

Le secteur Education / Formation est sous la tutelle de deux (2) ministères :

- Le MESRS : chargé de l'application de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Le MENET-FP :
 - s'occupe de l'ensemble des niveaux de l'enseignement général ainsi que du préscolaire et de l'enseignement non formel.
 - a en charge les formations techniques et professionnelles de niveau secondaire 1 et 2.
 -

A- Le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP)

C'est l'Institution de référence dans la mise en œuvre de la politique éducative de notre pays, vu :

- La taille de la population scolaire à encadrer
- L'effectif des personnels à gérer
- L'étendue de la carte scolaire à exécuter.

Selon le décret n°2017-150 du 1^{er} Mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, le MENET-FP est composé d'un cabinet, de services rattachés, de directions centrales et de services extérieurs.

1. Le cabinet

Il comprend :

- 1 Directeur de cabinet
- 1 Directeur de cabinet adjoint
- 1 Chef de cabinet
- 8 Conseillers techniques
- 8 Chargés d'études
- 1 Chargé de missions
- 1 Chef de secrétariat particulier

2. Le service rattaché au cabinet

C'est le service de la communication, de la documentation et des archives.

3. L'Inspection Générale

Inspection Générale du Ministère (IGEN).

4. Les Directions Centrales

Au nombre de dix-neuf (19). Ce sont :

- La Direction des Ressources Humaines (DRH)
- La Direction des Affaires Financières (DAF)
- La Direction des Affaires Juridiques (DAJ)
- La Direction des Stratégies, de la planification et des statistiques (DSPTS)
- La Direction de la pédagogie et de la formation continue (DPFC)
- La Direction des examens et concours (DECO)
- La Direction des écoles, lycées et collèges (DELC)

- La Direction de l'orientation et des bourses (DOB)
- La Direction de la mutualité et des œuvres sociales en milieu scolaire (DMOSS)
- - la Direction de la vie scolaire (DVS)
- - la Direction des technologies et des systèmes d'information (DTSI)
- - la Direction de l'encadrement des établissements privés
- - la Direction d'animation, de promotion et de suivi des comités de gestion des établissements scolaires (DAPS-COGES)
- - la Direction de la coordination et de l'exécution des projets (DCEP)
- - la Direction des cantines scolaires (DCS)
- - la Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DAENF)
- - la Direction de la veille et du suivi des programmes (DVSP)
- - la Direction de l'enseignement technique (DET)
- - la Direction des filières, de l'innovation et de la qualité (DFIQ).

NB : chaque direction centrale comprend des Sous-Directions.

5. les services extérieurs :

Ce sont :

- - les Directions Régionales (36).
- - les Directions Départementales (05).

NB : les Directions Régionales et les Directions Départementales gèrent les structures situées dans leur zone d'influence : Lycées - Collèges - IEPP.

B- Le Fonctionnement d'un Etablissement Scolaire

ex : lycée / collège

1. les acteurs et leurs rôles

Identification des acteurs	Leur (s) rôle(s)
Le Chef d'Etablissement	Administratif Financier Pédagogique Animateur socio-culturel
Les Adjoints au Chef d'Etablissement	Administratif Pédagogique Animateur socio-culturel
L'Econome / l'Intendant	Comptable Assistant financier
L'Inspecteur d'Education	Encadre les élèves Reçoit et informe les parents d'élèves Coordonne les activités des éducateurs
Les Educateurs	Travaillent sous la direction de l'Inspecteur d'Education en fonction de la répartition des tâches.
Le Professeur Principal	Coordonne l'action des professeurs d'une même classe. Fait des propositions et des suggestions au Chef d'Etablissement.
Le professeur	Installe des compétences chez les apprenants Guide, éduque, évalue les apprenants Participe aux examens Participe à la vie de l'Etablissement.
	Représente ses camarades de classe.

Le chef de classe	Coopère avec l'Administration Veille à la propreté, à la discipline et au bon fonctionnement de la classe.
Les élèves	Développent des activités d'apprentissage. Exécutent les consignes. Participent à la vie de l'établissement.
Les autres personnels : Secrétaires, laborantins, bibliothécaires, reprographes...	Participent à la vie de l'Etablissement chacun selon sa qualification et les tâches qui lui sont dévolues.

2. les différentes activités au sein de l'Etablissement.

a. les Réunions des Conseils

- Conseil intérieur
- Conseil d'Enseignement
- Conseil de classe
- Conseil de discipline

b. les Réunions d'UP (Unité Pédagogique)

Activités pédagogiques convoquées par les animateurs et les responsables d'UP.

c. autres activités

Culturelles, sportives, amicales des professeurs, associations des élèves ...

3. les moyens de communication au sein de l'Etablissement

- les tableaux d'affichage
- les notes circulaires
- les notes de service
- les convocations
- les cahiers d'information

Exercice

Voici une liste d'éléments indiqués dans le tableau ci-dessous.

Cochez dans l'une des quatre colonnes de droite selon qu'il s'agit d'un Contexte, d'un Intran, d'un Processus ou d'un Extran.

	Eléments	Contexte	Intran	Processus	Extran
1.	Approche par les compétences (APC)				
2.	Civisme fiscal à l'école				
3.	Enseignants qualifiés				
4.	Proviseur				
5.	Méthodes didactiques				
6.	Cours Normal de Guiglo				
7.	Apprenants				
8.	Excellents étudiants				
9.	Manuels scolaires				
10.	Cantines scolaires				
11.	Manuels scolaires pertinents				
12.	Tables - bancs				
13.	Décret N°2017-150 du 1 ^{er} Mars 2017				
14.	Mission de suivi, d'évaluation, de contrôle				
15.	Unité pédagogique (UP)				
16.	Interrogation écrite				
17.	Antenne de la pédagogie et de la formation continue (APFC)				
18.	Schémas de cours				
19.	Laboratoires				
20.	Taux de réussite aux examens				
21.	Bibliothèque				
22.	Enseignants contractuels				
23.	Enseignement de qualité				
24.	Scolarisation de la jeune fille				
25.	Ecole obligatoire de 6 à 16 ans				

**LES REQUÊTES
ADMINISTRATIVES
ET MODALITÉS**

L'Administration est l'ensemble des services de l'Etat chargés d'exécuter les décisions des pouvoirs publics.

Pour le bon fonctionnement d'une Administration, la communication entre les agents et leur hiérarchie est essentielle. Les requêtes administratives sont un moyen de communication. Une requête administrative est une demande écrite qui peut être émise par la hiérarchie ou par l'agent mais également entre deux Administrations. Celle-ci provient des besoins liés à l'amélioration des conditions de travail des différents acteurs d'une administration. La formulation de ces requêtes doit obéir à des conditions ou modalités prévues dans le Statut et Règlements intérieurs de la Fonction Publique.

Dans le cadre de la formation des enseignants contractuels, une présentation de certaines requêtes sera faite en prenant en compte différents types de requérants, l'objet et les modalités de la requête.

I-Présentation de requêtes administratives

a-Format d'une requête

De façon générale, la présentation d'une requête, certaines mentions sont obligatoires :

- les noms, prénoms, profession et domicile du requérant

-l'objet de la demande :

-le corps de la requête :

✓ La phrase introductive

✓ l'exposé sommaire des moyens invoqués

✓ l'énonciation des pièces dont on entend se servir

✓ *la conclusion : faire la synthèse de la requête et terminer par la formule finale de politesse*

-La signature.

b-Quelques requêtes administratives

Requérants	Objet	Modalités
Chef d'Établissement	Le Certificat de prise de service ou première prise de service	C'est le document qui atteste que l'agent démarre l'activité dans le service. Ce document peut être délivré suite à la présentation d'une décision d'affectation émise par la Direction des Ressources Humaines.
	Le Certificat de reprise de service	C'est le document qui atteste que l'agent poursuit l'activité dans le service. Ce document peut être délivré à un agent déjà en poste. L'outil CODIPOST permet de suivre l'occupation effective d'un poste par un agent.
	La Demande d'explication	C'est une demande écrite adressée à un fonctionnaire fautif par l'autorité hiérarchique dont il relève. Le fonctionnaire est ainsi appelé à s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés.
	L'Ordre de mission	C'est un document essentiel par lequel l'autorité hiérarchique envoie un agent en mission officielle. L'ordre de mission justifie la présence de l'agent dans le lieu indiqué pour la réalisation de la mission. Il peut être demandé par les autorités de police ou de gendarmerie si la mission s'effectue dans un véhicule de service ou non.
	La Demande de sanction	Le supérieur hiérarchique direct peut demander à sa hiérarchie (DRENETFP-Préfet-Ministre) une sanction disciplinaire contre un agent fautif. L'action pénale est différente de l'action disciplinaire. Il existe deux sortes de sanctions disciplinaires : Les Sanctions disciplinaires de premier degré : -l'avertissement -le blâme -le déplacement d'office Les sanctions disciplinaires de premier degré sont prononcées par le Ministre dont relève l'agent fautif, le Préfet ou le Directeur Régional, ce après une demande d'explication écrite adressée à celui-ci.

		<p>Les Sanctions disciplinaires de second degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la radiation au tableau d'avancement -la réduction du traitement dans la proportion maximum de 25% et pour une durée ne pouvant excéder 30 jours. -l'exclusion temporaire pour une durée ne pouvant excéder 6 mois, cette exclusion entraîne la perte de toute rémunération à l'exception des prestations familiales. - l'abaissement d'échelon -l'abaissement de classe -la révocation avec ou sans suspension des droits à la pension <p>Les sanctions disciplinaires de second degré sont de la compétence du Président de la République mais particulièrement du Ministre chargé de la Fonction Publique après avis du conseil de discipline. Le fonctionnaire suspendu de ses fonctions ne peut prétendre qu'à la moitié de sa rémunération ; toutefois il continue de percevoir la totalité de ses prestations familiales.</p> <p>Il existe des voies de recours administratifs pour l'agent victime de sanctions. Ce recours peut être un recours gracieux (adressé à l'auteur de l'acte) ou un recours hiérarchique (adressé à un supérieur hiérarchique de l'auteur de l'acte).</p> <p>En cas de non satisfaction, il peut engager le recours juridictionnel (chambre administrative de la cour suprême)</p> <p>Le fonctionnaire fautif peut également demander la grâce du Président de la République (grâce présidentielle)</p> <p>Le licenciement</p> <p>C'est une mesure administrative qui met fin aux fonctions de l'agent de l'Etat pour des motifs non disciplinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> -inaptitude physique ou mentale (lorsque le fonctionnaire qui bénéficie des congés de maladie ne peut plus reprendre le service) -Insuffisance professionnelle notoire (quand l'agent fait preuve d'incompétence) -perte de la nationalité ivoirienne
--	--	--

Requérants	Objet	Modalités
	L'admission à la retraite	C'est l'acte administratif qui détermine la fin normale de la carrière du fonctionnaire (Lettre de radiation).
Le Professeur	La Demande de congés (congé de paternité, congé de maternité, congé de maladie, congé annuel...)	<p>Ce sont des dispositions ou documents par lesquels l'autorité accorde une absence momentanée du service à un agent. Deux types de congés :</p> <p>Congés administratifs et Congés pour raison de santé</p> <p>Congés administratifs :</p> <p>1-Permissions spéciales d'absence pour événements familiaux : En cas de décès d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe durée 5 jours ouvrables -en cas de mariage de l'agent ou d'un enfant de l'agent- durée deux jours ouvrables -en cas de naissance survenue au foyer de l'agent, durée 3 jours ouvrables</p> <p>2-autorisation (spéciale) d'absence avec traitement :</p> <p>-aux représentants dûment mandatés des syndicats de fonctionnaires, à l'occasion de convocation des congrès syndicaux, fédéraux, confédéraux et internationaux ainsi que des organismes directeurs dont ils sont membres. -aux fonctionnaires membres du comité consultatif de la fonction publique ou membres des commissions administratives paritaires pendant les sessions de ces organismes ; -aux fonctionnaires candidats à des concours ou examens professionnels ; -aux fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives, dans la limite des sessions des assemblées dont ils font partie.</p> <p>2-autorisation d'absence sans traitement</p> <p>-aux fonctionnaires candidats à des élections politiques pendant la durée de la campagne.</p> <p>3-congé annuel :</p>

		<p>C'est le congé acquis par le fonctionnaire après douze mois consécutifs d'activité. D'une durée de 30 jours calendaires avec rémunération, l'ordre et dates de départ en congé sont fixés par le supérieur hiérarchique compétent compte-tenu des nécessités de service et, dans la mesure du possible, des désirs du fonctionnaire.</p> <p>L'Administration peut pour les mêmes motifs, s'opposer à tout fractionnement du congé après une année de travail.</p> <p><i>NB : L'enseignant bénéficie des congés scolaires et des grandes vacances au même titre que les élèves.</i></p> <p>Congé pour raison de santé</p> <p>Le fonctionnaire en activité a droit à un congé de maladie et un congé pour couche et allaitement (14 semaines)</p> <p>1-congé de maladie :</p> <p>Il existe plusieurs types de congés de maladies :</p> <p>Le congé de maladie de longue durée et le congé exceptionnel de maladie</p> <p>Le congé de maladie : il est accordé un congé de maladie de 6 mois maximum à un fonctionnaire, atteint d'une maladie dûment constatée et qui le met dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, s'il a accompli une période de douze mois consécutifs de service. Si le congé de maladie n'excède pas 15 jours, il peut être accordé par le supérieur hiérarchique.</p> <p>Dans cette situation, il perçoit l'intégralité de sa rémunération.</p> <p>Le congé de maladie de longue durée : si après 6 mois de congés de maladie, l'état du fonctionnaire exige la poursuite de soins, sur proposition du conseil de santé, il est mis en congé de maladie de longue durée et perçoit l'intégralité de sa rémunération pendant encore 6 mois.</p> <p>A l'issue de ce temps (une année), la rémunération est réduite à moitié.</p> <p>Si au terme de 36 mois y compris les 6 premiers mois de congé de maladie, l'état de santé du fonctionnaire ne lui permet toujours pas de reprendre le service, il est déclaré invalide sur avis du conseil de santé et admis d'office à la retraite.</p>
--	--	---

		<p>Pour bénéficier d'un congé de maladie, le fonctionnaire doit adresser une demande écrite accompagnée d'un certificat médical délivré par le médecin de l'Administration à l'autorité dont il dépend.</p> <p>L'autorisation d'un congé de maladie au-delà de 15 jours est de la compétence du Ministère chargé de la fonction publique après avis du Conseil de santé.</p> <p>Le bénéficiaire d'un congé de maladie ne doit exercer aucune activité lucrative. Il est tenu en outre de signaler ses changements éventuels de résidence au Ministre chargé de la fonction publique. Il doit, après reprise de service se soumettre aux visites et contrôles éventuels du Conseil de santé.</p> <p>Congé exceptionnel de maladie :</p> <p>Il est accordé un congé exceptionnel de maladie à un fonctionnaire victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions jusqu'à son admission à la retraite.</p> <p>Le congé exceptionnel de maladie est limité à 60 mois ; au cours desquels le fonctionnaire perçoit l'intégralité de sa rémunération et le remboursement des honoraires et des frais médicaux pour la maladie ou l'accident.</p> <p>Au terme de cette période, le fonctionnaire bénéficiaire du congé exceptionnel de maladie qui ne peut reprendre son service est admis à faire valoir ses droits à la retraite après avis du conseil de santé et de la commission de réforme.</p> <p>Congé pour couches et allaitement :</p> <p>Le congé pour couche et allaitement est accordé à la femme fonctionnaire, à sa demande, appuyée d'un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration. Le congé pour couche et allaitement a une durée de 14 semaines dont 8 avant l'accouchement et 6 après.</p> <p>Si à l'expiration de ce congé, l'intéressée n'est pas en état de reprendre son service, elle est placée en congé de maladie après avis du conseil de santé.</p>
	Demande de mutation	Formulée par un agent qui éprouve le besoin de changer de lieu de travail, ce dernier précise les motifs de sa demande.

	Demande de réclamation	Lorsqu'un agent pense avoir été lésé par rapport à une situation donnée (notation, mutation, emploi du temps...), il demande réparation de façon courtoise.
	Demande de détachement	<p>Le détachement est la position du fonctionnaire autorisé à interrompre temporairement ses fonctions pour exercer un emploi ou un mandat public national ou international, un mandat syndical, ou exercer une fonction ministérielle,</p> <p>Deux types de détachement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le détachement de courte durée, ne peut excéder 6 mois et ne peut être renouvelé mais peut être porté à un an pour une mission d'enseignement à l'étranger -le détachement de longue durée, 5 ans au maximum, dans ce cas le fonctionnaire peut être remplacé dans sa fonction. <p>Au terme du détachement de courte ou de longue durée, le fonctionnaire est obligatoirement réintégré dans un emploi de son grade par le ministère chargé de la Fonction Publique à la demande du fonctionnaire par arrêté du Ministre chargé de la fonction publique après avis favorable du ministère technique de l'intéressé.</p> <p>Le détachement auprès d'un Etat étranger, d'un organisme international requiert l'accord préalable du Conseil des Ministres.</p>
	Demande de mise en disponibilité	<p>La disponibilité est la position du fonctionnaire dont l'activité est suspendue temporairement à sa demande pour des raisons personnelles et dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant ; la durée ne peut dans ce cas excéder une année. Elle est renouvelable une seule fois après avis du conseil de santé ; -pour suivre son conjoint fonctionnaire en service ou affecté à l'étranger en raison de sa profession, dans ce cas la disponibilité ne peut excéder une année, elle peut cependant être renouvelée dans les conditions requises pour l'obtention ; -pour suivre un conjoint non fonctionnaire hors du lieu d'affectation du fonctionnaire, la durée de la disponibilité est une année renouvelable une seule fois ; -pour convenance personnelle, la durée est d'un an renouvelable une seule fois.

		<p>NB : La mise en disponibilité est accordée de droit à la femme fonctionnaire, et à sa demande, en cas de maladie grave du conjoint ou d'un enfant.</p> <p>Le fonctionnaire placé en position de disponibilité n'a droit à aucune rémunération.</p> <p>Le fonctionnaire placé en position de disponibilité doit solliciter sa réintégration auprès du Ministre chargé de la Fonction Publique, deux mois au moins avant la période de disponibilité en cours.</p> <p>Le fonctionnaire qui a formulé une demande de réintégration anticipée est maintenu en disponibilité jusqu'à la fin de sa période de mise en disponibilité si un poste ne peut lui être proposé.</p>
	Demande de démission	C'est une demande écrite du fonctionnaire marquant sa volonté non équivoque de quitter l'Administration.
-Elèves -Parents d'élèves	Certificat de fréquentation	C'est un certificat pour justifier le passage de l'élève dans un établissement scolaire. Les motifs de cette demande doivent être précisés.
	Certificat de scolarité	C'est une attestation pour retracer le parcours de l'élève et les résultats obtenus dans un établissement scolaire.
	Demande d'autorisation d'absence	Demande formulée en cas d'événements familiaux ou pour des raisons de santé.

II-Impact des requêtes sur l'environnement scolaire

Au niveau de l'Administration :

Les requêtes administratives sont de bons indicateurs du fonctionnement d'un établissement scolaire. Elles permettent le suivi des agents et favorisent au besoin, des décisions motivées dans la carrière des Administrés.

Ces moyens de contrôle et de gestion permettent de mieux apprécier les aptitudes et l'environnement familial des agents.

Au niveau des agents :

Les requêtes administratives :

- couvrent les agents en activité et permettent de sauvegarder leur sérénité au travail,
- favorisent une gestion humaine des administrés,
- font prendre conscience des devoirs des administrés pour qu'ils deviennent plus engagés, plus disponibles donc plus efficaces dans leurs tâches professionnelles.
- accompagnent et soutiennent les administrés à la survenue d'événements familiaux et dans la promotion de leur carrière.

Au niveau des élèves et des parents d'élèves

Les requêtes administratives :

- permettent un bon suivi du parcours scolaire,
- favorisent la communication entre Administration, élèves et parents.

Au total, les requêtes administratives permettent aux requérants d'obtenir de l'administration certains avantages relatifs à leur situation du moment. Elles sont des moyens dont dispose l'Administration pour mieux encadrer les administrés et garantir le bon fonctionnement de la structure.

COMPÉTENCE 3 :
PLANIFIER LES ACTIVITÉS
D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE-
ÉVALUATION

**LA CONNAISSANCE
DE LA DISCIPLINE**

Les Sciences de la Vie et de la Terre sont une discipline faisant partie intégrante des sciences expérimentales. Elles comprennent quatre grands domaines d'étude qui sont : la biologie, la géologie, la pédologie et l'écologie.

Les principaux thèmes abordés au premier et au second cycle sont consignés dans les tableaux ci-dessous :

I- LES PRINCIPAUX THÈMES PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

1/ AU PREMIER CYCLE

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
<ul style="list-style-type: none"> - La reproduction chez les vertébrés et les plantes à fleurs. - La nutrition chez les vertébrés et les plantes à fleurs. - Les actions néfastes de l'Homme et leurs conséquences sur l'environnement. - Les solutions aux problèmes de la dégradation de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - La reproduction des plantes sans fleurs et la croissance des invertébrés. -La nutrition des plantes sans chlorophylle et des insectes. - Les actions néfastes de certains invertébrés sur L'homme et l'environnement. - La lutte contre certains insectes nuisibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La reproduction : la formation de la cellule-œuf chez l'homme. - La formation et le devenir des roches endogènes. - L'utilisation de l'eau souillée et les conséquences sur la santé de l'homme. - Le traitement de l'eau de consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - La nutrition et son hygiène - La reproduction et les dangers liés à celle –ci. - Les relations entre les sols et les plantes. - La dégradation, la protection et l'amélioration des sols.

2/ AU SECOND CYCLE

2-1 SERIE SCIENTIFIQUE

Niveaux Compétences	Seconde C	Première C	Première D	Terminale C	Terminale D
Traiter une situation relative à la géologie et à la pédologie.	THEME : La structure géologique de la Côte d'Ivoire et le devenir des roches magmatiques	THEME 1 : La géodynamique interne THEME 2 : Les Propriétés chimiques des sols.	THEME 1 : La géodynamique interne. THEME 2 : Les propriétés chimiques des sols et leur évolution.	THEME 1 : Les ressources énergétiques. THEME 2 : La gestion des sols.	THEME 1 : Les ressources minières. THEME 2 : La gestion des sols.
Traiter une situation relative à la communication.	THEME : Les relations au sein d'un écosystème et l'influence de l'homme sur l'environnement.	THEME : Les écosystèmes.	THEME : La communication nerveuse.	THEME : La communication dans l'organisme	THEME : La communication dans l'organisme.
Traiter une situation relative à la reproduction et l'hérédité.	Thème : La reproduction de la cellule.	THEME 1 : la reproduction chez les mammifères. THEME 2: La transmission des caractères héréditaires.	THEME 1 : La reproduction chez les mammifères THEME 2 : La transmission des caractères héréditaires.	THEME 1 : La reproduction chez l'Homme. THEME 2 : La transmission des caractères héréditaires.	THEME 1 : La reproduction chez les mammifères et chez les spermaphytes. THEME 2 : La transmission des caractères héréditaires.
Traiter une situation relative à la nutrition et à la santé.	THEME : La nutrition minérale de la plante verte	THEME : La production de la matière organique	THEME : la production de la matière organique et son utilisation.	THEME 1: Le métabolisme énergétique et l'activité musculaire. THEME 2 : La défense de l'organisme et son dysfonctionnement.	THEME 1: Le milieu intérieur. THEME 2: La défense de l'organisme et son dysfonctionnement.

2- 2 SÉRIE LITTÉRAIRE

Niveaux Compétences	Seconde A	Première A	Terminale A
Traiter une situation relative à la communication.	THEME 1 : La transmission de l'information au niveau de l'organisme. THEME 2 : L'homme et l'environnement.	THEME : Les réflexes et les troubles de comportement.	THEME : la communication dans l'organisme
Traiter une situation relative à la reproduction et l'hérédité.	THEME : La reproduction d'une cellule.	THEME 1 : Problèmes liés à la reproduction humaine et à la vie familiale. THEME 2 : La transmission des caractères héréditaires chez l'Homme.	THEME 1 : L'origine de la vie et l'évolution de la lignée humaine. THEME 2 : La transmission des caractères héréditaires chez l'Homme.
Traiter une situation relative à la nutrition et à la santé.	THEME : La nutrition et la santé de l'homme.	THEME : Le devenir des nutriments dans l'organisme.	THEME : Le devenir des nutriments dans l'organisme.

II- LES HABILETES ET CONTENUS D'ENSEIGNEMENT PAR NIVEAU

1- Au premier cycle du secondaire

1-1 Niveau 6^{ème}

1-1-1 Compétence 1 : Traiter une situation relative à la reproduction chez les plantes à fleurs et chez les vertébrés.

THEME : la reproduction chez les plantes à fleurs et chez les vertèbres

1-1-1-1 Leçon 1 : la formation de la graine

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Identifier	Les différentes parties de la fleur.
Décrire	Les stades d'évolution de la fleur
Expliquer	Les phénomènes intervenant dans la formation de la graine
Déduire	<ul style="list-style-type: none">• La notion de reproduction sexuée,• Le rôle du grain de pollen, de l'ovule, des sépales et des pétales.

➤ Résumé du cours

La graine se forme à partir de la fleur qui se compose d'un pédoncule sur lequel sont disposées différentes pièces florales :

- des sépales (05) dont l'ensemble forme le calice ;
- des pétales (05) dont l'ensemble forme la corolle ;
- des étamines (10) dont l'ensemble forme l'androcée et qui est constitué d'un filet terminé par un anthère ;
- et d'un pistil comprenant à sa base un ovaire contenant des ovules et surmonté d'un style qui se termine par un stigmate.

La fleur passe par des stades d'évolution pour donner la graine : le stade bouton floral ; le stade fleur épanouie et le stade fleur fanée qui laisse apparaître un ovaire développé en fruit contenant des graines.

La formation de la graine fait intervenir deux phénomènes :

- la pollinisation qui est le transport du grain de pollen sur le stigmate du pistil.
- et la fécondation qui est la fusion du noyau du grain de pollen à celui de l'ovule pour former un œuf ou zygote qui évolue en une graine. Pour atteindre l'ovule, le grain de pollen germe c'est-à-dire émet un long tube pollinique.

Dans la fleur se sont donc le grain de pollen et l'ovule qui engendrent la graine qui possède en son sein une plantule. Le grain de pollen est la cellule reproductrice mâle et l'ovule est la cellule reproductrice femelle. La formation de la graine est une reproduction. Cette reproduction qui fait intervenir les cellules sexuelles est dite reproduction sexuée.

Les sépales et pétales servent de pièces protectrices.

1-1-1-2 Leçon 2 : la germination d'une graine

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Citer	<ul style="list-style-type: none">• Les facteurs externes à la graine influençant sa germination,• Les facteurs internes à la graine influençant sa germination.
Déterminer	<ul style="list-style-type: none">• L'influence des facteurs,• L'influence des facteurs internes.
Décrire	Les étapes de la germination d'une graine.

➤ Résumé du cours

Une graine germe pour donner une plante.

Pour que la graine germe, il faut qu'elle soit mature et en bon état : ces facteurs sont propres à la graine (facteurs internes).

Par ailleurs le sol dans lequel la graine est semée doit être humide, aéré et non tassé. La température de ce sol doit être modérée : ni trop élevée ni trop basse : ces facteurs sont extérieurs à la graine (facteurs externes).

La germination de la graine commence par son gonflement et s'achève par la sortie des premières feuilles de la plante.

1-1-1-3 Leçon 3 : la reproduction chez les mammifères

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Distinguer	L'individu mâle de l'individu femelle.
Annoter	<ul style="list-style-type: none">• Les schémas des appareils reproducteurs,• Les schémas des cellules reproductrices.
Expliquer	Les principales étapes menant à la fécondation.
Décrire	Les transformations subies par l'œuf.
Déduire	Les notions de : fécondation interne, développement interne et viviparité.

➤ Résumé du cours

Chez les mammifères, le mâle et la femelle sont différents par les caractères sexuels externes et les caractères sexuels internes.

Les caractères sexuels externes sont composés d'organes qui apparaissent ou se développent au cours de la croissance de l'individu. Ces organes constituent les caractères sexuels secondaires.

Les caractères sexuels internes sont les organes reproducteurs qui existent à la naissance. Ils constituent les caractères sexuels primaires.

L'ensemble des organes reproducteurs forment l'appareil reproducteur qui produit les cellules reproductrices. Chez le mâle, les testicules produisent les spermatozoïdes, cellules reproductrices mâles et chez la femelle, les ovaires donnent les ovules, cellules reproductrices femelles.

Au cours de l'accouplement, le mâle déverse les spermatozoïdes dans les voies génitales de la femelle où un spermatozoïde s'unit avec un ovule pour donner l'œuf : c'est la fécondation.

L'œuf formé subit des transformations pour donner un embryon puis un fœtus qui est le nouvel individu, semblable aux parents.

1-1-1-3 Leçon 4 : la reproduction chez les oiseaux

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Distinguer	L'individu mâle de l'individu femelle.
Annoter	<ul style="list-style-type: none">• Les schémas des appareils reproducteurs,• Les schémas des cellules reproductrices.
Expliquer	<ul style="list-style-type: none">• Les principales étapes menant à la fécondation,• Le développement de l'œuf.
Décrire	Les transformations subies par l'œuf.
Déduire	Les notions de : développement externe et oviparité.

➤ Résumé du cours

La distinction entre le mâle et la femelle chez les oiseaux peut se faire grâce à des aspects différents de certaines parties du corps : ergots, crête et des barbillons plus développés, des plumes de la queue plus longues. En générale le mâle est plus gros que la femelle. Ces caractères qui permettent de reconnaître le mâle et la femelle sont les caractères sexuels externes. Les organes reproducteurs qui existent à la naissance constituent les caractères sexuels internes. La reproduction des oiseaux commence par la rencontre du mâle et de la femelle. Au cours de l'accouplement, les cellules reproductrices mâles provenant de l'appareil reproducteur mâle sont émises dans les voies génitales femelles où elles s'unissent aux cellules reproductrices femelles pour former la cellule-œuf : c'est la fécondation. Chez les ovipares, l'œuf est pondu. L'œuf se transforme en embryon qui se développe alors hors du corps de la femelle : c'est un développement externe. Il se fait grâce aux réserves abondants contenues dans l'ovule, cela caractérise les ovipares. La femelle couve ses œufs au nid pour les maintenir au chaud à une température constante de 38°C, dans un milieu aéré et sec. La transformation de l'embryon en poussin s'appelle l'incubation. Elle dure 21 jours chez la poule. Comme tous les oiseaux, la poule est un ovipare ; le poussin sort de l'œuf pondu et couvé par sa mère.

1-1-2 COMPÉTENCE 2 :

Traiter une situation se rapportant aux facteurs de croissance chez les plantes à fleurs et chez les vertébrés.

THEME : Les facteurs de croissance chez les plantes à fleurs et chez les Vertébrés

1-1-2-1 Leçon 1 : les facteurs de croissance chez les plantes à fleurs

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Identifier	Quelques facteurs influençant la croissance chez les plantes à fleurs
Déterminer	L'importance de : <ul style="list-style-type: none">- l'eau dans la croissance des plantes à fleurs,- des sels minéraux dans la croissance des plantes à fleurs,- de la lumière dans la croissance des plantes à fleurs.
Déduire	La notion d'autotrophie.

➤ Résumé du cours

L'eau et les sels minéraux favorisent la croissance des plantes vertes. La plante verte utilise la lumière pour fabriquer sa propre matière organique, grâce à la **chlorophylle** (pigment vert des parties aériennes) qu'elle contient et en présence de lumière. Elle utilise aussi les sels minéraux absorbés par leurs racines et du dioxyde de carbone contenu dans l'air et absorbé par les feuilles. Elle rejette en même temps de l'oxygène : On dit que la plante réalise la **photosynthèse**. Cette matière organique sert à sa nutrition et à sa croissance maximale. La plante a donc besoin de lumière pour bien se développer. En absence de lumière, la plante s'affaiblit, ses feuilles jaunissent et sa tige se courbe.

L'eau, les sels minéraux et la lumière sont indispensables à la croissance des plantes vertes. A la lumière, elles utilisent les autres éléments pour fabriquer leurs propres matières organiques : on dit qu'elles sont **autotrophes**.

1-1-2-2 Leçon 2 : l'influence des aliments sur la croissance des vertébrés

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Identifier	<ul style="list-style-type: none">• quelques aliments consommés par les vertébrés,• la composition des aliments des vertébrés.
Déterminer	<ul style="list-style-type: none">• l'influence de la quantité d'aliments consommés sur la croissance des vertébrés,• l'influence de la qualité des aliments consommés sur la croissance des vertébrés,
Déduire	Le rôle des aliments simples sur la croissance des vertébrés.

➤ Résumé du cours

Les aliments consommés par les vertébrés renferment chacun des aliments simples : glucides, lipides, protides, eau, sels minéraux et vitamines dont la composition est bien précise.

La quantité et la qualité des aliments consommés ont une influence sur la croissance des vertébrés car chaque aliment simple joue un rôle spécifique. Pour une bonne croissance, il faut une combinaison harmonieuse en quantité et en qualité de la fourniture d'aliments.

1-1-3 COMPETENCE 3 : Traiter une situation se rapportant à la dégradation et à la préservation de l'environnement.

THEME : la dégradation et la préservation de l'environnement

1-1-3-1 Leçon 1 : les actions néfastes de l'Homme et leurs conséquences sur l'environnement

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Identifier	<ul style="list-style-type: none"> • les actions de destruction des ressources naturelles, • les actions de surexploitation des ressources naturelles, • les actions de pollution de l'environnement.
Dégager	<ul style="list-style-type: none"> • les conséquences des actions de destruction des ressources naturelles, • les conséquences des actions de surexploitation des ressources naturelles, • les conséquences des actions de pollution.

➤ Résumé du cours

Plusieurs actions de l'homme ont des effets sur son environnement. Ces actions néfastes sont de 3 ordres qui s'accompagnent de conséquences tel que stipulé dans le tableau ci-dessous :

Les caractéristiques Les types d'action	Les actions néfastes de l'Homme sur l'environnement	Les conséquences des actions néfastes
Les actions de destruction des ressources naturelles	déboisement, défrichage, cultures extensives, cultures itinérantes, feux de brousse.	La déforestation, la désertification, la disparition des espèces végétales ; l'érosion des sols. (La baisse de la production agricole, la famine, la malnutrition)
Les actions de surexploitation des ressources naturelles	surpâturage, pêche intensive, braconnage	La dégradation ou l'érosion des sols ; la diminution des ressources halieutiques ; la disparition des espèces animales. (La baisse de la production agricole, la famine, la malnutrition)
Les actions de pollution de l'environnement	Rejet de déchets industriels, Rejet d'ordures ménagères, Emission de gaz par les engins motorisés, Utilisation irrationnelle des pesticides et des engrais	la pollution de l'air ; les maladies respiratoires ; les maladies de la peau ; la pollution des eaux ; la pollution des sols. L'intoxication alimentaire.

1-1-3-1 Leçon 2 : la lutte contre la dégradation de l'environnement

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
Identifier	les moyens de lutte contre la dégradation de l'environnement.
Proposer	des stratégies de sensibilisation (messages, moyens et technique de sensibilisation).

➤ Résumé du cours

La lutte contre la dégradation de l'environnement qui est source de maladies peut s'organiser de plusieurs manières :

- **Par des moyens de lutte contre la dégradation installée de l'environnement (curative)** à savoir :
 - Le ramassage des ordures ;
 - le traitement des eaux usées et des différentes ordures ;
 - le reboisement ;
 - l'utilisation d'êtres vivants (lutte biologique) et de produits chimiques (lutte chimique).
- **Par des moyens de lutte pour préserver de la dégradation de l'environnement (lutte préventive)** comme :
 - la réglementation de l'exploitation des ressources naturelles en matière de pêche, de chasse et d'exploitation du bois ;
 - l'interdiction des feux de brousse ;
 - l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides
 - la création des parcs nationaux et de réserves forestières.
- **Par des stratégies de sensibilisation** telles que les messages, les moyens et techniques de sensibilisation.

1-2 Niveau 5^{ème}

1-2-1 COMPÉTENCE 1 : Traiter une situation relative à la reproduction chez les plantes sans fleurs et à la croissance chez les invertébrés

THEME : La reproduction chez les plantes sans fleurs et la croissance chez les invertébrés

1-2-1-1 Leçon 1 : la reproduction chez les champignons à chapeau

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	les différents modes de reproduction des champignons à chapeau
2- Expliquer	Les modes de reproduction des champignons à chapeau : <ul style="list-style-type: none">- multiplication par mycélium ;- multiplication par les spores.
3- Annoter	Les schémas des cycles de reproduction asexuée et sexuée d'un champignon à chapeau.
4- Déduire	La notion de reproduction asexuée.

➤ Résumé du cours

Les champignons à chapeau sont constitués d'un pied surmonté par un chapeau et dans sa partie souterraine, de filaments mycéliens très ramifiés.

Le chapeau porte sur sa face interne des lamelles productrices de spores.

Les champignons à chapeau se reproduisent de deux manières :

- soit à partir des filaments mycéliens qui bourgeonnent directement pour donner de nouveaux champignons. Il s'agit de la reproduction asexuée ou multiplication végétative ;
- soit à partir des spores produites par les lamelles du chapeau. Les spores germent et donnent des filaments mâles et femelles qui fusionnent en certains endroits pour donner des organites qui font office d'œuf. Ce dernier germe et donne un filament mycélien à partir duquel bourgeonnent de nouveaux champignons : c'est la reproduction sexuée.

1-2-1-2 Leçon 2 : la croissance chez les insectes

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Décrire	Les différents stades de développement du Bombyx du mûrier et du criquet.
2- Construire	La courbe de croissance du criquet.
3- Expliquer	Les modes de croissance du criquet et du bombyx de mûrier.
4- Déduire	Les notions de : - développement direct et indirect ; - métamorphose complète et incomplète ; - croissance discontinue.

➤ Résumé du cours

Les insectes sont des invertébrés ayant trois (3) paires de pattes. Ils sont ailés ou non. Après l'accouplement entre le mâle et la femelle, la femelle fécondée pond des œufs qui après éclosion, libèrent des larves ressemblant ou non aux adultes. Le développement chez les insectes est soit direct (larve ressemble à l'adulte) soit indirect (larve ne ressemble pas à l'adulte).

Chez les insectes c'est la larve qui croît. Cette croissance se fait par mues successives avec métamorphose complète (papillon...) ou métamorphose incomplète (criquet ...) pour donner un insecte adulte. La croissance est toujours discontinue chez les insectes : l'insecte se débarrasse de sa cuticule rigide au moment de la croissance.

1-2-1-3 LEÇON 3 : La croissance chez les mollusques

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Décrire	Les stades de développement de l'escargot : stade larvaire, stade adulte
2- Construire	La courbe de croissance de l'escargot.
3- Expliquer	<ul style="list-style-type: none"> • Le mode de croissance de l'escargot. • Le rôle du manteau dans la croissance de l'escargot
4- Déduire	La notion de croissance continue

➤ Résumé du cours

Les mollusques sont des animaux à corps mou, recouvert ou non de coquille. L'escargot en est un, avec le corps recouvert de coquille. Les escargots sont êtres vivants hermaphrodites.

Après l'accouplement, les œufs pondus éclosent et libèrent des larves d'escargot ressemblant aux adultes : le développement de l'escargot est direct.

L'escargot croît en produisant au fur et à mesure, une nouvelle coquille, à partir de son manteau. Ce dernier produit une substance riche en calcaire qui durcit à l'air libre.

La croissance de l'escargot est continue et est matérialisée par la présence de stries sur sa coquille.

1-2-2 COMPÉTENCE 2 : Traiter une situation en rapport avec la nutrition chez les plantes sans chlorophylle et chez les invertébrés.

THEME : La nutrition des plantes sans chlorophylle et des invertébrés

1-2-2-1 LEÇON 1 : La nutrition des plantes sans chlorophylle (03 séances)

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Déterminer	La nature des aliments des plantes sans chlorophylle : - aliment minéral ; - aliment organique.
2- Dégager	Les effets de la nutrition des champignons microscopiques : - dans l'alimentation : - en médecine : - au niveau du sol : - sur la santé de l'homme :
3- Déduire	La notion d'hétérotrophie.

➤ Résumé du cours

Les plantes sans chlorophylle sont des plantes dépourvues de pigments chlorophylliens. Il s'agit des champignons macroscopiques et microscopiques.

Ces plantes sont incapables de réaliser la photosynthèse. Elles ne peuvent pas produire la matière organique indispensable à leur développement. Elles sont obligées de puiser les substances nutritives (matières organiques et sels minéraux) dans leur milieu de vie : ce sont des êtres vivants hétérotrophes.

Les plantes sans chlorophylle prélèvent les substances nutritives soit sur des êtres vivants qu'elles parasitent, soit sur des aliments (fruits, pain ...) qu'elles détruisent.

Au niveau du sol les champignons microscopiques peuvent vivre en symbiose dans les racines de certaines plantes (les légumineuses) dont elles contribuent à la nutrition.

Les plantes sans chlorophylle sont également utilisées par l'Homme dans l'industrie alimentaire (production de yaourt, de vin ...) et pharmaceutique (production de certains antibiotiques ...).

1-2-2-2 LEÇON 2 : La nutrition des invertébrés

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	<ul style="list-style-type: none">• les aliments du criquet.• Les aliments du moustique.• Le régime alimentaire du criquet.• Le régime alimentaire du moustique femelle.
2- Comparer	Les pièces buccales du criquet et du moustique : tableau de comparaison des pièces buccales du criquet et du moustique.
3- Annoter	<ul style="list-style-type: none">• Le schéma de l'appareil buccal du moustique.• Les pièces buccales du criquet.
4- Identifier	Le rôle des différentes pièces buccales
5- Etablir	La relation entre le type d'appareil buccal et l'état de l'aliment consommé.
6- Déduire	La notion d'adaptation de l'appareil buccal au régime alimentaire.

➤ Résumé du cours

Le criquet et le moustique sont des invertébrés.

Le criquet se nourrit de végétaux (feuilles, tiges ...) : c'est un herbivore.

Le moustique femelle se nourrit du sang des mammifères dont l'Homme : c'est hématoophage.

De façon générale, l'appareil buccal des insectes est constitué de lèvres (supérieure et inférieure) portant des palpes labiaux, de deux mandibules, de deux maxillaires portant également des palpes dits maxillaires.

Les pièces buccales subissent des modifications et s'adaptent aux régimes alimentaires des êtres vivants (invertébrés) :

- Le criquet qui coupe et broie ses aliments, a des mandibules et des maxillaires très développés : c'est un appareil buccal de type broyeur.
- Le moustique qui pique (perce la peau) et suce le sang, a des pièces buccales allongées dont certaines lui permettent de piquer (mandibule et maxillaires) et d'autres (sous forme de canaux) lui permettent de prélever le sang (liquide) : c'est un appareil de type piqueur suceur.

1-2-3 COMPÉTENCE 3 : Traiter une situation relative aux actions néfastes de certains invertébrés sur l'Homme, sur l'environnement et à la lutte contre ces invertébrés.

THEME : les conséquences des actions néfastes de certains invertébrés sur l'Homme, sur l'environnement et la lutte contre ces invertébrés

1-2-3-1 LEÇON 1 : Les conséquences de la prolifération du criquet

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	Les actions néfastes du criquet sur l'environnement : - consommation en grande quantité des végétaux et des cultures vivrières ; - dépôt d'excréments dans les cours d'eau.
2- Dégager	<ul style="list-style-type: none">• Les conséquences de la prolifération du criquet sur l'environnement : - ravage de la végétation ==> érosion du sol ==> perte de la fertilité du sol ; - Pollution des eaux.• Les conséquences de la prolifération du criquet sur l'Homme : destruction des cultures vivrières ==> mauvais rendement agricole ==> famine ==> malnutrition ==> mort.

➤ Résumé du cours

Les criquets sont des herbivores très voraces.

Quand ils ne sont pas nombreux, les criquets ne causent aucun dégât sur la végétation ; mais quand leur s'accroît, ils se déplacent en groupe ou essaim et envahissent des régions entières où ils détruisent la végétation à grande échelle.

Les invasions de criquets ou invasions acridiennes sont très redoutées par les Hommes à cause des conséquences désastreuses qu'elles provoquent sur l'environnement (destruction de la végétation et des cultures, pollution des eaux...) et sur l'Homme (famine, malnutrition, mort ...).

1-2-3-2 Leçon 2 : les conséquences de la prolifération du moustique

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	Les conditions de la prolifération du moustique : milieux de vie du moustique ;
2- Dégager	Les conséquences de la prolifération du moustique : - sur l'Homme : maladies endémiques (paludisme, fièvre jaune...) - sur la société : baisse de la productivité et de l'économie, taux élevé de la mortalité.

➤ Résumé du cours

Les moustiques adultes vivent dans les broussailles et sur les tas d'ordures. Ces moustiques pondent leurs œufs dans les eaux stagnantes où vivent les larves.

Lorsque les conditions environnementales le permettent, les moustiques se multiplient très rapidement et envahissent les lieux d'habitation des Hommes.

Les moustiques femelles se nourrissent en piquant les Hommes. Ils transmettent à l'Homme à l'occasion, les microbes de certaines maladies mortelles comme le paludisme, la fièvre jaune, la gangue



AEDES ALBOPICTUS

Surnommé moustique-tigre, il se reconnaît à la ligne blanche au centre du thorax.

Maladies véhiculées : dengue, Zika, chikungunya, fièvre jaune, filariose et autres maladies parasitaires à nématodes.

Répartition : sur les cinq continents.



AEDES AEGYPTI

Parfois confondu avec *Aedes albopictus*, il s'en distingue par un motif en forme de lyre sur le thorax.

Maladies véhiculées : dengue, Zika, chikungunya, fièvre jaune.

Répartition : régions tropicales, Afrique.



ANOPHELES GAMBIAE

Principal représentant d'une dizaine d'espèces qui ne sont pas distinguables les unes des autres. Le genre *Anopheles* compte 430 espèces.

Maladie véhiculée : paludisme.

Répartition : Afrique, Madagascar mais la distribution du genre est mondiale.

La prolifération des moustiques a des conséquences sur l'Homme et sur la société, sur la plan économique et social.

1-3 Niveau 4^{ème}

1-3-1 COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à la reproduction humaine.

THEME : La reproduction humaine

1-3-1-1 Leçon 1 : les différentes transformations du corps humain de l'enfance à l'adolescence

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	Les signes de la puberté chez la jeune fille et chez le jeune garçon : - transformations morphologiques (caractères sexuels secondaires) ; - transformations physiologiques ; - transformations psychologiques.
2- Comparer	Les signes de la puberté chez la jeune fille et chez le jeune garçon
3- Dédurre	La notion de puberté.
4- Proposer	Un comportement sexuel responsable : abstinence

➤ Résumé du cours

La puberté chez l'Homme est une étape de développement très importante qui est marquée par des transformations morphologiques, physiologiques et des changements de comportement chez les adolescents.

La puberté est marquée chez la jeune fille comme chez le jeune garçon par une croissance rapide du corps, le développement de la poitrine (garçon), du bassin (fille), l'apparition des poils au pubis et aux aisselles (garçon et fille) et l'apparition d'autres caractères sexuels secondaires.

Les ovaires et testicules (organes sexuels) commencent à fonctionner avec l'émission des premières cellules sexuelles, perceptible par pollution nocturne (chez le garçon) et premières règles (chez la fille).

Pendant cette période, le jeune garçon et la jeune fille prennent conscience respectivement de leur masculinité et féminité et commence à s'affirmer en changeant de comportement aussi bien en famille qu'en société.

Il est important que, dans cette période, les jeunes (garçons et filles) adoptent un comportement responsable en matière de sexualité, pour éviter les grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles (IST/VIH).

1-3-1-2 LEÇON 2 : Le devenir des cellules sexuelles chez l'Homme

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	<ul style="list-style-type: none">• les organes producteurs de cellules reproductrices de l'homme et de la femme ;• les cellules reproductrices.
2- Expliquer	la formation de la cellule-œuf : - migration des spermatozoïdes dans les voies génitales de la femme ; - étapes de la fécondation
3- Décrire	le devenir de la cellule-œuf : - transformation de l'œuf en embryon ; - transformation de l'embryon en fœtus.
4- Annoter	<ul style="list-style-type: none">• le schéma des appareils reproducteurs de l'homme et de la femme.• le schéma montrant le trajet des gamètes dans les voies génitales de la femme.• le schéma des étapes de la fécondation.• le schéma des étapes du devenir de la cellule œuf.
5- Déduire	<ul style="list-style-type: none">• Les notions de grossesse, de grossesse précoce.

➤ Résumé du cours

Les cellules sexuelles sont produites par les glandes sexuelles (testicules et ovaires). Elles sont mises en contact pendant l'accouplement, après migration des spermatozoïdes déposés dans les voies génitales de la femme. La fécondation qui s'en suit aboutit à la formation de la cellule-œuf ou zygote. Ce dernier, tout en migrant vers l'utérus, se divise et donne un embryon qui se fixe dans l'utérus (nidation) et poursuit son développement jusqu'à terme.

La fixation de l'embryon marque le début de la grossesse. La grossesse est qualifiée de précoce lorsque la femme la contracte avant l'âge de 18 ans.

1-3-2 COMPÉTENCE 2 : Traiter une situation relative à la formation et à la dégradation des roches endogènes.

THEME : La formation et la dégradation des roches endogènes

1-3-2-1 LEÇON 1 : La formation des roches endogènes

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Déterminer	Les caractéristiques des roches endogènes : - teinte, cohésion, taille des minéraux.
2-Elaborer	Le tableau de comparaison de différentes roches endogènes.
3- Identifier	Les minéraux essentiels de quelques échantillons de roches endogènes.
4- Expliquer	Le mode de formation des roches endogènes : refroidissement des magmas : - rapide (en surface) : texture vitreuse et texture microlitique ; - lent (à mi- profondeur) : texture microgrenue ; - très lent (en profondeur) : textures grenue et pegmatitique.
5- Déduire	Les notions de cristal, minéral, texture.

➤ Résumé du cours

Les roches endogènes proviennent du magma, liquide en fusion à l'intérieur du globe terrestre. Ces roches appelées roches magmatiques, se mettent en place :

- soit en profondeur ; s'il s'agit de roches plutoniques (exemple : granite...)
- soit en surface ; s'il s'agit de roches effusives ou volcaniques (exemple : basalte...).

Le magma qui remonte à la surface du globe terrestre refroidit progressivement et forme des cristaux : c'est la cristallisation. La cristallisation peut être totale, dans ce cas les roches obtenues présentent des minéraux de tailles variables mais tous visibles à l'œil nu. Ce sont des roches à textures pegmatitique (gros cristaux), grenue (cristaux de taille moyenne) ou microgrenue (cristaux visibles mais de petite taille).

Lorsque le magma atteint la surface du globe terrestre, le refroidissement est brutal et la cristallisation est partielle. Elle aboutit à la formation de roches à texture microlitique contenant une pâte vitreuse avec quelques gros cristaux incrustés appelés phénocristaux.

1-3-2-2 Leçon 2 : la dégradation des roches endogènes

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Décrire	Les étapes de la dégradation d'un massif rocheux.
2- Annoter	Le schéma des étapes de la formation du chaos et de l'arène granitique.
3- Comparer	Des échantillons de roches à différents stades d'altération.
4- Expliquer	<ul style="list-style-type: none">• Le mécanisme d'altération d'une roche : perte de la cohésion, évolution de la teinte.• le Mode d'action des agents d'altération d'une roche.
5- Déduire	quelques produits d'altération d'une roche endogène.

➤ Résumé du cours

Les roches exposées aux facteurs climatiques se dégradent. Les variations de température et les intempéries provoquent l'élargissement de diaclases créées pendant la formation de la roche. Le massif rocheux soumis à la dégradation ou à l'altération se débite en fragments de roches de taille variable constituant un amas de roches ou chaos rocheux. Au niveau des fragments rocheux obtenus, l'eau agit sur certains minéraux dits minéraux altérables par hydrolyse ou hydratation et finit par les modifier ou les détruire.

- l'altération du feldspath donne de l'argile ;
- l'altération de la biotite libère des oxydes et des hydroxydes de fer.

Les minéraux inaltérables comme le quartz, libérés par la destruction des autres minéraux de la roche, constituent les grains de sable.

Tous les produits issus de l'altération des roches s'accumulent au pied des massifs rocheux sous forme d'arène (exemple : arène granitique).

1-3-3 COMPÉTENCE 3 : Traiter une situation en rapport avec la formation des sols et leurs caractéristiques.

THEME : La formation des sols et leurs caractéristiques

1-3-3 1 LEÇON 1 : La formation des sols

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Décrire	Le profil d'un sol de type A, B, C : - différents horizons (A, B, C) ; - caractéristiques des horizons.
2-Annoter	Le schéma d'un profil de sol de type A, B, C
3- Expliquer	La formation d'un sol : - constituants minéraux issus de l'altération des roches ; - constituants organiques provenant de la décomposition de la matière organique ; - combinaison des constituants minéraux et organiques.
4-Déduire	La notion de : - profil et horizon d'un sol ; - sol agronomique et sol géologique.

➤ Résumé du cours

Le sol est la partie la plus superficielle de l'écorce terrestre. Il est formé de constituants minéraux provenant l'altération de la roche –mère et de constituants organiques issus de la décomposition d'êtres vivants. Les produits de l'altération qui restent en place sur la roche mère forment l'horizon (C) du sol qui est colonisé par les végétaux pionniers et des micro-organismes.

La décomposition des matières organiques provenant de ces êtres vivants, fournit l'humus qui s'accumule dans la couche superficielle de l'horizon (c) pour constituer l'horizon humifère (A) du sol en formation.

Les éléments minéraux entraînés en profondeur par l'eau d'infiltration, provoquent la différenciation des horizons de lessivage et d'accumulation (B)

Ces différents horizons ainsi constitués, forment le profil d'un sol sur le plan géologique.

Il existe différents types de sol. Un sol qui a des propriétés physiques, chimiques et biologiques satisfaisantes, est favorable à l'agriculture : c'est un sol agronomique.

1-3-3 2 LECON 2 : Les textures des sols

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Déterminer	Quelques textures de sol : texture sableuse, texture argileuse, texture limoneuse
2- Construire	Des histogrammes de textures de sols
3- Déduire	La notion de texture

➤ Résumé du cours*

Les sols sont caractérisés, entre autres, par leur texture qui est la proportion des différentes particules minérales qu'ils renferment. Les particules minérales de référence du sol sont : le sable, l'argile et le limon. Selon les proportions de ces particules, on distingue :

- les sols à texture sableuse dans lesquels le sable prédomine ;
- les sols à texture argileuse dans lesquels l'argile prédomine ;
- les sols à texture limoneuse dans lesquels le limon prédomine.

Il existe des sols à texture intermédiaire dans lesquels plusieurs particules minérales sont présentes dans des proportions voisines : sols à textures argilo-sableuse, sols à texture sablo-limoneuse...

La texture d'un sol est déterminée à partir d'un diagramme de texture ou triangle des textures.

1-3-4 COMPETENCE 4 : Traiter une situation relative à l'utilisation de l'eau et à la santé de l'Homme.

Thème : l'utilisation de l'eau et la santé de l'Homme

1-3-4- 1 Leçon 1 : les maladies liées à l'eau

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	<ul style="list-style-type: none">• Quelques maladies liées à l'eau :<ul style="list-style-type: none">- maladies par vecteurs : dracunculose, paludisme- maladies du péril fécal : amibiase, bilharziose, choléra.• Les symptômes :<ul style="list-style-type: none">- d'une maladie par vecteur ;- d'une maladie du péril fécal.
2- Décrire	Le cycle de développement : <ul style="list-style-type: none">- de l'agent pathogène d'une maladie par vecteur ;- de l'agent pathogène d'une maladie du péril fécal.
3- Annoter	le schéma du cycle de développement de l'agent pathogène de chaque maladie choisie.
4- Déduire	la notion de : <ul style="list-style-type: none">- maladie par vecteur ;- maladie du péril fécal.

➤ Résumé du cours

L'eau est source de vie. Cependant, elle peut être source de maladie si elle n'est pas potable. Dans les régions où l'eau potable n'est pas accessible, les populations utilisent de l'eau souillée pour leur besoin quotidien. Elles sont exposées à de maladies parfois mortelles : la bilharziose, le choléra, la poliomyélite, l'amibiase, la typhoïde ... Ce sont des maladies du péril fécal.

D'autres maladies transmises par l'eau sont provoquées par des agents pathogènes dont le cycle de développement dépend de vecteurs vivants dans l'eau ou près des retenues d'eau (le moustique, la simule...). Il s'agit du paludisme, de la dracunculose, de la fièvre jaune... ces maladies sont appelées des maladies par vecteurs.

1-3-4- 2 LEÇON 2 : La lutte contre les maladies liées à l'eau

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	Les moyens de lutte contre les maladies liées à l'eau : <ul style="list-style-type: none">• Lutte préventive ou prophylactique : hygiène individuelle, hygiène collective ;• Lutte curative ou traitement de la maladie : utilisation de médicaments prescrits par un médecin.
2- Mener	Des campagnes de sensibilisation : message, technique de sensibilisation.

➤ Résumé du cours

L'eau est indispensable à la vie mais elle peut provoquer des maladies si elle est souillée. Certaines de ces maladies sont transmises par l'ingestion d'eau souillées ou d'aliments contaminés par des microbes présents dans l'eau. D'autres sont transmises par l'intermédiaire d'un vecteur ou d'un hôte intermédiaire dont la vie dépend de l'eau.

Pour lutter contre ces maladies les mesures d'hygiène sont recommandées :

- consommation d'eau potable ;
- éviter les baignades dans les eaux stagnantes ;
- protection contre les piqûres des vecteurs de maladies (moustiques, simules ...) ;
- sensibilisation de la population pour l'amélioration de l'hygiène de vie ;
- sensibilisation de la population vivant dans les zones à risque (bordure des fleuves, des rivières et lac ...)

1-3-4- 2 LEÇON 3 : Le traitement de l'eau souillée

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	Les méthodes de traitement de l'eau souillée : <ul style="list-style-type: none">- ébullition de l'eau, désinfection de l'eau ;- filtration de l'eau, décantation de l'eau.
2-annoter	Le schéma d'un filtre à eau simple.
3- décrire	Les méthodes de traitement de l'eau souillé : <ul style="list-style-type: none">- destruction des microbes ;- élimination des déchets solides.
4- déduire	La notion d'eau potable.

➤ **Résumé du cours**

Les eaux souillées sont sources de maladies. Pour éviter ces maladies, il faut traiter l'eau avant de l'utiliser, soit en la faisant bouillir, soit en la désinfectant avec des produits chimiques (eau de javel ...). Ces méthodes détruisent les micro-organismes qui sont dans l'eau.

L'eau souillée peut être également traité par filtration : cette méthode permet de débarrasser l'eau souillée des particules solides et des micro-organismes.

1-4 Niveau 3^{ème}

1-4-1 COMPETENCE 1 : Traiter une situation relative à la nutrition chez l'Homme.

THEME : La nutrition chez l'Homme

1-4-1-1 LEÇON 1 : Les aliments et l'Homme

➤ **Tableau des habiletés-contenus**

HABILETES	CONTENUS
1- Caractériser	Quelques aliments simples : - aliments minéraux : sels minéraux : chlorures, calcium ; - aliments organiques : glucides, lipides, protides.
2- Annoter	Les schémas des expériences de caractérisation des aliments simples.
3- Déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • La composition d'un aliment composé usuel ; • La valeur énergétique d'un aliment composé : - les aliments simples sans valeur énergétique : eau, sels minéraux et vitamines ; - les aliments simples avec valeur énergétique : protides, lipides et glucides <ul style="list-style-type: none"> • les besoins alimentaires de l'Homme : - alimentation variée et équilibrée en quantité et en qualité ; - valeur énergétique adéquate d'une ration alimentaire ; - les besoins énergétiques en fonction de l'âge, de l'activité physique, du sexe et de l'état physiologique.
4- Identifier	<ul style="list-style-type: none"> • le rôle des aliments simples • quelques maladies nutritionnelles : kwashiorkor, marasme
5- Déduire	les notions de : aliment simple, ration alimentaire, malnutrition.

➤ **Résumé du cours**

Les aliments consommés par l'Homme lui apportent des substances minérales (eau et sels minéraux) et des substances organiques (glucides, lipides, protides et vitamines).

Ces substances sont mises en évidence, à l'aide de réactifs spécifiques, par des expériences de caractérisation.

On classe les aliments de l'Homme en fonction de la proportion des substances qu'ils renferment :

- aliments glucidiques, riches en glucide ;
- aliments lipidiques, riches en lipides ;
- aliments protidiques, riches en protides ;
- aliments riches en sels minéraux et en vitamines.

On peut classer ces aliments aussi en fonction de leur rôle dans l'organisme :

- aliments énergétiques (glucides et lipides) ;
- aliments de croissance (protides, sels minéraux et vitamine)
- aliments d'entretien (eau, sels minéraux et vitamines)

Les besoins alimentaires de l'Homme varient en fonction de l'âge, de l'activité physique, de l'état physique (en bonne santé, maladie ...) et physiologique (femme enceinte, ; .)

L'alimentation de l'Homme doit être suffisante et variée pour couvrir tous ses besoins.

1-4-1-2 LEÇON 2 : la digestion des aliments

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Réaliser	L'expérience de mise en évidence de la digestion « in vitro » de l'amidon cuit par la salive fraîche.
2- Expliquer	<ul style="list-style-type: none">• Le mécanisme de la digestion « in vitro » de l'amidon cuit par la salive :<ul style="list-style-type: none">- conditions d'action de la salive ;- action de la salive.• Les différentes transformations des aliments dans le tube digestif :<ul style="list-style-type: none">- transformations mécaniques ;- Transformations chimiques ;
4- Schématiser	La coupe longitudinale de la dent.
5- Annoter	<ul style="list-style-type: none">• Le schéma de l'expérience de la digestion « in vitro » de l'amidon cuit par la salive ;• le schéma de l'appareil digestif.
6- Identifier	les voies d'absorption des nutriments : <ul style="list-style-type: none">-voie sanguine ;-voie lymphatique ;
7- Citer	Les règles de l'hygiène alimentaire.
8- Déduire	La notion d'enzyme, de nutriments, et d'absorption intestinale.

➤ Résumé du cours

Les aliments consommés par l'Homme sont transformés dans son appareil digestif qui est constitué par le tube digestifs et les glandes digestives.

Les aliments subissent des transformations mécaniques à travers la mastication assurée par les dents et le brassage gastrique assuré par les mouvements de l'estomac.

La transformation chimique des aliments est assurée par les sucs digestifs (salive, suc gastrique, suc pancréatique et intestinal) et la bile qui est une sécrétion digestive comme les sucs digestifs.

Les sécrétions digestives (sucs digestifs et la bile) transforment les aliments simples en de petites molécules capables de passer dans le sang.

Ces petites molécules appelées **nutriments** sont :

- Le **glucose** issu de la transformation des glucides (amidon, maltose...),
- Les **acides aminés** issus des protides,
- Les **acides gras** et le **glycérol** provenant de la transformation des corps gras et huiles (les lipides).

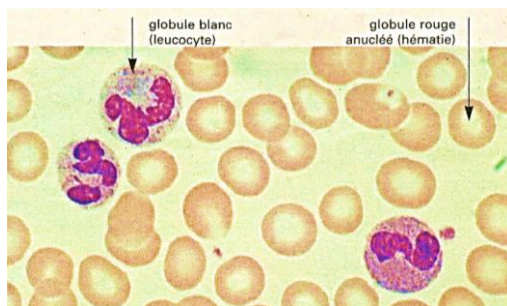
Au niveau de l'intestin grêle, les nutriments hydrophiles (glucose, acides aminés, vitamines hydrosolubles ...) sont absorbés par le sang et les nutriments liposolubles (acides gras, vitamine liposolubles ...) sont absorbés par la lymphe.

1-4-1-3 LEÇON 3 : le sang

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	Les constituants du sang : - éléments figurés ; - plasma.
2-Décrire	Les éléments figurés du sang
3- Annoter	Le schéma des éléments figurés du sang
4- Déterminer	Le rôle des constituants du sang : - rôle du plasma ; - rôle des éléments figurés.
5- Comparer	Le sang sédimenté et le sang coagulé
6- Schématiser	<ul style="list-style-type: none"> • Le sang sédimenté • Le sang coagulé
7- Expliquer.	Le mécanisme de la coagulation du sang

➤ Résumé du cours

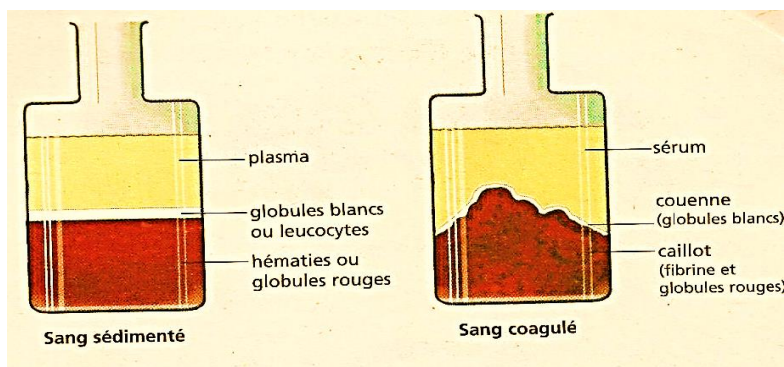


Le sang est un liquide particulier. Il contient des cellules (les globules rouges ou hématies, les globules blancs ou leucocytes, et les plaquettes sanguines ou globulins), des nutriments (glucose, acides gras, acides aminés, sels minéraux...), des anticorps ...

Les différents constituants du sang jouent des rôles précis dans l'organisme :

- les hématies transportent les gaz respiratoires ;
- les globules blancs et les anticorps assurent la défense de l'organisme ;
- les plaquettes sanguines interviennent dans la coagulation du sang.

Le sang frais laissé à l'air libre, coagule : il se prend en masse et laisse échapper un liquide, le sérum. Si le sang est rendu incoagulable par ajout d'oxalate d'ammonium, il sédimente : les éléments figurés se déposent et il apparaît un surnageant qui est le plasma.



1-4-1-4 LECON 4 : La transfusion sanguine

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Déterminer	<ul style="list-style-type: none">• les groupes sanguins du système ABO• les facteurs rhésus
2- Identifier	Les différentes possibilités de transfusion sanguine
3-Expliquer	Les différentes possibilités de transfusion sanguine
4-Schématiser	Les différentes possibilités de transfusion sanguine
5-Déduire	Les notions de : compatibilité, incompatibilité

➤ Résumé du cours

Le sang est un tissu qui peut être prélevé chez un individu (le donneur) et transféré à un autre individu (le receveur).

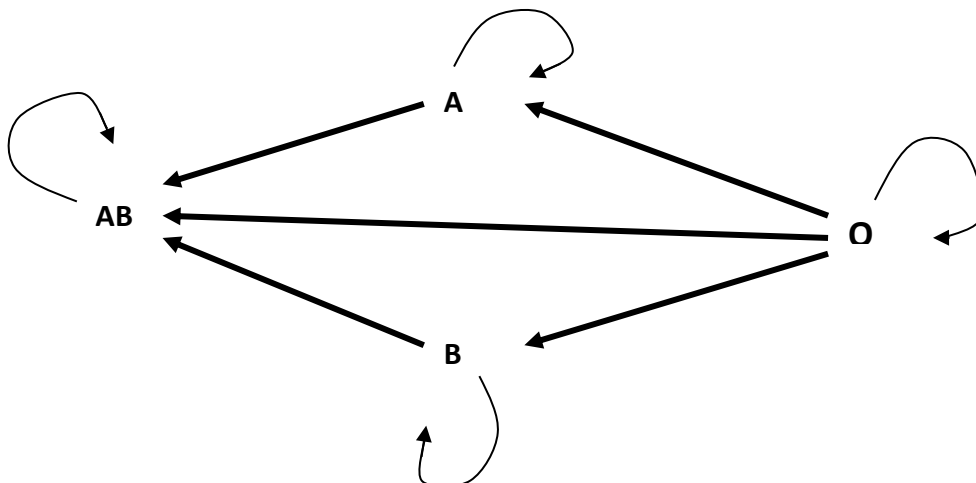
Les hématies portent des marqueurs ou antigènes (A, B et Rh) appelés agglutinogènes qui permettent de distinguer les groupes sanguins et les facteurs Rhésus.

Quand les hématies d'un individu ne portent aucun antigène ni du groupe sanguin, ni du facteur Rhésus), cet individu est du groupe O⁻. Si au contraire les hématies d'un individu portent tous les antigènes, ce dernier est du groupe AB⁺.

Le plasma contient des anticorps ou agglutinines capables de reconnaître et détruire les antigènes du groupe sanguin (système A, B, O) et du facteur Rhésus. Les anticorps ou agglutinines qui sont dans le plasma coexistent avec les antigènes (portés par les hématies) qu'ils ne peuvent pas reconnaître. (Exemple : anti A coexiste avec B).

Ainsi un individu du groupe O⁻, possède dans son plasma tous les anticorps (agglutinines) : anti A, anti B et anti Rh. Il ne peut recevoir du sang d'aucun autre groupe si ce n'est du sang du même groupe ; toutefois, il peut donner son sang à tout individu : c'est un donneur universel.

Un individu du groupe sanguin AB⁺, ne possède aucun anti corps dans son plasma. Il peut recevoir du sang de tout individu : il est receveur universel. Il ne peut donner son sang qu'aux individus du même groupe que lui.



1-4-1-5 LEÇON 5 : La circulation sanguine

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Décrire	<ul style="list-style-type: none">• Le fonctionnement du cœur ;• Le trajet du sang dans l'organisme.
2- Dégager	le rôle du cœur.
3- Annoter	<ul style="list-style-type: none">• Le schéma de la circulation du sang dans l'organisme• Le schéma de la coupe longitudinale du cœur
4- Identifier	Quelques conséquences de la consommation d'alcool, de tabac et d'une mauvaise alimentation sur la circulation sanguine : - durcissement des vaisseaux sanguins ; -hypertension artérielle ; -infarctus du myocarde ; -dépôt de graisse (cholestérol) sur les parois internes des vaisseaux sanguins.
5-Déduire	Quelques règles d'hygiène pour une bonne circulation sanguine.

➤ Résumé du cours

Le cœur et les vaisseaux sanguins constituent l'appareil circulatoire.

Les battements du cœur se font selon un cycle régulier appelé révolution cardiaque ou battement cardiaque. Une révolution cardiaque comporte trois (03) phases qui sont : la contraction des oreillettes ou systole auriculaire, la contraction des ventricules ou systole ventriculaire et le repos du cœur ou diastole générale.

Le sang circule dans l'organisme, propulsé par les battements du cœur. Il circule à travers un réseau de vaisseaux sanguins (artères, artérioles, capillaires, veinules et veines).

La circulation sanguine comprend ;

La circulation pulmonaire ou petite circulation qui conduit le sang riche en dioxyde de carbone (sang de couleur rouge sombre) du cœur aux poumons par l'artère pulmonaire. Dans les poumons, le sang s'enrichit en dioxygène (sang de couleur rouge clair) puis est ramené au cœur par les veines pulmonaires.

La circulation générale ou grande circulation qui véhicule le sang oxygéné du cœur vers les organes par l'artère aorte. Dans les organes, le sang se charge de dioxyde de carbone et revient au cœur par les veines caves.

Une mauvaise alimentation, la consommation d'alcool ou de tabac, favorisent le durcissement des vaisseaux sanguins (artériosclérose) et le dépôt de graisse qui perturbent le fonctionnement de l'appareil circulatoire, à l'origine de l'hypertension artérielle.

1-4-2 COMPÉTENCE 2 : Traiter une situation en rapport avec la reproduction humaine et l'infection au VIH.

THEME : la reproduction humaine et l'infection au VIH

1-4-2-1 LEÇON 1 : Les grossesses précoces et les moyens de prévention

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	<ul style="list-style-type: none">• Les dangers liés à une grossesse précoce :<ul style="list-style-type: none">- Conséquences sur la santé de la mère : amaigrissement, accouchement difficile (césarienne), stérilité suite aux complications de l'accouchement, déformation du bassin, décès.- Conséquences sur la santé de l'enfant : naissance prématurée, traumatisme de l'enfant, mort avant terme du fœtus.- Conséquences sociales : arrêt des études, rejet et abandon par la famille. Les méthodes de contraception : <ul style="list-style-type: none">- méthodes naturelles ;- méthodes mécaniques ;- méthodes chimiques.
2- Expliquer	<ul style="list-style-type: none">• Le rôle des contraceptifs mécaniques : condom, stérilet et diaphragme ;• Le mode d'action des pilules (sur la glaire cervicale, l'utérus et les ovaires).
3- Déduire	La notion de contraception.
4- Elaborer.	Des messages de sensibilisations contre les dangers liés aux grossesses précoces.

➤ Résumé du cours

Une grossesse précoce est une grossesse contractée par une jeune fille alors que son organisme n'a pas achevé son développement. Toute grossesse contractée avant l'âge de 18 ans est précoce.

Toute grossesse précoce a des conséquences d'abord sur la santé de la mère (accouchement difficile avec des complications comme la stérilité et la mort, déformation du bassin...) ensuite sur l'enfant qui peut naître prématuré, naître mort ou présenter un traumatisme crânien.

Une grossesse précoce peut être source de perturbation des relations au sein de la famille. Elle peut aussi entraîner l'arrêt des études de la jeune fille.

La grossesse précoce peut être évitée en retardant les rapports sexuels ou en utilisant des moyens contraceptifs qui bloquent l'ovulation ou empêchent la fécondation ou la nidation.

1-4-2-2 LEÇON 2 : L'infection au VIH

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Citer	quelques symptômes du sida.
2- Décrire	les étapes de l'infection de l'organisme par le VIH.
3- Identifier	Les modes d'infection : - voie sanguine - voie sexuelle ; - transmission de la mère à l'enfant (placenta, allaitement).
4- Définir	Les sigles sida et VIH.
5- Proposer	les moyens de prévention : - message de sensibilisation : éviter tout contact avec du sang d'autrui, éviter l'utilisation de matériel non stérilisé, opter pour l'abstinence et le dépistage volontaire ; - moyens de sensibilisation : confection de panneaux, dépliants, sketch, conférence.
Déduire	La notion de séropositivité

➤ Résumé du cours

Une infection due au VIH est une infection provoquée par la présence du VIH (Virus de l'immunodéficience acquise) dans l'organisme d'un Homme.

L'étape finale de ces infections dues au VIH est le SIDA (syndrome immuno déficitaire acquis) qui se manifeste par des maladies opportunistes (paludisme chronique, diarrhées persistante, syndrome de Kaposi).

L'infection de l'organisme par le VIH peut se faire par voie sanguine, par voie sexuelle ou de la mère séropositive à l'enfant, pendant la grossesse ou pendant l'accouchement.

Une fois dans l'organisme, le VIH peut rester à l'état latent (ne se multiplie pas) ou se multiplier en détruisant les cellules de défense.

Pour éviter l'infection par le VIH, il faut adopter un comportement responsable (abstinence, non partage des objets tranchants ou coupant à usage personnel...).

1-4-3 COMPETENCE 3 : Traiter une situation en rapport avec les relations sols-plantes. .

THEME : les relations entre les sols et les plantes

1-4-3- 1 LEÇON 1 : Les caractéristiques d'un sol

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Déterminer	Quelques propriétés physiques d'un sol : porosité, perméabilité à l'eau, capacité de rétention en eau et capacité en air.
2- Identifier	Les caractéristiques d'un sol fertile : perméable à l'eau, bien aéré ; riche en humus, en sel minéraux et en micro-organismes.
3- Déduire	La notion de sol fertile.

➤ Résumé du cours

Le sol est le support nourricier des plantes : il soutient les plantes et leur fournit les substances nécessaires à leur développement.

Les propriétés suivantes caractérisent un sol :

- la perméabilité qui est l'aptitude d'un sol à laisser passer l'eau d'infiltration ;
- la porosité qui est l'ensemble des vides présents dans un sol ;
- la capacité de rétention en eau qui est l'aptitude d'un sol à retenir l'eau d'infiltration ;
- la capacité en air qui est l'aptitude d'un sol à laisser circuler l'air.

Un sol fertile est perméable à l'eau, bien aéré. Il est riche en humus, en sels minéraux et en microorganismes.

1-4-3- 2 LEÇON 2 : Les relations sols-plantes

➤ Tableau des habiletés-contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	Les principaux types de sol en Côte d'Ivoire : - sol ferrallitique ; - sol ferrugineux ; - sol hydromorphe.
2- Etablir	La relation entre le sol et les plantes qui poussent sur ce sol : - sol ferrugineux : plantes peu exigeantes en matières organiques, plantes à cycle court et à courtes racines (céréales, arachide, coton...); - sol hydromorphe : plantes hydrophiles, plantes à courtes racines (riz, bananier, cultures maraîchères...); - sol ferrallitique, ferrisol ou sol latéritique : plantes à longues racines et peu exigeantes en matières organiques (cacaoyer, colatier...).
4- Déduire	La notion d'adaptation de la plante au type de sol.

➤ Résumé du cours

Le développement d'une plante dépend des caractéristiques du sol sur lequel elle pousse.

Il existe une étroite relation entre le système racinaire de la plante et les caractéristiques du sol : les plantes qui ont de longues racines se développent mieux sur des sols profonds alors que celles qui ont des racines courtes peuvent se développer sur des sols peu profonds. Par ailleurs, les plantes hydrophiles se développent mieux sur les sols qui retiennent beaucoup d'eau.

Les plantes sont adaptées aux sols sur lesquels elles se développent.

1-4-4 COMPETENCE 4 : Traiter une situation relative à la dégradation, à la protection et à l'amélioration des sols

THEME : la dégradation, la protection et l'amélioration des sols

1-4-4-1 LEÇON 1 : La dégradation des sols

➤ **Tableau des habiletés-contenus**

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	<ul style="list-style-type: none"> • Les facteurs de dégradation des sols : Pente, absence de couvert végétal, nature du sol (sol sableux, sol argileux) ; • Les agents de dégradation des sols : eau, vent.
2- Expliquer	L'action des agents de dégradation des sols : formation de rigoles, de crevasses, de ravines, arrachement de la partie arable du sol.
3- Déduire	Les conséquences de la dégradation des sols sur la production agricole : appauvrissement du sol en éléments nutritifs, baisse de la production agricole, récolte de mauvaise qualité.

➤ **Résumé du cours**

Les sols dénudés se dégradent sous l'action de l'eau de ruissellement et du vent : l'eau et le vent sont des agents de dégradation des sols.

La destruction du couvert végétal est le facteur essentiel de la dégradation des sols. Toutefois, cette dégradation dépend de la nature du sol (sol argileux, sableux ...) et de la pente du terrain (terrain plat ou en pente).

Les agents de dégradation des sols arrachent leur partie superficielle arable et provoquent leur appauvrissement c'est-à-dire la perte de sa fertilité.

1-4-4-2 LEÇON 2 : La protection et l'amélioration des sols (02 séances)

➤ **Tableau des habiletés-contenus**

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens de protection des sols : <ul style="list-style-type: none"> - abandon des cultures sur brûlis ; - abandon des feux de brousse ; - reboisement et engazonnement ; - pratiques des techniques culturales (jachère, assolement, terrassement, paillage, brise-vent et haies) • Quelques techniques d'amélioration des sols : <ul style="list-style-type: none"> - apport d'engrais ; - amendement du sol.
2- Décrire	quelques pratiques culturales : jachère, assolement, terrassement, paillage.
3- Elaborer	des messages de sensibilisation en faveur de la protection et de l'amélioration des sols.

➤ **Résumé du cours**

Les sols sont indispensables aux plantes (même si les cultures hors sols existent). Il faut éviter leur dégradation, en adoptant des pratiques culturales qui les exposent moins aux agents d'érosion (eau, vent) ou qui les épuisent moins (assolement, jachère...)

Des techniques de protection des sols doivent être utilisées : il s'agit des haies et de l'engazonnement...

Pour maintenir ou améliorer la fertilité d'un sol, il faut utiliser des engrais chimiques ou organiques, pratiquer des amendements humifères ou calcaires selon les situations.

CONCLUSION

L'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre, vise à :

- Développer chez les apprenants des connaissances, des attitudes et des aptitudes qui leur permettent de comprendre les phénomènes biologiques, géologiques, pédologiques, environnementaux et d'assimiler des techniques culturales et pastorales de son milieu ;

- Cultiver chez ceux-ci, l'esprit scientifique qui leur permettra de résoudre, avec rigueur, les problèmes biologiques, géologiques, technologiques et environnementaux.

Pour y parvenir, le professeur des SVT doit éviter d'imposer, aux apprenants, son raisonnement, ses expériences, ses conclusions et ses résumés. Il doit favoriser les initiatives et leur permettre d'être responsables par la pratique des démarches scientifiques et guider les activités des élèves en leur donnant de simples indications (consignes).

**LES PROGRAMMES
ÉDUCATIFS ET LEURS
GUIDES D'EXÉCUTION**

Le programme éducatif est un document officiel qui présente un ensemble d'éléments visant à informer les enseignants sur la nature et les contenus d'enseignement/apprentissage et d'évaluation, à installer dans le cadre de leurs activités pédagogiques et didactiques.

I/ PROGRAMMES ÉDUCATIFS ET LEURS GUIDES D'EXÉCUTION

Les programmes éducatifs APC, sont ceux qui sont mis en œuvre de la 6^{ème} à la terminale à partir de la rentrée scolaire 2018- 2019

1/STRUCTURE DES PROGRAMMES

La structure du programme éducatif respecte les standards internationaux. Le programme éducatif est contextualisé aux réalités ivoiriennes par des exemples de situations qui donnent un sens à l'apprentissage.

Le programme éducatif comprend 4 composantes :

- **Le profil de sortie** : il définit les compétences attendues de l'apprenant(e) à la fin de sa formation des cycles primaire, secondaire premier cycle, secondaire second cycle et du CAFOP.

Un *profil de sortie* est un concept *curriculaire*. Il précise ce qu'une personne qui suit une formation peut mettre en œuvre au terme de cette formation. C'est sur cette base que cette personne sera ou non certifiée au terme de sa formation.

Un profil de sortie oriente tout le contenu des programmes éducatifs d'une formation. Il détermine aussi la forme et le contenu de l'évaluation certificative qui aura lieu au terme de la formation

- **Le domaine** : il regroupe les disciplines enseignées selon l'objet de leur étude ou ayant des liens ou des affinités. Il favorise l'interdisciplinarité.

Il existe cinq (05) domaines.

- **Le domaine des langues ;**
- **Le domaine des Sciences ;**
- **Le domaine de l'univers social ;**
- **Le domaine des arts ;**
- **Le domaine du développement physique, éducatif et sportif.**

- **Le régime pédagogique** : c'est le nombre de semaines d'enseignement par année et qui précise la durée des enseignements d'une discipline et son taux horaire par rapport à l'ensemble des disciplines.

Exemple pour une année scolaire de 32 semaines

Au secondaire (6^e)

Disciplines	Nombre d'heures/semaine	Nombre d'heures/année	% du volume horaire de la discipline (par rapport à l'ensemble des disciplines sur l'année)
Français	5H	5 x 32 = 160H	160 x 100/21 x 32 = 24%
Anglais	3H	3H x 32 = 96 H	96X100/672 = 14%
Mathématiques	4H	4H x 32 = 128H	128X 100/672 = 19%
Physique-Chimie	1H30	1,5 H x 32 = 48H	48X 100/672= 7%
SVT	1H30	1,5 H x 32 = 48H	48X 100/672= 7%
Histoire- Géographie	2H	2H x 32 = 64 H	64X 100/672 = 9,5%
EDHC	1H	1H x 32 = 32 H	32X 100/672 = 5%
TICE	--	--	--
Arts Plastiques ou Education Musicale	1H	1H x 32 = 32 H	32X 100/672 = 5%
EPS	2H	2H x 32 = 64 H	64X 100 /672= 9,5%
TOTAUX	21H	672 H	100 %

- **Le corps du programme** qui donne à l'enseignant les informations nécessaires à la préparation de la fiche de leçon. Il se décline en cinq éléments :

+**la compétence** qui est le résultat du traitement efficace d'une situation ou d'un problème par une personne. Quelle que soit la compétence évoquée, celle – ci ne peut l'être qu'en référence à une situation

+**le thème** qui est une unité de contenus scientifiques, est décliné en plusieurs leçons. Il découle de la compétence.

+**les leçons** qui sont un ensemble de contenus d'enseignement/apprentissage susceptibles d'être exécutés en une ou plusieurs séances ;

+ **un exemple de situation d'apprentissage** qui comporte :

**le contexte correspondant au cadre général, spatio-temporel, culturel et social dans lequel se trouve l'apprenant(e) ;*

** Les ressources* qui sont des informations indispensables pour le traitement de la situation ;

**la circonstance* ou l'élément qui motive l'exécution de la tâche ;

**la ou les tâche(s) définie ou définissent les activités réalisées par l'apprenant(e) pour résoudre le problème biologique, écologique ou géologique.*

La situation d'apprentissage est un support pédagogique qui donne du sens à l'apprentissage et oriente l'apprenant(e) vers les tâches à exécuter. L'enseignant agit sur certaines des circonstances pour organiser l'activité de ses élèves au cours des différentes leçons et séances d'enseignement/apprentissage.

+ **le tableau des habiletés et contenus**

Habiletés	Contenus
(Actions de l'apprenant)	(Description du contenu disciplinaire sur lequel porte l'action)

2/ STRUCTURE DES GUIDES D'EXÉCUTIONS DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Un guide correspond de près aux contenus et aux habiletés précisées dans le programme éducatif auquel il correspond. Alors que le programme éducatif se limite strictement aux éléments curriculaires, le guide apporte les aspects pédagogiques et didactiques essentiels dont l'enseignant a besoin pour mettre en pratique le prescrit du programme éducatif.

Un guide d'exécution décrit en face de chacune des rubriques du programme éducatif ce que met en place l'enseignant pour que les apprenant(e)s puissent réaliser les activités prescrites dans le programme éducatif.

Les guides d'exécution des programmes présentent une certaine variabilité d'une discipline à une autre. Alors que les programmes éducatifs sont pédagogiquement et didactiquement neutres, les guides dépendent forcément d'orientations pédagogiques et didactiques de la discipline.

Le guide d'exécution des programmes éducatifs APC, associé au programme éducatif dans un document unique, comprend les éléments suivants :

-**la progression** qui est une répartition annuelle du contenu d'un programme regroupé dans un tableau et articulé sur le découpage de l'année scolaire en trimestre ou en semestre, en fonction des exigences du programme et des possibilités qu'offrent les horaires.

Dans cette répartition, sont insérés les évaluations et les séances de régulation.

- **les consignes pour dérouler les leçons** ; elles comprennent :

-**la compétence** qui est le résultat du traitement efficace d'une situation ou d'un problème par une personne ;

-**le thème** qui est une unité de contenus scientifiques, est décliné en une ou plusieurs leçons

-**le titre de la leçon et sa durée** ;

-**un exemple de situation d'apprentissage** ;

-**le tableau des contenus, des consignes pour conduire les activités d'apprentissage, des techniques pédagogiques et des moyens et supports didactiques.**

✓ Les contenus sont afférents aux habiletés installées ;

✓ Les activités d'apprentissage à mener par l'enseignant et par les apprenants(e)s

✓ Les techniques pédagogiques suggérées dans le tableau permettent l'animation de la classe.

✓ Les moyens et supports didactiques proposés orientent les enseignants dans le choix du matériel didactique

- **des activités d'évaluations** : tableaux de spécification (orientent l'évaluation en donnant l'importance de chaque niveau taxonomique dans chacune des leçons traitées) et des situations d'évaluation qui sont donnés à titre indicatif.

- **des exemples de fiches de leçon** sont proposés à titre indicatifs ;

- **Lexique.**

3/ LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Les documents d'accompagnement des programmes sont des recueils d'informations. Ils ont pour but de renforcer les connaissances des enseignants, afin de les aider à mieux préparer les cours relatifs à certains thèmes. Les contenus de ces documents ne sont pas exhaustifs. Ils ne doivent en aucun cas être considérés comme des cours prêts à être dispensés aux élèves. Par conséquent, le professeur peut et doit selon les besoins et intérêts des apprenants, enrichir ces documents afin de rendre l'enseignement/ apprentissage plus efficace.

II -UTILISATION DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS ET LEURS GUIDES D'EXÉCUTION

En APC, le thème, le titre de la leçon et les habiletés /contenus sont proposés dans le programme. L'enseignant doit :

- proposer, aux apprenants(es), une situation d'apprentissage pertinente en rapport avec la leçon ;
- emmener les apprenants à poser le problème (biologique, géologique, écologique...) qui prend en compte toutes les habiletés et les contenus d'enseignement correspondants. Ce problème qui est le titre de la leçon, doit être sous forme interrogative ;
- faire émettre des hypothèses en congruence avec le titre de la leçon, les habiletés et le contenu.

Exemple de leçon

PROGRAMME ÉDUCATIF

NIVEAU : 5^e

COMPÉTENCE 1 : Traiter une situation relative à la reproduction chez les plantes sans fleurs et à la croissance chez les invertébrés

THEME : La reproduction chez les plantes sans fleurs et la croissance chez les invertébrés

LEÇON 1 : La reproduction chez les champignons à chapeau (04 séances)

Exemple de situation

Un professeur de SVT du Lycée Moderne de Divo, organise deux sorties d'étude à une semaine d'intervalle, dans la palmeraie de l'établissement avec les élèves de la 5^{ème} 1. Au cours de la première sortie, ils découvrent sur un tronc de palmier mort, de nombreux champignons à chapeau, qu'ils récoltent. Au cours de la deuxième sortie, ils observent sur le même tronc de palmier, de nouveaux champignons de la même espèce. Les élèves décident de s'informer sur la reproduction des champignons à chapeau, d'expliquer l'apparition et la réapparition des champignons sur le tronc de palmier.

Tableau des Habiletés et des Contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	les différents modes de reproduction des champignons à chapeau
2- Expliquer	Les modes de reproduction des champignons à chapeau : - multiplication par mycélium ; - multiplication par les spores.
3- Annoter	les schémas des cycles de reproduction asexuée et sexuée d'un champignon à chapeau.
4- Déduire	la notion de reproduction asexuée.

CONSIGNES POUR DEROULER LA LEÇON

Compétence 1 : Traiter une situation relative à la reproduction chez les plantes sans fleurs et à la croissance chez les invertébrés

Thème : La reproduction chez les plantes sans fleurs et la croissance chez les invertébrés

Leçon 1 : La reproduction chez les champignons à chapeau.

Durée : 04 séances de 1h 30 min chacune

Exemple de Situation :

Un professeur de SVT du Lycée Moderne de Divo, organise deux sorties d'étude à une semaine d'intervalle, dans la palmeraie de l'établissement avec les élèves de la 5^{ème} 1. Au cours de la première sortie, ils découvrent sur un tronc de palmier mort, de nombreux champignons à chapeau, qu'ils récoltent. Au cours de la deuxième sortie, ils observent sur le même tronc de palmier, de nouveaux champignons de la même espèce. Les élèves décident de s'informer sur la reproduction des champignons à chapeau, d'expliquer l'apparition et la réapparition des champignons sur le tronc de palmier.

Contenus	Consignes pour conduire les activités	Techniques pédagogiques	Moyens et supports didactiques
Les modes de reproduction des champignons à chapeau : Multiplication par mycélium.	<u>1^{ère} séance</u> Organiser les apprenants en groupe de travail. • Amener les apprenants à : - proposer le protocole expérimental sur la reproduction du champignon à chapeau par sa partie souterraine (mycélium) ; - réaliser les expériences ; • Proposer une activité d'application	- Discussion dirigée - Expérimentation - Travail de groupe	- Echantillons de mycélium de champignon à chapeau - sciure de bois, son de riz, chaux et eau ou fibres de tronc de palmier huile en décomposition - Schémas muets des cycles de reproduction asexuée du champignon à chapeau - Schémas muets des expériences
Schéma du cycle de reproduction asexuée du champignon à chapeau	<u>2^{ème} séance</u> • Amener les apprenants à : - présenter les résultats des expériences ; - analyser ces résultats ; - interpréter les résultats des expériences ; - annoter le schéma du cycle de reproduction asexuée du champignon à chapeau ; - conclure. • Proposer une activité d'application		
Multiplication par les spores	<u>3^{ème} séance</u> • Amener les apprenants à : - concevoir le protocole expérimental relatif à la reproduction du champignon à chapeau par sa partie aérienne ; - réaliser les expériences ; - annoter les schémas des expériences ; • Proposer une activité d'application	- Discussion dirigée - Travail collectif	
Schéma du cycle de reproduction sexuée du champignon à chapeau.	<u>4^{ème} séance</u> • Faire :		Ou épluchure de manioc à enfouir dans le sol jusqu'à leur décomposition - Eau de puits ou eau de pluie - Insecticides

	<ul style="list-style-type: none"> • - analyser les résultats expérimentaux ; • - interpréter les résultats des expériences ; • - annoter le schéma du cycle de reproduction sexuée du champignon à chapeau ; • - tirer la conclusion ; • - tirer la conclusion générale. <p>• Proposer une activité d'intégration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation - Travail de groupe - Discussion dirigée - Travail collectif - Travail individuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Récipients en verre ou fonds de bouteille en plastique transparent - Schémas muets des cycles de reproduction asexuée et sexuée du champignon à chapeau - Schémas muets des expériences
--	---	---	---

UTILISATION PRATIQUE DU PROGRAMME EDUCATIF ET DU GUIDE D'EXECUTION PAR L'ENSEIGNANT

L'Enseignant à travers la situation d'apprentissage doit déterminer en accord avec les apprenants :

-Le titre de la leçon :

COMMENT LA REPRODUCTION DES CHAMPIGNONS A CHAPEAU SE FAIT-ELLE ?

-Les hypothèses en congruence avec le tableau des habiletés / contenus :

- Peut-être que la reproduction des champignons à chapeau se fait par la partie souterraine
- Peut-être que la reproduction des champignons à chapeau se fait par la partie aérienne

-La vérification des hypothèses :

- Le guide d'exécution propose une durée de quatre (04) séances de 1h30 mn chacune ;
- Le guide précise à quel moment exécuter chaque habileté/contenu. Exemple : 1^{ère} séance et 2^e séance il faut : Identifier/Les modes de reproduction des champignons à chapeau : multiplication par mycélium) ;
- L'organisation des apprenants en groupes de travail ;
- L'expérimentation ;
- Le travail collectif et individuel ;
- La discussion dirigée ;
- Les moyens et supports didactiques (échantillons de mycélium de champignon à chapeau, sciure de bois, son de riz, la chaux et eau ou fibres de tronc de palmier à huile en décomposition, schémas muets des cycles de reproduction sexuée et asexuée du champignon à chapeau, schémas muets des expériences...)
- Trois activités d'application (à la fin des trois premières séances) et une activité d'intégration à la fin de la leçon ;
- Le guide propose deux conclusions partielles (séance 1 et 2, une conclusion ; séance 3 et 4 une conclusion) répondant aux deux hypothèses émises.

-La conclusion générale qui répond au problème posé :

La reproduction des champignons à chapeau se fait par la partie souterraine (multiplication par mycélium) et par la partie aérienne (multiplication par les spores).

Le professeur fait une régulation pour permettre aux apprenants de bien maîtriser les habiletés ensuite une évaluation sommative de la leçon.

CONCLUSION

Les programmes éducatifs et leurs guides d'exécution sont indissociables. Leur exploitation correcte permet la mise en œuvre efficace des programmes éducatifs.

LA PRÉPARATION DE LA FICHE DE LEÇON

INTRODUCTION

La fiche de leçon est un guide de travail ayant pour but de programmer pendant la leçon le temps, les activités des élèves et celles du professeur. La préparation de la fiche de leçon est la traduction en actes pédagogiques, des informations consignées dans le programme éducatif et le guide d'exécution.

La fiche de leçon est la boussole, le guide dans la conduite de la leçon en classe

I - PRESENTATION DE LA FICHE DE LEÇON

La fiche de leçon comprend deux grandes parties :

- La page de garde ;
- La page de déroulement de la leçon.

1-la page de garde

Les éléments qui composent la page de garde sont :

- La classe ;
- Le thème ;
- Le titre de la leçon ;
- La durée en nombre de séances ;
- Le tableau des habiletés / relative à la leçon
- La situation d'apprentissage en rapport avec la leçon élaborée par le professeur ;
- Le tableau du matériel nécessaire à la mise en œuvre de la leçon et la bibliographie.

2 - la page de déroulement de la leçon

La page de déroulement de la leçon comporte, de la gauche vers la droite, 6 colonnes qui sont :

- La colonne des moments didactiques, durée ;
- La colonne des moyens et stratégies ;
- La colonne des activités d'enseignement ;
- La colonne des activités d'apprentissage ;
- La colonne du contenu du cahier de l'apprenant ;

II- L'ELABORATION DE LA FICHE DE LEÇON

1. la page de garde

Le thème et le titre de la leçon proposés dans le programme sont à transcrire intégralement sans modification à partir du programme.

***Tableau des habiletés et contenus**

Les habiletés et contenus existent déjà dans le programme.

*** la situation d'apprentissage élaborée**

Une situation d'apprentissage est un ensemble de plus ou moins complexe et organisé de circonstances et de ressources qui permettent à un(e) apprenant(e) de réaliser des tâches en vue d'atteindre un but qu'il(elle) s'est assigné. La situation peut être un texte, une image, un évènement de la vie quotidienne qui pose un problème.

La situation d'apprentissage est arrimée à la leçon.

*** Le matériel didactique et la bibliographie**

Le matériel didactique est l'ensemble des supports indispensables et effectivement utilisés pour la mise en œuvre de la leçon en situation de classe.

Le guide d'exécution du programme propose des moyens et supports didactiques à l'enseignant. Son choix doit tenir compte des réalités du terrain.

La bibliographie est l'ensemble des manuels et autres documents ayant à l'élaboration de la fiche de leçon.

2. la page de déroulement de la leçon

***Problématisation**

Elle s'appuie sur l'exploitation de la situation d'apprentissage. Le titre de la leçon en APC émane du problème identifié à partir de la situation. Le constat aide à dégager le problème biologique, pédologique, géologique, etc...

Le titre de la leçon est à la forme interrogative.

***Formulation des hypothèses**

Les ressources et les tâches contenues dans la situation d'apprentissage permettent d'émettre les hypothèses. Les hypothèses émises doivent être en congruence avec le titre, les habiletés et le contenu de la leçon. Ce sont des propositions de réponses au problème posé.

Elles sont exprimées avec le doute mais à la forme affirmative.

*** Elaboration du résumé introductif**

Le résumé introductif est élaboré à partir de l'activité ayant conduit au constat, le constat et les hypothèses émises.

*** Vérification des hypothèses**

Chaque hypothèse est reprise à la forme interrogative et constitue un sous-titre de la leçon.

La vérification d'une hypothèse s'appuie sur la démarche scientifique : expérimentale, déductive ou historique.

Les tâches permettent d'identifier les activités à mener pour vérifier les hypothèses. Il y a lieu de les rappeler à chaque vérification d'hypothèse.

***Conclusion générale**

Elle apporte la réponse au problème posé. Elle est constituée de la synthèse des idées essentielles retenues dans la conclusion partielle

CONCLUSION

La fiche de leçon ou fiche pédagogique est un document qui contient tous les renseignements pédagogiques indispensables à l'enseignement/apprentissage/évaluation. C'est un guide pour le professeur. Elle est aussi un repère pour les Encadreurs Pédagogiques ou les Inspecteurs lors d'une visite de classe ou d'une inspection.

L'enseignant doit donc préparer sa fiche leçon avant toute prestation et en prévoir en support physique pour lui-même, les Encadreurs pédagogiques et les Inspecteurs.

III- PRÉPARATION DE LA LEÇON PROPREMENT DITE

1. Elaboration de la fiche de leçon (exemples)

✓ Premier cycle

Niveau : 5^{ème}

Compétence 1

Leçon 2 : La croissance chez les mollusques.

✓ Second cycle

Niveau : 2^e C

Compétence 3

Thème : La reproduction de la cellule.

Leçon 3: L'évolution de l'équipement chromosomique d'une cellule au cours de la mitose.

2/ Analyse et validation des fiches de leçon élaborées

CONCEPTION/ÉLABORATION DE SUPPORTS DIDACTIQUES

Introduction

Les supports didactiques sont des supports de natures diverses, utilisées dans le cadre de l'enseignement apprentissage dans une discipline donnée.

Ces supports réunissent les moyens et les ressources qui facilitent l'enseignement et l'apprentissage. Ils sont utilisés dans le cadre éducatif afin de faciliter l'acquisition de concepts, d'habiletés d'attitudes et d'aptitudes.

Un outil didactique (pédagogique) est généralement associé un objet ou à du matériel utilisé pendant un cours ou une formation.

En Sciences de la Vie et de la terre (SVT), plusieurs types d'outils peuvent servir comme source d'informations présentées de manière à faciliter et/ou améliorer l'enseignement/apprentissage.

Ces supports didactiques peuvent aller du tableau et des craies ou marqueurs à l'ordinateur et les matières programmées, en somme, ce sont les matériels, les outils, les dispositifs et les moyens de communication, à côté de la planification, des applications et de l'évaluation.

On classe dans les supports didactiques, les situations d'apprentissage.

I- Typologie et fonction des supports didactiques

1- Les supports didactiques imprimés

Il s'agit de tout texte pouvant servir à transmettre des informations (scientifiques). Dans ce groupe on retrouve, les manuels scolaires et parascolaires, les cahiers d'exercices ou d'activités, les revues, les dépliants, les brochures les cartes, les transparents ...

2- Les supports didactiques illustrés

Il s'agit de toutes natures transmettant des informations dans tous les domaines des sciences (biologie, pédologie, géologie et écologie).

Les supports illustrés regroupent des photos éducatives, des cartes, des graphiques, des bandes dessinées, des transparents, des tableaux des valeurs...

3- Les supports didactiques audio-visuels

Les supports audio-visuels mettent à la disposition de l'apprenant des informations qu'il peut voir ou entendre.

On met dans ce groupe de supports les projecteurs de diapositives, les projecteurs de film, les téléviseurs, les ordinateurs...

4- Le matériel naturel vivant

Il s'agit d'animaux et de végétaux en entier ou d'un de leur organe ou fragment, récoltés dans l'environnement de l'apprenant(e). Ils sont présentés et /ou manipulés en situation de classe par l'enseignant et/ou les apprenant(e)s en vue de faire passer ou découvrir des informations.

5- Le matériel naturel non vivant (inerte)

Ce sont des échantillons de roches, de sol, ou tout autre matériel non vivant prélevés dans l'environnement de l'apprenant, pouvant servir à faire passer une ou des informations pendant le processus d'enseignement/apprentissage.

6- Les modèles didactiques ou maquettes

Ce sont des constructions ou fabrications fonctionnelles utilisées pour expliquer des phénomènes scientifiques d'origines biologique, écologique ou écologique. Leur ressemblance à leur modèle et leur maniabilité, rendent accessibles les informations qu'ils véhiculent.

II-Processus d'exploitation des supports didactiques

Il est important pour l'enseignant de bien choisir son support didactique et de l'adapter si nécessaire à ses objectifs, au contenu de son cours et à sa cible.

Le choix d'un support didactique ou pédagogique se fait en fonction de :

- l'élément à illustrer ;
- le moment de l'utilisation ;
- le temps de l'utilisation ;
- la réutilisation prévisible ;
- les contraintes créées au matériel utilisé ;
- la compétence et le goût personnel.

1- Exploitation des supports imprimés

L'exploitation de ces types de supports didactiques se fait selon les étapes suivantes :

1-1- Présentation du support

Il s'agit de présenter l'objet du support (amener les apprenants à dégager l'idée générale que le support développe).

1-2- Résultats

Il s'agit d'amener les apprenants à relever les informations véhiculées par le document.

1-3- Analyse des résultats

Il s'agit d'une mise en relation des informations véhiculées par le document pour en dégager une idée cohérente.

1-4- Interprétation des résultats

A cette étape, les événements clés mis en évidence par l'analyse sont expliqués.

Cette étape peut ne pas être nécessaire si l'analyse est suffisante pour répondre à la préoccupation pour laquelle le support a été utilisé.

1-5- Conclusion

Il s'agit de répondre à la préoccupation pour laquelle le support a été utilisé.

2- Exploitation des supports illustrés

L'exploitation de ces types de supports didactiques dépend de la nature de l'illustration.

2-1 Les images

L'exploitation des images se fait selon les étapes suivantes.

2-1-1 observation

Il faut présenter l'image et décrire les conditions dans lesquelles l'image a été obtenue (observation à l'œil nu, à la loupe, au microscope optique ou électronique)

2-1-2 Résultats

Il s'agit de relever les informations véhiculées par l'image : différentes parties, les organes ou organites observés...

2-1-3 Analyse des résultats

Il s'agit de mettre en relation ou de réorganiser les informations relevées : aspect, état physiologique des organes ou des organites ...

2-1-4 Interprétation des résultats

Quand elle s'impose, elle consiste à expliquer les relations mises en évidence dans l'analyse.

2-1-5 Conclusion

Il s'agit de répondre à la préoccupation qui a suscité l'utilisation de l'image.

2-2 Le tableau des valeurs et graphiques

Le tableau des valeurs et le graphique représentent la traduction des résultats d'expériences réalisées en classe par d'autres scientifiques.

L'exploitation de ces supports suit les étapes ci-dessous.

2-2-1 Présentation de l'expérience

Il s'agit de présenter le principe et le protocole de l'expérience dont les résultats ont été traduits sous forme de tableau ou de graphique.

2-2-2 Résultats

Le tableau des valeurs ou le graphique constituent les résultats obtenus.

2-2-3 Analyse des résultats

Il s'agit de relever l'évolution du phénomène (biologique, géologique, écologique) étudié en fonction du /des facteurs

2-2-4 Interprétation des résultats

Il s'agit d'expliquer les variations du phénomène, mises en évidence par l'analyse.

2-2-5 Conclusion

Il s'agit de faire la synthèse des informations clés, véhiculées par ces outils.

3- Exploitation des supports audio-visuels

Ces spots audio-visuels sont surtout du matériel qui rend accessible une information audio ou qui permet de visualiser une image, un texte, un graphique ou tout autre support.

Leur utilisation peut se faire soit au moment de la mise en situation soit au moment de la vérification d'une hypothèse.

Une exploitation adéquate de tels supports nécessite une bonne connaissance de ce matériel. Il faut s'assurer que les conditions de leur utilisation sont réunies (salle adaptée, présence de prise électrique...).

Les étapes suivantes sont à respecter :

- Projection de l'image ou écoute du message audio ;
- S'assurer que l'image ou l'information est fixée par les apprenants ;
- Exploiter les informations ;
- Revenir si nécessaire sur les projections.

4- Exploitation du matériel vivant

Il peut s'agir :

- d'être vivant utilisé pour une expérience ;
- d'être vivant à observer.

La manipulation de ces animaux ne doit présenter aucun danger ni pour les apprenants ni pour l'Enseignant.

- S'il s'agit d'observation, il faut s'assurer que tous les apprenants ont accès aux informations mises à leur disposition. Le plan d'étude est le suivant : **observation – résultat - analyse – conclusion**.
- S'il s'agit d'une expérimentation, les consignes de travail doivent être clairement données pour éviter les accidents. Les étapes suivantes doivent être respectées : **expérience – résultat - analyse – interprétation – conclusion**

5- Exploitation du matériel inerte

La première disposition est de mettre à la disposition des apprenants suffisamment d'échantillons pour faciliter les manipulations en situation de classe.

- S'il s'agit d'observation, il faut s'assurer que tous les apprenants ont accès aux informations mises à leur disposition. Les étapes de l'exploitation sont les suivantes : **observation – résultat - analyse – conclusion**.
- S'il s'agit d'une expérimentation, les consignes de travail doivent être clairement données pour éviter les accidents. Les étapes suivantes doivent être respectées : **expérience – résultat - analyse – interprétation – conclusion**

6- Exploitation de modèle didactique

L'exploitation des modèles didactiques peut être une observation ou une manipulation. Dans tous les cas les résultats de l'observation ou de la manipulation sont **analysés – (interprétés) – puis on tire une conclusion**.

III- Techniques d'élaboration des supports didactiques

1- Modèles didactiques

Nom du modèle	Niveau où le modèle est utilisé
Le diagramme des textures	4 ^{ème}
La transfusion sanguine	3 ^{ème}
La circulation sanguine	
La détermination des groupes sanguins (système ABO)	
La biosynthèse des protéines	1 ^{ère} A et D /TC
La transmission synaptique	2 ^{nde} A/ TC et TD
La mitose animale	2 ^{nde} A et 2 ^{nde} C

2- Transparents Géants (TG)

Nom du transparent géant	Niveau où le modèle est utilisé
Les cycles sexuels chez la femme	1 ^{ère} A/ TD et TC
La régulation humorale des fonctions testiculaires	TD
Fonctionnement du néphron (rein)	
Innervation du cœur et des grosses artères	
La chaîne respiratoire	TC
Le cycle de KREBS	TC
Les sols en Côte d'Ivoire	
Les différentes étapes de la germination de la graine	6 ^{ème}

COMPÉTENCE 4 :
ORGANISER ET ANIMER LE
GROUPE-CLASSE EN FAVORISANT
LES COOPÉRATIONS

LA MÉTHODOLOGIE

Pour installer les habiletés chez les apprenant(es) (Approche par les Compétences = APC), il est important de déterminer les stratégies pédagogiques utilisées par l'enseignant pour mettre en œuvre les enseignements/apprentissage/évaluation.

Les stratégies pédagogiques regroupent à la fois les méthodes, les démarches, les techniques, les procédés d'enseignement/apprentissage/évaluation et les moyens didactiques.

I/ LES METHODES PEDAGOGIQUES

Une méthode pédagogique est un mode d'enseignement/apprentissage ou l'ensemble de stratégies et de techniques pédagogiques, de matériels didactiques, de procédures et d'attitudes mise en œuvre par l'enseignant et l'apprenant(e) pour la maîtrise des compétences ou pour l'atteinte des objectifs.

La méthode pédagogique repose sur une organisation rationnelle et une mise en œuvre dynamique des activités de l'enseignant(e) et de l'apprenant(e) ou activités d'enseignement/apprentissage/évaluation.

On distingue deux méthodes pédagogiques :

- la méthode magistrale ou traditionnelle,
- la méthode active ou pédocentrique.

1- La méthode magistrale

La méthode magistrale ou traditionnelle ou méthode expositive met l'enseignant au centre de toutes les activités de la classe. Celui-ci détient le savoir qu'il dispense à l'apprenant(e). Elle est axée essentiellement sur le développement de la mémoire chez l'apprenant(e) qui se contente d'apprendre par cœur et de réciter ce qu'il a appris en classe.

2- La méthode active

La méthode active ou pédocentrique met l'apprenant(e) au centre des activités de la classe. Celui-ci participe à sa propre formation sous la direction de l'enseignant qui joue le rôle d'animateur, de planificateur, d'évaluateur, de régulateur et de correcteur.

L'enseignant doit s'abstenir d'imposer à l'élève son raisonnement, ses conclusions, ses résumés. Il donne uniquement des consignes, des informations utiles. Il réinvestit les connaissances des élèves. Il stimule leur curiosité, oriente leur observation sans imposer son point de vue. Le professeur doit contribuer à créer dans une classe un climat de confiance, de liberté et de sécurité

Cette méthode :

- privilégie l'action par rapport à la mémorisation (apprentissage dans l'action) ;
- développe l'esprit de créativité, la libre expression et l'esprit critique.

II-LES DEMARCHES SCIENTIFIQUES

Une démarche scientifique est un découpage logique et séquentiel des différentes étapes méthodologiques d'un processus d'apprentissage. En Sciences de la Vie et de Terre, la démarche scientifique comporte cinq étapes.

1- La mise en situation

La mise en situation permet d'intéresser l'apprenant et l'amener à identifier un problème.

La situation d'apprentissage est utilisée pendant la phase de présentation et la phase de développement. Elle est exploitée pendant toute la leçon. La situation d'apprentissage comprend :

- **le contexte** qui correspond au cadre général, spatio-temporel, culturel et social dans lequel se trouve l'apprenant(e) ;
- **la circonstance** qui justifie l'exécution de la tâche ;
- **la tâche** définit les actions attendues de l'apprenant pour résoudre le problème biologique, écologique ou géologique, etc.

N.B. En SVT la situation d'apprentissage comporte des ressources (ensemble d'informations indispensables).

La situation d'apprentissage doit permettre de :

- ✓ faire un constat ;
- ✓ dégager le problème biologique, écologique ou géologique à résoudre.
- ✓ d'émettre des hypothèses en congruence avec le problème.

2-La problématisation

La problématisation est la formulation du problème identifié à la forme interrogative.

3- L'émission des hypothèses

L'enseignant amène l'apprenant à émettre des hypothèses en s'appuyant sur les ressources. Les hypothèses sont des propositions de solutions possibles au problème identifié.

4- La vérification des hypothèses

La vérification des hypothèses peut se faire :

- par des expériences réalisées en classe par les élève : la démarche est dite expérimentale ;
- par la recherche et l'assemblage des résultats d'expériences déjà réalisées: la démarche est dite déductive ;
- par la recherche et l'assemblage de faits historiques : la démarche est dite historique.

Dans la vérification des hypothèses, quelle que soit la démarche, il faut :

❖ Analyser :

- les résultats des expériences réalisées en classe ou non ;
- les faits historiques.

❖ Interpréter:

- les résultats des expériences réalisé en classe ou non, sont interprétés ou expliquer (quand cela est nécessaire) ;
- les faits historiques.

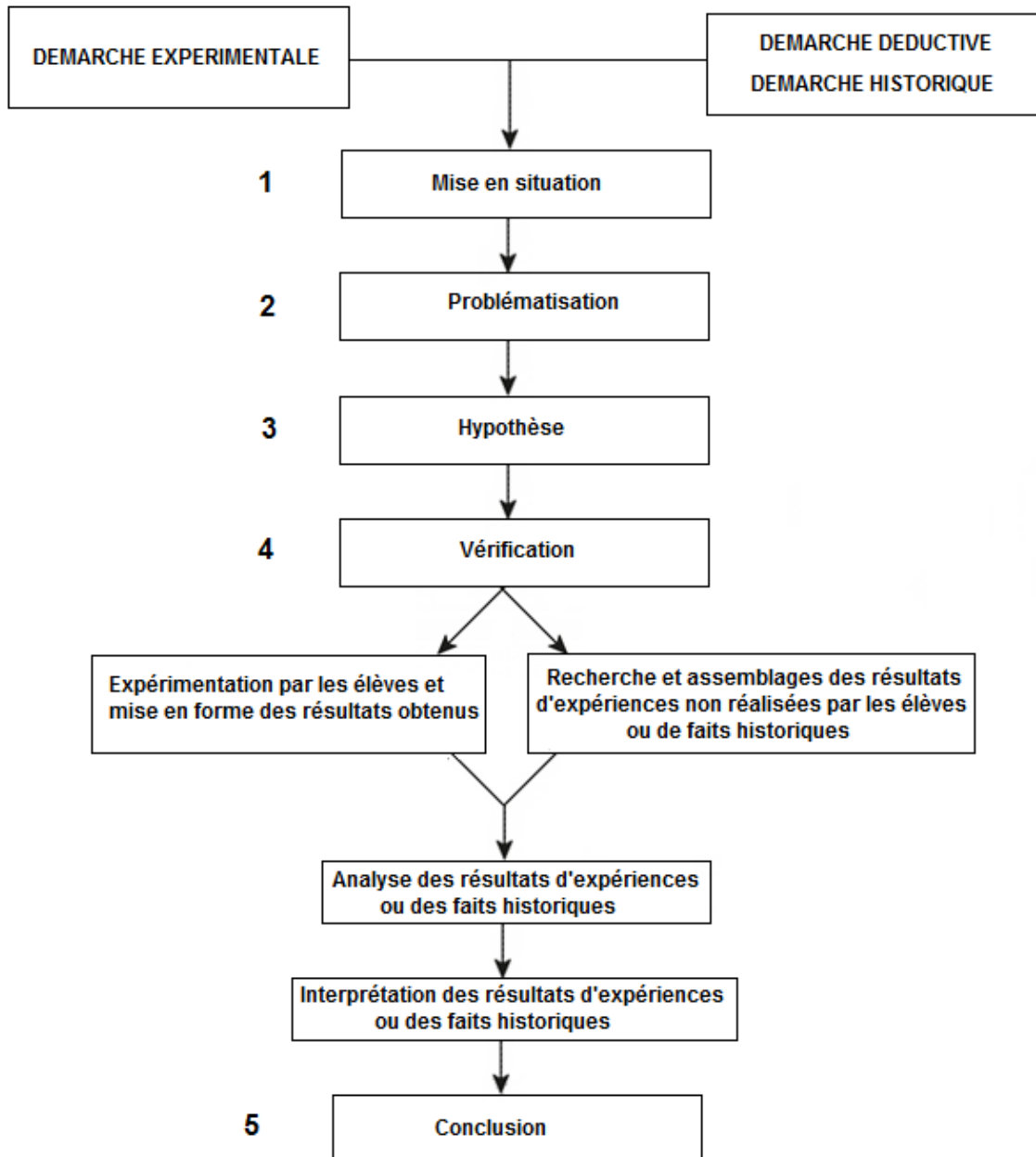
❖ Conclure partiellement :

La conclusion est une réponse aux préoccupations émises dans l'hypothèse ou au problème posé.

5- CONCLUSION

Le schéma ci –après résume la démarche scientifique

Les démarches scientifiques comprennent les étapes suivantes :



CONCLUSION

En sciences de la vie et de la Terre la méthode privilégiée est la méthode active qui s'appuie sur la démarche scientifique qui peut être expérimentale (celle recommandée), déductive ou historique.

**LES TECHNIQUES
D'ANIMATION
PÉDAGOGIQUE**

La démarche scientifique s'appuie sur les techniques et procédés pédagogiques.

I-LES TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

Une technique pédagogique est **un moyen d'animation** utilisé pour faciliter un apprentissage. On distingue les techniques pédagogiques suivantes :

- **L'expérimentation** est une technique scientifique que l'enseignant utilise pour amener l'apprenant à réaliser en classe des expériences en vue de vérifier une hypothèse. Elle comporte les étapes suivantes :
 - *émission du principe ;
 - *description du protocole ;
 - *recensement du matériel
 - * réalisation de l'expérience
 - *observation des résultats
 - *analyse des résultats
 - *interprétation des résultats
 - *conclusion
- **La déduction** est une technique pédagogique que l'enseignant utilise lorsque l'expérimentation n'est pas possible. Elle consiste à utiliser les résultats d'expériences déjà réalisées. Elle comporte les étapes
 - * observation des résultats ;
 - * analyse des résultats ;
 - *interprétation des résultats ;
 - * conclusion (la déduction).
- **L'exposé** est une technique pédagogique qui consiste à présenter des faits ou des principes de façon orale.
- **L'enquête découverte** est une technique pédagogique qui permet à l'apprenant de rechercher et de collecter des informations, en réponse à un problème posé ;
- **Le brainstorming ou remue-méninges** : c'est une technique qui permet aux apprenants d'émettre des idées sur un sujet donné sans aucune limite, sans aucune censure. Les idées émises sont ensuite analysées et sélectionnées.
- **Le future-Wheel ou cercle de conséquences** est une technique pédagogique utilisée pour amener les apprenants à percevoir les conséquences des problèmes sur une large échelle et à différents niveaux. Elle contribue à faire prendre conscience à l'apprenant, de sa responsabilité par rapport à un problème (exemple ; cas du SIDA) ;
- **L'étude de cas** est une technique qui consiste à mettre l'apprenant devant une situation fictive qui l'impliquant et apprécier sa réaction face à un problème posé ;

La mise en œuvre de chaque technique pédagogique fait appel à des procédés pédagogiques appropriés

II/- LES PROCÉDES PÉDAGOGIQUES

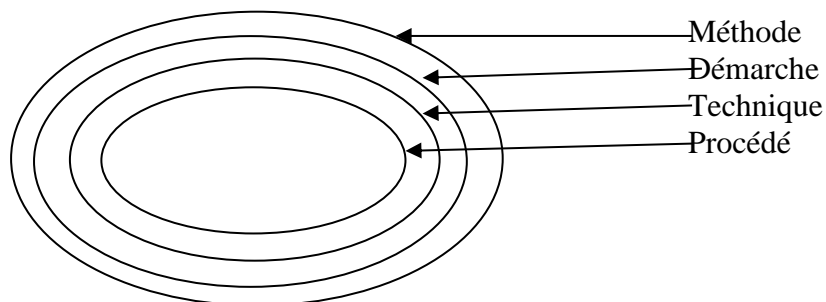
Un procédé pédagogique peut être défini comme **la manière** par laquelle l'enseignant amène les apprenants à acquérir un savoir, un savoir-faire, un savoir-être et à exécuter une tâche.

Le tableau ci-dessous présente quelques procédés pédagogiques et leurs caractéristiques.

PROCEDES PEDAGOGIQUES	CARACTERISTIQUES
Le procédé interrogatif	Série de questions- réponses. Les questions doivent être bien formulées, simples et précises.
Le procédé interro-expositif	Alternance de questions et d'exposés. L'enseignant, se servant des réponses des apprenant(e)s, expose des idées en complétant et en enrichissant celles des apprenant(e)s.
La manipulation	Activités pratiques Les apprenant(e)s manient sous la direction de l'enseignant des substances, des produits chimiques, des appareils ou tout autre objet en vue de réaliser des expériences, des observations, des dissections...
L'exploitation	Utilisation de résultats d'expérience, d'observation ou d'enquête Les apprenant(e)s, sous la direction de l'enseignant observent, analysent, interprètent des résultats d'expériences, d'observation ou d'enquête et tirent une conclusion.
La découverte	Eveil à de nouveaux concepts L'enseignant suscite la curiosité et l'activité exploratoire des apprenant(e)s sur certains phénomènes de son milieu de vie.
La démonstration	Activité démonstrative L'enseignant utilise des exemples, réalise des expériences ou toute autre performance réelle pour illustrer un principe ou pour indiquer à l'apprenant(e) comment faire quelque chose.
La schématisation	Représentation simplifiée en partie ou entier d'un objet, d'un être ou d'un phénomène.
Le sondage	Recueil d'opinions Les apprenant(e)s, sous la direction de l'enseignant vont recueillir des opinions d'un assez grand nombre de personnes sur un sujet donné.
Le travail de groupe	Organisation de la classe L'enseignant organise les apprenant(e)s en petites équipes de travail autour d'un sujet ou de sujets différents pour favoriser les échanges entre les apprenants. Le travail de groupe développe l'esprit d'équipe, de libre expression, l'esprit critique, la socialisation.
Le travail collectif	L'enseignant donne des consignes ou pose des questions à toute la classe. Il interroge les apprenant(e)s les uns après les autres pour recueillir des informations.

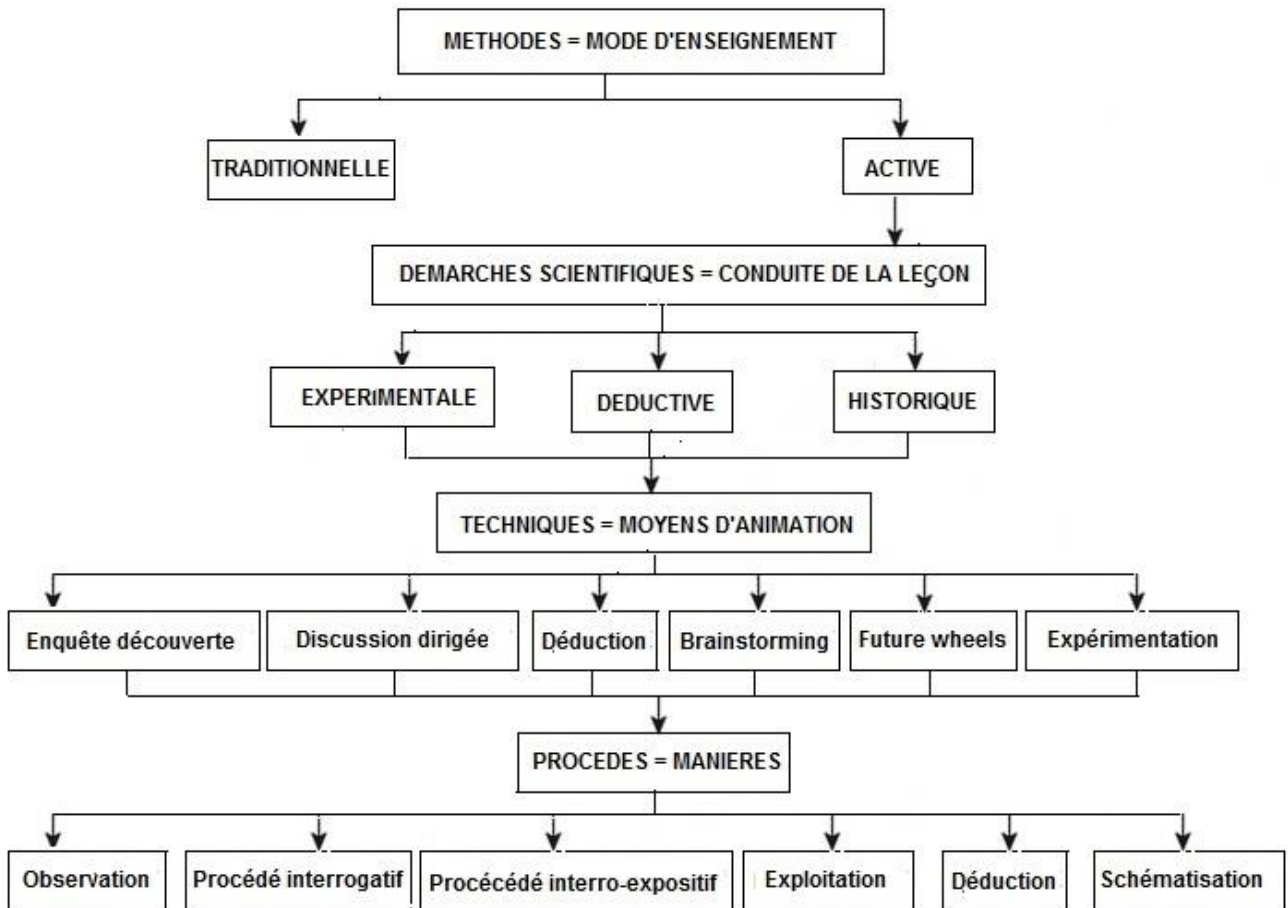
III - LES RELATIONS ENTRE METHODE, DEMARCHE, TECHNIQUE ET PROCEDURE

La figure ci-dessous montre les relations entre les méthodes, démarche, techniques et procédés



PROPOSITION DE TECHNIQUES ET PROCÉDES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE AU COURS D'UNE LEÇON

ETAPES DU DEROULEMENT DE LA LEÇON	TECHNIQUES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE	PROCEDES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE
Motivation	- Enquête-découverte - Exposé - Discussion dirigée	- observation - Exploitation - Procédé interrogatif - Procédé interro-expositif
Problématisation	- Discussion dirigée - Déduction	- Procédé interrogatif - Procédé interro-expositif
Emission d'hypothèses	Brainstorming	- Procédé interrogatif - Procédé interro-expositif
Vérification des hypothèses	-Expérimentation -Observation - Enquête - Déduction	- Procédé interrogatif - Procédé interro-expositif -Manipulation - Schématisation - Exploitation - Travail de groupe
Conclusion généralisation ou	- Déduction - Future-wheels	- Procédé interrogatif - Schématisation (schéma de synthèse)
Evaluation	Etude de cas	Procédé interro-expositif



IV/ LES MOYENS DIDACTIQUES

C'est l'ensemble des supports matériels et instrumentaux (documents écrits, visuels, audiovisuels, appareils de mesure ou de pesée, produits chimiques, verrerie...) auxquels l'enseignant et l'élève peuvent avoir recours.

L'atteinte des objectifs d'un cours dépend pour une grande part, du choix et de la maîtrise de ces stratégies pédagogiques. Dans tous les cas, l'attitude du professeur détermine le résultat de la méthode, de la démarche, de la technique et du procédé utilisés.

CONCLUSION

La technique d'animation pédagogique varie selon les moments didactiques. Elle s'appuie sur des procédés et utilise des moyens didactiques

COMPÉTENCE 5 :
INTÉGRER LES OUTILS ET
RESSOURCES NUMÉRIQUES AUX
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT-
APPRENTISSAGE-ÉVALUATION ET
GESTION DU GROUPE - CLASSE

LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

INTRODUCTION

De nos jours, le numérique entre progressivement et de manière très variable dans le quotidien de l'enseignement / apprentissage dans les institutions scolaires ou extrascolaires suivant les régions du monde ; ceci en raison de l'accès plus ou moins facile à Internet, aux technologies ou tout simplement à l'électricité, ou encore en fonction des moyens financiers disponibles pour les investissements ou la maintenance des équipements.

En Côte d'Ivoire, le numérique occupe une place importante dans le quotidien des citoyens. L'Ecole qui est appelée à s'adapter aux différentes innovations doit se saisir des outils numériques pour former les citoyens à leurs usages raisonnés, accomplissant ainsi ses missions fondamentales d'instruction, d'éducation et d'émancipation. Il y a là, pour toutes les disciplines, un véritable défi à relever de la maternelle au lycée.

Face donc à ces nouvelles approches pédagogiques qui intègrent de plus en plus, l'usage des supports numériques et les difficultés liées à sa mise en œuvre eu égard à leur caractère technique et au coût élevé du matériel informatique, des questions méritent d'être posées et traitées pour une appropriation plus accrue desdits supports : Que faut-il entendre par support pédagogique numérique ? Quel est l'impact de l'usage des supports pédagogiques numériques sur le processus d'enseignement - apprentissage-évaluation ? comment peut-on utiliser de façon efficace les supports pédagogiques numériques pour accroître le rendement des enseignants et améliorer les résultats scolaires ? Telles sont autant de questions auxquelles ce module de formation se propose de répondre.

I. LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES NUMERIQUES : SENS ET TYPOLOGIE

I.1. DEFINITIONS

I.1.1. RESSOURCE PEDAGOGIQUE NUMERIQUE

Une *ressource pédagogique numérique* est un *matériel didactique élaboré à l'aide d'outils numériques* tels que : ordinateurs, logiciels, scanners, Smartphones, appareils photo numériques, photocopieuses, ...

La ressource numérique est l'ensemble des productions faites à partir d'outils numériques

Exemples de ressources numériques:

- *un fichier numérique, une photo, une vidéo, des photocopiés ;*
- *un fichier Excel ;*
- *YouTube ; ...*
- *WhatsApp*

Les ressources numériques ont presque toutes vocation à être utilisées en complément des supports traditionnels (méthode papier, photocopies, etc.) et non à les remplacer. Il devient aisément concevable de combiner dans une même séquence, à partir d'un support audiovisuel, une activité d'écoute et de visionnage avec une consigne écrite au tableau, puis de passer à une activité sur support papier et d'enchaîner sur une activité de production orale ou écrite sur ordinateur, tablette ou smartphone.

Dans le cadre scolaire, ces outils révolutionnent certains aspects de l'enseignement et l'apprentissage : la recherche d'informations et d'idées, l'accès à une infinité de documents en langue cible, la traduction, la possibilité d'échanger entre pairs, la production, le partage, la publication et la diffusion de documents, le prolongement du cours par des échanges ou des travaux planifiés hors classe et en ligne, etc.

I.1.2. SUPPORT PEDAGOGIQUE NUMERIQUE

Un *support numérique pédagogique* est un *dispositif informatique qui met des ressources éducatives à la disposition de l'apprenant* dans le cadre d'une activité d'enseignement, d'apprentissage ou d'évaluation.

Exemple :

- *les plates-formes de formation telles que : Mobile Learning, UNESCO-CFIT, MOOC;*
- *la visioconférence*
- *les tutoriels en ligne ;*
- *les CD de formation ;*
- *un fichier Open-Sankoré ;*
- *des pages html créées à l'aide de logiciel de création de contenus pédagogiques expositifs tel Opale ; ...*

Certains auteurs ne font pas de distinction entre « *ressource numérique pédagogique* » et « *support numérique pédagogique* ». Voici à cet effet une définition des ressources numériques pédagogiques a été proposée par Robert Bibeau¹ en 2005 :

« *Les ressources numériques pour l'éducation correspondent à l'ensemble des **services en ligne**, des **logiciels de gestion, d'édition et de communication** (portails, logiciels outils, plates-formes de formation, moteurs de recherche, applications éducatives, portfolios) ainsi qu'aux **données** (statistiques, géographiques, sociologiques, démographiques, etc.), aux **informations** (articles de journaux, émissions de télévision, séquences audio, etc.) et aux **œuvres numérisées** (documents de références générales, œuvres littéraires, artistiques ou éducatives, etc.) utiles à l'enseignant ou à l'apprenant dans le cadre d'une activité d'enseignement ou d'apprentissage utilisant les TIC, activité ou projet pouvant être présenté dans le cadre d'un scénario pédagogique. »*

L'important est de bien choisir son support ou sa ressource et de l'adapter à ses objectifs, son contenu et sa cible. Un support pédagogique est généralement associé à un objet ou du matériel, utilisés pendant un cours ou une formation.

Le choix d'un support pédagogique se fait en fonction :

- *L'élément à illustrer*
- *Le moment d'utilisation*
- *Le temps d'utilisation*
- *La réutilisation prévisible*
- *Les contraintes liées au matériel à utiliser*
- *La compétence et le goût personnels.*

I.2. RAISONS DE L'UTILISATION DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES NUMERIQUES

I.2.1. L'IMPACT DE L'UTILISATION DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES NUMERIQUES SUR LES APPRENTISSAGES DES ELEVES : QU'EN DIT LA SCIENCE ?

Jean Heutte (*Maître de conférences en Sciences de l'éducation au sein de l'équipe Trigone-CIREL (EA 4354) de l'université de Lille*) a publié une étude dans la revue Spirale en 2008.

http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2010/04/Ass_JHeutte.aspx

Cette recherche scientifique (respectant les principes méthodologiques issus de la démarche expérimentale) est l'une des rares concernant l'impact de ces technologies sur les résultats des élèves. De plus, il semble bien qu'elle soit la première (et la seule) en France concernant l'école primaire...

Les principaux résultats remarquables de l'étude sont les suivantes :

- Les élèves habitués à l'usage du numérique en classe *réussissent significativement un meilleur apprentissage* à long terme et ce indépendamment du type de support.
- Les élèves habitués à l'usage du numérique en classe *comprennent plus vite* et mieux ce qu'ils lisent.
- *Les connaissances et les résultats scolaires ont significativement progressé* pour les élèves habitués à l'usage du numérique.
- Cette étude met donc bien en évidence que l'usage du numérique en classe participe à une *amélioration des résultats scolaires des élèves* [de l'école primaire].

Il faut également noter que les supports numériques favorisent le prolongement de la classe hors temps scolaire, la continuité des savoirs, de la pédagogie, des supports et des techniques. Les temps « avant classe » et « après classe » sont enrichis et la présence de l'école dans les foyers augmentée. Ils peuvent également contribuer au soutien scolaire des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou ayant des retards sur leurs apprentissages.

1.2.2. QUELLES RAISONS MILITENT POUR LE CHOIX DE L'UTILISATION DES SUPPORTS NUMERIQUES POUR L'ENSEIGNANT ?

L'observation des apports bénéfiques de l'usage des supports numériques pour l'enseignant doit être analysée sur deux points :

- *L'exercice du métier d'enseignant ;*
- *La formation continue de l'enseignant.*

a) L'exercice du métier d'enseignant

Les TICE, dans leur ensemble, offrent une flexibilité et une interactivité intéressante pour tout enseignant quelle que soit sa discipline. Le numérique apparaît comme une opportunité d'évolution, de développement de nouvelles approches pédagogiques et d'une nouvelle organisation des enseignements. Il permet de repenser l'enseignement en plaçant l'activité et l'exploration des ressources pédagogiques au centre du processus d'acquisition des connaissances. Voyons cela à travers deux outils numériques :

• *L'ordinateur et l'Internet*

Les ordinateurs et Internet sont en premier lieu des outils d'information et de diffusion. Ils permettent à l'enseignant de diversifier ses ressources, les supports et les activités d'apprentissage, enrichissant ainsi ses pratiques pédagogiques. Ils modernisent l'enseignement et redonne au professeur la fierté d'enseigner.

Les TICE facilitent sa tâche d'enseignement, rend l'enseignant plus créatif.

Beaucoup d'enseignants demandent à leurs élèves de faire des recherches d'informations sur Internet, mais les possibilités d'activités qu'offrent ces outils sont beaucoup plus nombreuses :

- *la recherche et la gestion documentaire permet à l'élève d'apprendre à analyser, interpréter ou résumer des documents et donc forme son esprit d'analyse, Internet rend l'élève acteur de son propre apprentissage, grâce à la résolution de problèmes ;*
- *les activités de de groupes permettent de s'exercer au co-apprentissage (mise en commun et constitution de banques de données, confrontation d'idées, échange...),*

En donnant à l'enseignant la possibilité de scénarios diversifiés, l'ordinateur devient un « partenaire ».

- **Tableau Numérique Interactif**

Si le tableau vert ou noir est un espace à deux dimensions et présente les objets dans un plan, la troisième dimension devient aujourd'hui accessible grâce au tableau numérique interactif (TNI ou TBI, tableau blanc interactif). C'est un atout important, notamment en mathématiques, en physique-chimie ou en sciences de la vie et de la Terre : à partir d'un dessin, l'enseignant peut accéder à une sphère, une molécule d'ADN, une coupe géologique... les faire pivoter, les manipuler, les annoter...

Pour l'enseignant, l'interactivité du tableau donne accès à tous les médias (son, vidéo, image, texte...). Ils peuvent être manipulés et intégrés dans un tout cohérent, sans manipulation complexe ni fastidieuse. Le travail sur un film ou une bande son devient plus aisé. L'enseignant peut également intégrer des liens hypertextes dans le déroulement de sa séance de cours : le TNI facilite donc l'utilisation de supports pédagogiques d'une grande diversité, et la **variation des stimuli** : chaque élève peut ainsi trouver, selon son mode de fonctionnement intellectuel, son propre moyen de mémorisation et d'intégration de nouvelles connaissances.

Les enseignants qui ont un TNI ne veulent plus revenir en arrière !

b) La formation continue de l'enseignant

Beaucoup de supports pédagogiques numériques sont dédiés à l'auto-formation et à la formation continue des enseignants. Outre les supports numériques classiques de formations que sont les CD de formation et autres, on a les plateformes de formation et les visioconférences.

- **Les plateformes dédiées à la formation continue des enseignants**

Une plateforme pédagogique est un dispositif technologique et humain qui intègre des outils informatisés à des fins d'enseignement et d'apprentissage.

Le MENETFP dispose d'un certain nombre de plateformes dédiées à la formation continue des enseignants. On peut citer entre autres :

- *la plateforme Mobile Learning ;*
- *la plateforme UNESCO-CFIT.*

Les enseignants peuvent s'auto former ou bien acquérir de nouvelles formations sur d'autres plateformes comme par exemple les MOOC.

MOOC signifie en anglais *Massive Open Online Course*. On le traduit généralement en français par *Cours en Ligne Ouvert et Massif* (abrégé en **CLOM**) ou *Formation en Ligne Ouverte à Tous* (abrégé en **FLOT**). Le terme anglophone étant passé dans la langue courante, c'est le terme de MOOC qui reste le plus utilisé de nos jours.

Pour mieux comprendre les MOOC, voici l'explication de chaque lettre de cet acronyme :

- **Massive** : un nombre illimité d'étudiants peut assister au cours en même temps. Par exemple, un cours en 2012 sur l'Intelligence Artificielle a vu s'inscrire plus de 150 000 personnes !
- **Open** : un MOOC doit être accessible à tous, quel que soit le niveau d'étude. Ils doivent être gratuits ou à coup très faible pour qu'un maximum de catégorie de population ait accès au savoir.
- **Online** : les étudiants peuvent avoir accès au cours et interagir avec ce dernier où qu'ils se trouvent dans le monde.
- **Courses** : un MOOC n'est pas simplement un fichier audio ou vidéo, il doit être interactif, et permettre à ceux qui le suivent de progresser, grâce à l'appui des nouvelles technologies.

Concrètement, un MOOC est un cours en ligne donné sur internet ou un grand nombre de personnes peuvent participer. Certains MOOC anglophones réputés peuvent ainsi attirer facilement plus de 100 000 personnes.

C'est donc un outil de formation à distance qui est utilisé via internet, ce qui permet à tout un chacun de pouvoir suivre les cours, peu importe sa situation géographique.

Les cours sont généralement gratuits mais l'obtention d'un certificat qui permet de valider les compétences acquises est le plus souvent payant. Ils permettent de déboucher sur un diplôme reconnu, que cela soit comme formation initiale ou dans le cadre de la formation continue.

Toutes les matières et apprentissages sont possibles : cours de français en ligne, cours d'informatique en ligne, cours de mathématiques online, cours d'anglais en ligne etc... Certains domaines comme l'apprentissage des langues ou tout ce qui touche au numérique remportent cependant un plus grand succès.

Le principe d'un MOOC, c'est que les cours doivent être en ligne et accessibles à tous. Il n'y a donc normalement pas de niveau d'étude ou de diplôme requis pour suivre un MOOC.

Les MOOC proposent généralement des ressources gratuites sur le web, que cela soit des textes, des vidéos, des forums où échanger entre étudiants, des questionnaires en ligne etc... Les outils numériques sont ainsi devenus des supports efficaces et variés pour faciliter l'apprentissage et le savoir.

L'un des avantages principaux de la formation en ligne est de pouvoir suivre les cours à son propre rythme et de pouvoir réellement choisir ses cours à la carte. Ce qui permet une acquisition plus facile et progressive des compétences.

Les MOOC se démocratisent depuis plusieurs années. Ils ont révolutionné les cours à distance grâce à des fondations simples qui reposent sur 4 principes : Massive, Open, Online, Courses. Définition de cette nouvelle façon d'apprendre.

- **Visioconférence**

La visioconférence est un outil de communication qui permet l'organisation de réunions de travail, conférences, formations ou autres réunions à distance, etc., tout en donnant l'impression d'être tous présents dans une même salle.

La visioconférence permet une plus grande réactivité en évitant les déplacements, en réduisant les coûts et en gagnant du temps.

Les échanges ont lieu à travers une connexion sécurisée : un réseau haut-débit garanti, des écrans et un son HD, la possibilité de partager des documents...

C'est l'une des solutions fiables et qualitatives retenues par le MENETFP pour résoudre le problème de la formation continue des enseignants vu que les encadreurs pédagogiques ne sont pas en nombre suffisant pour assurer cette formation en présentiel.

Le **CNMS**, situé à Cocody Saint-Jean, dispose d'une salle de visioconférence financée par UNESCO-CFIT.

I.3. TYPOLOGIE

Les supports pédagogiques numériques sont de plusieurs types ;

a) Matériels (Hardware)

- Vidéo projecteurs ;
- Tableau numériques interactifs ;
- Scanneurs ;
- Ordinateurs ; ...

b) Logiciels (Softwares)

- Logiciels de présentations interactives et non interactives
- Tutoriels
- CD de formations, ...

c) Plateforme d'apprentissage en ligne

- MOOC
- UNESCO-CFIT
- Mobile Learning Cote d'Ivoire, ...

d) Réseau sociaux

- YouTube
- Facebook ;
- WhatsApp
- ...

II. L'ELABORATION ET L'APPROPRIATION DE SUPPORTS PEDAGOGIQUES NUMERIQUES

La conception et la diffusion des ressources numériques sont menées par des acteurs très divers allant d'opérateurs publics officiels à des acteurs de la société civile, du milieu universitaire, du secteur privé et jusqu'à des initiatives personnelles d'enseignants passionnés.

Il y a plusieurs logiciels servant à l'élaboration de supports pédagogiques numériques et de plateformes numériques pédagogiques.

II.1.MOODLE

Moodle est une plateforme numérique pédagogique permettant d'accompagner les formateurs et les stagiaires tout au long de leur formation qu'elle soit présentielle ou à distance. Cette plateforme permet la gestion des ressources pédagogiques et d'y associer des activités d'apprentissages interactives et des possibilités d'évaluation des stagiaires.

Moodle est une des plateformes d'apprentissage en ligne les plus utilisées dans le monde. C'est la plus grosse plateforme. Moodle compte près de 20 000 cours et 5 millions d'utilisateurs. Il est traduit en plus de 120 langues.

C'est une plateforme **gratuite** et **open source**, et il est beaucoup apprécié pour l'approche pédagogique « **socioconstructiviste** » qui a déterminé sa conception : c'est une plateforme où tout est fait pour que les apprenants puissent **apprendre en mode « collaboratif »**.

Ansi Moodle formateurs et stagiaires disposent de plusieurs outils :

- **Outils pédagogiques** : gestionnaire de ressources, éditeur en ligne, blogs, flux rss, leçons,...
- **Outils de communication synchrones ou asynchrones** : forums de discussion, chat, sondages...
- **Outils de travail collaboratifs** : groupes, wiki, atelier, journal, glossaire, base de données...
- **Outils d'évaluation** : dépôt de devoirs, tests en ligne avec mutualisation de questions... Moodle est aussi personnalisable à vos goûts à l'aide l'ajout de blocs fonctionnels.

Les rôles dans Moodle Selon les profils attribués, vous disposez de plus ou moins de droits d'accès ou de modification.

- **L'administrateur** : L'administrateur contrôle la totalité de la plateforme, qui va de l'ajout d'utilisateurs à l'ajout de cours en passant par la gestion des droits.
- **Le gestionnaire de cours** : Le gestionnaire de cours ou aussi nommé créateur de cours dispose des droits du formateur. Il initie, maintient, anime, gère et supervise le cours. Il est le premier à en fixer les paramètres et réglages. Il gère aussi les suppressions de cours. Il(s) sera l'administrateur de ses cours et est considéré comme un « référent pédagogique ».
- **Le formateur(Enseignant dans Moodle)** : Le formateur a le contrôle d'un cours spécifique (paramétrage, réglage, édition) et des activités des étudiants qui y sont inscrits. Il ne peut pas ajouter de ressources, ni d'activités d'apprentissage au cours. Il n'accède, dans le bloc administration, qu'aux fonctionnalités suivantes : la notation, la consultation des rapports d'activités et l'importation de cours. Il peut voir et évaluer les activités (devoirs, test, forums) des stagiaires.
- **Le stagiaire(Etudiant dans Moodle)** : Le stagiaire peut consulter les ressources du cours et participe aux activités d'apprentissages. Il n'accède, dans le bloc administration, qu'à ses notes. Le stagiaire peut s'inscrire en ligne à un cours (seulement si l'auto inscription est activée).

II.2.OPALE SCENARI

SCENARI est une suite logicielle libre de conception et d'utilisation de chaînes éditoriales pour la création de documents multimédia (édition structurée et publication des documents).

SCENARI est l'acronyme de **S**ystème de conception de **C**haînes **É**ditoriales pour des contenus **N**umériques, **A**daptables, **R**éutilisables et **I**nteractifs.

Il permet de générer plusieurs supports de publication (web, papier, SCORM...) adaptés à de multiples contextes d'usage.

Dans ce contexte, la chaîne éditoriale SCENARI peut apporter quelques réponses à ces problématiques. Elle permet en effet de :

- Editer un polycopié de cours et sa version web ;
- Adapter ce cours selon les besoins des apprenants par simple recombinaison des contenus et tout en évitant leur duplication ;
- Enrichir les contenus produits avec des ressources multimédia : vidéos, animations, son, images... ;
- Enrichir les cours avec des activités pédagogiques gérées automatiquement : *question à choix unique, question à choix multiple, glisser-déposer, question fermée ou ouverte, texte à trous* ;
- Apporter à tous les supports de formation une structure de présentation et une interface graphique / ergonomique homogènes ;
- Promouvoir la formation à distance dans une organisation ;
- Echanger les contenus produits avec d'autres organisations.

II.3.OPEN-SANKORE

Open Sankoré est un logiciel de Tableau blanc interactif. Il fonctionne avec le stylet du TBI, mais il peut être également utilisé avec un simple vidéoprojecteur et une souris comme moyen de pointage.

Il combine la simplicité des outils d'enseignements traditionnels avec les avantages qu'apportent les TICE.

Il permet également de faire des présentations interactives où l'interaction entre les élèves peut être au 1er plan.

Grâce à l'insertion de textes, d'images, d'animations multimédias ou simplement avec des annotations, il devient très simple de demander aux élèves d'expliquer une procédure, de faire un compte rendu d'un travail de groupe à l'ensemble de la classe si elle est équipée d'un moyen de projection.

Sur un PC au fond de la classe, avec Open Sankoré, il est possible de proposer des exercices personnalisés ou adaptés à un élève qui en aura besoin à un moment précis.

III. L'UTILISATION OPTIMALE DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES NUMERIQUES

Qu'entendons-nous par « utilisation optimale » ?

Une utilisation optimale des supports pédagogiques numériques est une utilisation qui :

- *facilite la compréhension des cours*
- *rend les apprenants plus actifs*
- *guide le travail personnel des apprenants*
- *permet d'évaluer les apprenants*
- *favorise le travail en équipes pédagogiques*

Le tableau ci-dessous détaille les points essentiels d'une utilisation optimale des supports pédagogiques numériques.

OBJECTIFS		EXEMPLES DE SOLUTIONS TICE
Faciliter la compréhension des cours	<ul style="list-style-type: none">- Faciliter la prise de notes- Améliorer la compréhension des concepts- Favoriser l'acquisition des compétences	<ul style="list-style-type: none">- Supports de cours adaptés déposés en ligne sur un Espace Pédagogique Interactif (EPI) avant les cours- Conception, élaboration, utilisation pédagogique des supports visuels (images, vidéos, animations, frises chronologiques,- Tableaux numériques interactifs (TNI), tablettes tactiles, ...- Prises de notes collaboratives en ligne
Rendre les apprenants plus actifs	<ul style="list-style-type: none">- Stimuler l'attention- Provoque du feedback- Développer les interactions- Exercer les compétences	
Guider le travail personnel des apprenants	<ul style="list-style-type: none">- Développer des documents du cours en ligne- Organiser des travaux collaboratifs en ligne- Optimiser le travail des tuteurs- Proposer une remédiation ciblée en ligne	<ul style="list-style-type: none">- Documents de cours déposés en ligne sur un EPI après les cours- Forum, classe virtuelle, wiki,...- Ressources documentaires en ligne

Evaluer les apprenants	<ul style="list-style-type: none"> - Récupérer et/ou évaluer les copies en ligne - Permettre aux apprenants de se positionner - Evaluer par compétences avec un référentiel - Visualiser les difficultés d'un groupe d'apprenants 	<ul style="list-style-type: none"> - Remise des copies en ligne et prévention de plagiat - Exercices interactifs, tests de positionnement - Fonctionnalités de suivi groupe/individuel à partir des résultats à un exercice
Travailler en équipes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Partager des ressources pédagogiques - Elaborer un projet, préparer des réunions, ... - Organiser des réunions de travail en ligne - Fédérer les formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace partagé en ligne - Wiki, éditeur de textes collaboratifs - Web conférence

CONCLUSION

Le monde évolue et l'école est condamnée à s'adapter sinon elle sera inefficace. Nous sommes à l'ère des TICE, les nouveaux analphabètes sont ceux qui ne sauront pas les utiliser. L'école, cadre de formation par excellence doit intégrer les TICE à la fois comme supports de formation et discipline à enseigner. Pour réussir sa mission elle devra utiliser toutes les occasions appropriées pour recycler les anciens enseignants et former les nouveaux pour les rendre opérationnels et efficaces. C'est donc un défi que la côte d'ivoire entend relever en créant les conditions et les plates formes pour assurer la formation initiale et continue des enseignants. L'école de qualité est à ce prix.

COMPÉTENCE 6 :
METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES
D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE-
ÉVALUATION RELATIVES À
L'ÉDUCATION INCLUSIVE

LA PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE

INTRODUCTION

L'institution de l'école obligatoire par l'Etat est un tournant décisif dans l'évolution du système éducatif ivoirien.

En effet, par cet acte, la Côte d'Ivoire veut se donner les moyens d'offrir à chaque enfant l'opportunité d'aller à l'école. Toutefois, cette bonne volonté appelle d'autres défis à relever, entre autres, garantir à chacun des apprenants des chances de réussite tangible. C'est dans cette quête d'une école ivoirienne inclusive, garante d'une réussite à la portée de tous que s'inscrit la prise en compte de **la pédagogie différenciée** dans la formation des enseignants contractuels 2019. Il s'agit d'une pédagogie qui s'appuie sur l'appréhension des difficultés qui expliquent l'insuffisance des résultats de l'apprenant(e). Dès lors, elle contribue à faire en sorte que l'école obligatoire n'apparaisse pas comme un simple slogan mais une réalité qui amène tous les élèves à la réussite. D'où l'impérieuse nécessité pour les enseignants de se l'approprier. Cette appropriation s'articulera autour des points suivants :

- Sens, justification et exemples de pédagogie différenciée
- Mise en œuvre du PEC en Côte d'Ivoire
- Quelques principes et préalables du recours à la pédagogie différenciée.

I- SENS, JUSTIFICATION ET EXEMPLES DE PÉDAGOGIE DIFFERENCIÉE

1) Sens

La pédagogie différenciée est la pratique de l'enseignement/ apprentissage/ évaluation qui prend en compte les particularités des apprenants face à l'objet de l'apprentissage pour améliorer les acquisitions.

Elle permet d'adapter l'enseignement à la diversité des élèves.

Ainsi, selon Louis LEGRAND, c'est « un effort de diversification méthodologique susceptible de répondre à la diversité des élèves. »

Et A. de Péretti de dire : « Face à des élèves très hétérogènes, il est indispensable de mettre en œuvre une pédagogie à la fois variée, diversifiée, concertée et compréhensible. » La pédagogie différenciée est alors une pédagogie qui :

- privilégie l'enfant, ses besoins et ses possibilités.
- lui propose des situations d'apprentissage et des outils variés.
- ouvre à un maximum d'enfants les portes du savoir, du savoir-faire, du savoir-être.

Cette pédagogie se distingue donc des pratiques habituelles. Mais qu'est-ce qui justifie le choix de cette pédagogie ?

2) Justification

Un bref historique permettra de comprendre le bien-fondé de la pédagogie différenciée.

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, l'enseignement n'était basé que sur l'homogénéité dans les classes où seuls le sexe et l'âge constituaient les critères de différenciation. Cette époque était celle des méthodes dites traditionnelles, définies dans le dictionnaire pédagogique comme un « enseignement frontal (un maître face à une classe en rangs alignés...), de l'enseignement collectif, du dialogue sous forme d'interrogations - réponses entre maître et élèves (peu entre élèves), du silence, de l'obéissance de l'autorité magistrale...».

C'est dans ce sens que P. Meirieu affirme : « l'on a pu un temps s'imaginer qu'un ensemble d'élèves alignés étaient susceptibles de recevoir en même temps les mêmes connaissances, d'effectuer les mêmes opérations intellectuelles, sur les mêmes supports, avec les mêmes rythmes».

Mais, à partir du 20ème siècle, précisément en 1973, apparaît le terme de "pédagogie différenciée" sous la plume de Louis LEGRAND. Le développement des écoles, la scolarisation accrue, le constat de l'hétérogénéité des classes et les difficultés de certains enfants ont conduit à remettre en cause cette façon d'enseigner. Et même si cet enseignement dit traditionnel est encore relativement répandu de nos jours, de nombreuses recherches théoriques et pratiques ont essayé de mieux comprendre et aider les enfants en difficultés.

En remettant en cause l'ancien système de succession de classes, on essaie donc de mettre plus résolument l'enfant au cœur du système éducatif et de permettre une adaptation plus fine à chaque cas particulier.

Pour ce faire, des spécialistes de la pédagogie vont définir un certain nombre de critères de différenciation.

Quelques exemples de critères de différenciation

□ Les signes d'alerte

Déficiences	Signes d'alerte
Déficience physique (motrice)	<ul style="list-style-type: none"> - un ou plusieurs membres amputés ; - un membre ou une partie du corps manquant à la naissance ; - des déformations aux bras, aux doigts, aux jambes et à d'autres parties du corps (tête trop grosse ou trop petite) ; - la marche difficile : qui se penche d'un côté à chaque pas, marche les genoux serrés, avec les chevilles fléchies, ... ; - une paralysie d'une jambe ou des deux jambes (paraplégie), de la moitié du corps (hémiplégie), des jambes et des bras (tétraplégie).
Déficience visuelle	<ul style="list-style-type: none"> - indicateurs physiques : des yeux rouges, des croûtes sur les paupières ... - des indicateurs comportementaux : l'élève se frotte les yeux souvent quand il lit, il rapproche ou éloigne le support de lecture.
Déficience auditive	<ul style="list-style-type: none"> - l'élève tourne sa tête d'un côté ou tend le cou pour mieux entendre ; - l'élève regarde ce que font les autres élèves avant de commencer son travail - l'élève observe ses camarades ou le maître pour comprendre la situation ; - l'élève est distrait et perturbateur. Remarque : <i>Un élève présentant un ou plusieurs de ces signes peut cependant ne pas présenter de déficience auditive. Il se peut qu'il y ait d'autres raisons qui expliquent le comportement de l'enfant et qu'il vous faudra considérer.</i> <i>Vous devriez également faire part des constats aux parents. Ils peuvent fournir d'autres informations susceptibles de confirmer vos soupçons ou de vous rassurer sur les capacités auditives de l'enfant.</i>
Déficience intellectuelle	<p>Les signes de déficience intellectuelle sont répartis en six domaines, pour lesquels le développement de l'enfant peut être ralenti, par rapport à d'autres enfants du même âge. Il s'agit de l'/le/la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de la parole ; - compréhension du langage (comprendre des consignes par exemple) ; - pratique du jeu (ne joue pas, etc.) ; - acquisition du mouvement (marcher, coordination motrice) ; - développement du comportement (faible attention, hyperactif, apathique) ; - apprentissage de la lecture et de l'écriture (copier des cercles ou carrés).

Cf Module de formation du CAFOP 2017

□ **Les postulats de Burns**

Il n'y a pas deux apprenants qui :

- progressent à la même vitesse ;
- soient prêts à apprendre en même temps ;
- utilisent les mêmes techniques d'étude ;
- résolvent les problèmes exactement de la même manière ;
- possèdent le même répertoire de comportements ;
- possèdent le même profil d'intérêt ;
- soient motivés pour atteindre les mêmes buts.

3- Types de pédagogie différenciée

3.1 La différenciation institutionnelle

Il s'agit de la prise en compte des différences entre enfants au niveau de l'organisation de l'institution scolaire : enseignement ordinaire et enseignement spécialisé. *

3.2 La différenciation successive

Elle consiste pour l'enseignant à utiliser successivement diverses méthodes, divers supports, différentes situations et démarches d'apprentissage pour que chacun ait un maximum de chance de trouver, au moins régulièrement, une méthode qui lui convient.

3.3 La différenciation chronologique

Elle consiste à construire une séquence d'apprentissage, une journée scolaire, une semaine à partir de groupements différents d'élèves : alternant entre le grand groupe, les sous-groupes et l'élève seul devant sa tâche.

L'enseignant décidera du pourquoi de tel ou tel groupement.

3.4 La différenciation transdisciplinaire

Cette forme de différenciation consiste à établir une liste de travaux que les élèves doivent réaliser (une fiche de lecture, un dossier, un travail écrit de synthèse, etc.) et ils choisissent dans quelle discipline ils vont effectuer ces travaux ou quel langage ils vont utiliser (le texte narré, la bande dessinée, le conte) ou quel point de vue ils vont prendre, etc.

3.5 La différenciation simultanée

Les élèves effectuent dans le même temps des activités différentes (choisies par eux en fonction de leurs intérêts ou désignées par l'enseignant(e) sur la base de besoins constatés) ou réalisent de façons diverses des tâches identiques (avec des ressources ou contraintes personnalisées, en utilisant des démarches variées, etc.).

3.6 La différenciation par les procédés

Il s'agit pour l'enseignant d'accepter et de valoriser le fait que, dans certaines activités, chacun des apprenants réponde librement, avec sa propre solution, ses propres procédés.

3.7 La différenciation par les ressources disponibles et les contraintes imposées

Ce type de différenciation vise à adapter la situation, qui est la même au départ pour tous les apprenants, à leurs capacités et à leurs besoins d'apprentissage actuel, en choisissant soigneusement les valeurs données à certaines variables de la situation, en proposant des consignes différentes pour certains.

3.8 La différenciation par les rôles

Dans certaines activités, les élèves jouent des rôles différents. On peut donc répartir les rôles en tenant compte des compétences et des besoins d'apprentissage de chacun.

3.9 La différenciation par la tâche

On propose dans ce cas de mettre en place des ateliers de soutien, de besoin ou de choix, d'entraînement ou d'approfondissement dans lesquels les activités personnalisées et adaptées sont proposées en fonction des besoins évalués de chacun.

II- LA MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE PEC EN CÔTE D'IVOIRE

Le Programme d'Enseignement Ciblé (**PEC**) est une approche pédagogique pour aider les apprenants à maîtriser les compétences en adaptant l'enseignement /apprentissage/évaluation à leur niveau réel. Il est recommandé dans les classes où les élèves ont des capacités, des aptitudes et des compétences hétérogènes.

1. Caractéristiques du PEC

Le PEC se caractérise par ses composantes et ses piliers

1.1. Les composantes

Les composantes clés du PEC sont :

- L'évaluation du niveau de compétence des élèves au début de l'année scolaire, du programme ou à la fin d'un apprentissage ;
- Le regroupement des élèves selon leur niveau réel de compétence ;
- L'enseignement/apprentissage axé sur des activités adaptées au niveau des apprenants.

1.2. Les piliers du PEC

En Côte d'Ivoire, il en existe cinq :

- Une évaluation du niveau des apprenants : à l'aide de tests simples, des groupes de niveau sont constitués en fonction des résultats de chaque apprenant.
- Des outils didactiques adaptés : des supports d'apprentissage sont élaborés et adaptés au contexte.
- Une formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques : cette formation leur permettra de s'approprier les fondements et les exigences du programme.
- Un enseignement entièrement orienté vers l'apprenant : l'enseignement / apprentissage / évaluation tient compte des aptitudes des apprenants par des cours interactifs et progressifs.
- Un encadrement pédagogique très régulier : l'encadrement pédagogique vise à aider les enseignants à surmonter leurs difficultés dans la mise en œuvre du programme.

2) Mise en œuvre du PEC

2.1. Modèles de mise en œuvre du PEC

Trois choix s'offrent à l'enseignant pour la mise en œuvre du PEC :

- le modèle avec les enseignants pendant les heures de classe.
- le modèle avec des volontaires formés, en dehors des heures de classe.
- le modèle intégrant les deux premiers.

2.2. Choix de la Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le modèle choisi et mis en œuvre est celui où les enseignants interviennent pendant les heures de classe.

2.1.1. Les moments d'utilisation du PEC

Le PEC est utilisé :

- En début d'apprentissage pour harmoniser les acquis antérieurs.
- En cours d'apprentissage pour réguler les acquisitions.
- En fin d'apprentissage pour amener les apprenants à maîtriser les compétences visées.

2.2.2. Les phases du PEC

Ce modèle s'appuie sur trois phases essentielles :

- Evaluation du niveau des apprenants au moyen d'un test simple ;
- Regroupement des apprenants en fonction de leurs performances au test.
- Implication des apprenants dans des activités appropriées pour l'acquisition des compétences visées.

N.B. Il existe une relation de complémentarité entre l'APC et le PEC. Le PEC est une approche pédagogique de soutien. Il facilite l'application de la pédagogie différenciée.

Au total le PEC est une approche pédagogique de soutien bénéfique aux enseignants et aux apprenants. Grâce à ses outils, il contribue au développement des capacités pédagogiques des enseignants pour conduire tous les apprenants à la réussite.

III- QUELQUES PRINCIPES ET PRÉALABLES DU RECOURS A LA PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE

1. Principes du recours à la pédagogie différenciée

- Mettre en avant le principe d'éducabilité de tout enfant dans l'action pédagogique.
- Prendre en compte l'hétérogénéité de la classe qui est un fait majeur dans l'enseignement / apprentissage (La pédagogie différenciée se fonde sur le principe selon lequel l'acte pédagogique doit tenir compte du fait que chaque élève est différent de l'autre).
- Ouvrir à tous les enfants, les portes du savoir, du savoir-faire, du savoir-être (La différenciation profite à tous les élèves, qu'ils soient particulièrement doués ou en grande difficulté).
- Proposer des situations d'apprentissage et des outils variés (Multiplier les itinéraires d'apprentissage en fonction des différences existant entre les élèves, tant sur le plan de leurs connaissances antérieures, de leurs profils pédagogiques, de leurs rythmes d'assimilation, que de leurs cultures propres et de leurs centres d'intérêt. L'enseignant ne devra plus se contenter de transmettre des savoirs mais, il devra désormais planifier, organiser des situations d'apprentissages variées, mettre à disposition une diversité de moyens, de démarches et de choix pour accéder aux objectifs à atteindre.).

- Accorder une place importante à l'évaluation

(L'évaluation et l'enseignement sont inséparables. Mettre en place des évaluations diagnostiques pour repérer les apprenants ayant des besoins particuliers ; privilégier l'évaluation formative et la considérer comme un outil de progrès...).

- Etablir une collaboration soutenue entre les apprenants et l'enseignant dans le processus d'apprentissage.

• Permettre à tous les apprenants d'atteindre les mêmes objectifs par des voies différentes (La prise en compte de la diversité dans le processus d'appropriation des connaissances n'exclut en rien la poursuite d'objectifs communs ; elle en est, au contraire, la condition. C'est pourquoi la différenciation, si elle doit s'appuyer sur les ressources propres de chacun, ne doit pas renoncer à élargir celles-ci).

- Veiller à ne pas seulement s'intéresser aux contenus pédagogiques mais aussi et surtout à la façon de dispenser l'enseignement aux élèves.

• Veiller à la connaissance du profil des élèves en vue des intérêts de chaque élève, du profil d'apprentissage et de l'état de préparation pour l'apprentissage d'un concept particulier (Cette connaissance du profil des élèves par le recueil de données d'observation va conduire à la mise en œuvre de stratégies qui auront des effets mesurables et positifs sur le rendement des élèves).

- Inscrire la connaissance du profil des élèves dans un processus

(L'enseignant doit observer le comportement des élèves en classe : leur implication dans les activités, leur prise de parole, leur posture d'écoute et la gestion du matériel de classe).

- Pratiquer la pédagogie différenciée en équipe

(Pour l'enseignant ou l'équipe éducative, ce sont les observations des élèves en activités, l'échange en équipe, les constats de réussite ou de difficultés qui aideront à mettre en œuvre des pratiques de différenciations dans les propositions de situations d'apprentissage, dans la recherche d'outils, dans la diversité des moyens de communication avec l'enfant, dans l'organisation de la classe, des groupes d'enfants).

- Faire progresser l'élève aux niveaux psychique, cognitif et socioculturel en vue de sa réussite

(l'amener à se faire confiance, à mobiliser son énergie à travers la motivation, à préciser son projet. La pédagogie différenciée conduit l'élève à une meilleure connaissance de lui-même, à être plus conscient de ses forces, de ses faiblesses, de ses manières de faire, de ses comportements face à l'erreur ou à la réussite. De même, elle encourage l'enseignant(e) à se focaliser sur une meilleure connaissance de l'élève, de ses comportements, de ses réactions). La pédagogie différenciée est une pédagogie des processus : elle met en œuvre un cadre souple où les apprentissages sont suffisamment explicités et diversifiés pour que les élèves puissent travailler selon leurs propres itinéraires d'appropriation tout en restant dans une démarche collective d'acquisition des savoirs et savoir-faire communs exigés.

Ainsi pour être efficace, la différenciation doit prendre en compte :

- Le sujet apprenant (Travail individuel, sous-groupe, classe, groupes de niveaux, groupes de besoins, échanges externes ou impliquant des tiers...).
- Des agents (Enseignants, enseignants spécialisés, duo, monitorat, activités libres...).
- Le contexte (Temps imparti, supports matériels utilisés, lieux, organisation de l'espace...).
- Des contenus et activités (Les programmes, les compétences disciplinaires et transversales...).
- Les modes de production qui rendent compte des apprentissages réalisés (Epreuves, exposés, schémas, graphiques).
- Des démarches et processus (Démarche inductive, déductive, expérimentale, contrat, grille d'auto-évaluation...).
- Le mode de communication (Orale, écrite, image, pictogramme...).

2) Quelques préalables au recours à la pédagogie différenciée

2.1 Au plan institutionnel

- Adopter des textes spécifiques pour la prise en compte efficace de la pédagogie différenciée.
- Renforcer les structures et infrastructures indispensables à la mise en œuvre de l'approche éducation inclusive (Structures d'encadrement et personnels, réseaux électriques, infrastructures de communication, internet...).
- Mettre à disposition des moyens financiers, matériels et logistiques conséquents pour une mise en place efficace de la pédagogie différenciée.
- Renforcer les effectifs des acteurs par des recrutements conséquents.
- Veiller à alléger les programmes éducatifs.

2.2 Au plan pédagogique

- Assurer des formations conséquentes et continues de tous les acteurs, en particulier les Enseignants et les Encadreurs pédagogiques.
- Avoir une nouvelle vision de l'élève et de l'apprentissage (Il s'agira : d'offrir dans la classe, à chaque élève, la possibilité d'apprendre à son rythme et selon son style ; de se laisser interpellé par l'apprenant ; d'avoir le souci de la personne ; de prendre en compte les différents comportements des élèves).
- Concevoir et mettre à la disposition des Enseignants des emplois du temps souples.
- Veiller à la disponibilité, à la variété des supports et des documents pédagogiques adéquats.
- Faire de l'évaluation un préalable essentiel à la différenciation : c'est elle qui permet d'adopter une démarche appropriée et d'intervenir opportunément dans une progression (L'évaluation diagnostique par exemple vise à déterminer les acquis d'un élève avant d'entamer un apprentissage. L'évaluation formative proposée en cours d'apprentissage permet à l'enseignant de positionner l'élève, de constater ses erreurs, ses difficultés, d'ajuster les outils qui font obstacle. Il est alors possible d'intervenir et d'ajuster la démarche. Elle permet également à l'élève de prendre lui-même conscience de ses difficultés, de ses erreurs et de pouvoir y remédier. L'évaluation sommative ou terminale intervenant en fin de séquence d'apprentissage permet de vérifier la bonne appropriation des notions et apprentissages).
- Veiller à la connaissance des enfants en vue de les regrouper selon les besoins afin de construire les situations d'apprentissage adéquates.

2.3 Au plan social et culturel

- Veiller à la prise en compte de toutes les situations sociales et catégories d'enfants (Handicapés, valides, pauvres ou riches,).
- Inculquer la prise en compte et l'acceptation de la différence.

CONCLUSION

La pédagogie différenciée privilégie l'individualisation de l'enseignement. Elle permet de créer des conditions qui maximisent, pour chaque élève, ses chances de maîtriser les objectifs d'apprentissage poursuivis, parce que tenant compte de ses acquis préalables et lui permettant d'aménager lui-même en bonne partie ses activités d'apprentissage dans l'espace et dans le temps, d'y procéder librement à son rythme et d'obtenir facilement, en quantité et en qualité, la rétroaction qui lui est utile. Il s'agira pour l'enseignant d'adopter une "démarche qui cherche à mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens et de procédures d'enseignement et d'apprentissage afin de permettre à des élèves d'aptitudes, de comportements et de savoir-faire hétérogènes d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs. L'enjeu n'est pas d'effacer les différences entre les individus mais de faire en sorte que l'enseignement les prenne en compte afin de permettre à chacun de progresser vers les objectifs d'apprentissage qui ont été définis. La réussite pour tous étant au final le gain inestimable visé.

TEST

1) Coche les affirmations justes

La pédagogie différenciée est la pratique de l'enseignement qui ne prend en compte que le groupe classe	
La pédagogie différenciée est l'approche pédagogique par les compétences	
La pédagogie différenciée est la pratique pédagogique qui prend en compte les particularités des apprenants face à l'objet de l'apprentissage pour améliorer les acquisitions.	
Le PEC est le Programme d'Enseignement Ciblé.	
Le PEC est l'ensemble des Procédés Educatifs Cohérents	

2) Ecris vrai si la proposition est juste ou faux dans le cas contraire.

Le PEC est incompatible avec l'APC	
Dans une classe, tous les apprenants progressent à la même vitesse selon Burns	
Tous les enfants passent par le même stade de développement mais pas au même moment.	
La pédagogie différenciée permet à tous les apprenants d'atteindre les mêmes objectifs par les mêmes voies.	
Au cours de la mise en œuvre du PEC, l'enseignant n'est pas un facilitateur.	
La pédagogie inclusive est un moyen de faire progresser l'élève aux niveaux psychique, cognitif et socioculturel en vue de sa réussite.	
Dans la pédagogie différenciée l'évaluation n'est pas un préalable essentiel à la différenciation.	
Le PEC est recommandé dans les classes où les élèves ont des capacités, des aptitudes et des compétences hétérogènes.	
Le PEC s'oppose à l'application de la pédagogie différenciée.	

3. Classe les caractéristiques du PEC dans le tableau suivant :

- Une évaluation du niveau des apprenants
- L'évaluation du niveau de compétence des élèves au début de l'année scolaire, du programme ou à la fin d'un apprentissage.
- Un enseignement entièrement orienté vers l'apprenant
- Le regroupement des élèves selon leur niveau réel de compétence. - Des outils didactiques adaptés
- L'enseignement/apprentissage axé sur des activités adaptées au niveau des apprenants.
- Une formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques
- Un encadrement pédagogique très régulier

Les composantes du PEC	Les piliers du PEC

Bibliographie et sitographie :

-Le document de référence du Laboratoire d'action de lutte contre la pauvreté (J-PAL 2003 USA)

- Le manuel d'apprentissage du PECS (Frost & Bondy 1994)

- Manuel PEC mathématiques du MENETFP-CI

- Le Rapport de la mission d'observation de la délégation du MENETFP-CI relative au Programme d'Enseignement Ciblé (PEC) en Inde du 29 octobre au 04 novembre 2017 Module de formation 1ère année CAFOP, 2018, [Côte d'Ivoire]

Auzeloux, G. (2008), cité dans caen.fr/ecaug/pedag/JeanChristophe/AnimDifferentiation/Definitions.pdf ou dans *Différenciation dans la classe, animation du 17 décembre 2008, PowerPoint PPT présentation*

- **Legrand, L.** (1995), *Les différenciations de la pédagogie*. PUF

- **Meirieu, P., Hameline, D.** [préf.] (2004). *L'école, mode d'emploi : des « méthodes actives » à la pédagogie différenciée ; Postface : la pédagogie différenciée est-elle dépassée ? - (Pédagogies)*. - & Issy-les-Moulineaux : ESF

- **Meirieu, P.** (1996), *La pédagogie différenciée : enfermement ou ouverture ? (pp. 1-32). La pédagogie différenciée : quelle actualité aujourd'hui ? Site de Philippe Meirieu.* [En ligne].

- **Philippe Perrenoud, 2005**, *La pédagogie différenciée entre exigence d'égalité et droit à la différence*

- **Th. BUSSY**, conseiller pédagogique - CHALLANS – 2010, *Pistes de différenciation - [Comment différencier les apprentissages ? Et comment articuler les différentes aides aux élèves en difficulté (aide en classe, aide personnalisée, aide spécialisée) ?]*

- **Véronique Jobin**, *La pédagogie différenciée : nature, évolution et analyse des études ayant pour objet les effets de cette pratique pédagogique sur la réussite des élèves*

- <http://www.etab.ac->

<http://www.slideserv.com/hall/diff-renciation-dans-la-classe-animation-du-17-decembre-2008>

- <http://www.meirieu.com/ARTICLES/pedadif.pdf>

- <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Articles>

- <http://differentiationpedagogique.com/questceque/questceque>

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Diff%C3%A9renciation_p%C3%A9dagogique

COMPÉTENCE 7 :
ÉVALUER LA PROGRESSION
DES APPRENTISSAGES ET
LE DEGRÉ DE COMPÉTENCES

LA SITUATION D'APPRENTISSAGE

Introduction

Le paradigme des compétences met en évidence la conception du savoir non plus comme une finalité d'apprentissage mais comme une ressource que l'élève doit s'approprier pour accomplir des tâches plus ou moins complexes. Et la capacité de l'élève à y faire face, en mobilisant les ressources adéquates, constitue l'indicateur de la réussite de l'apprentissage. Cela ne peut s'observer que lorsque l'élève est mis en situation. La situation d'apprentissage se présente donc comme la porte d'entrée des apprentissages.

I. Définition

« Une *situation* est plus restrictive et est incluse dans un contexte qui lui donne du sens. Toute situation est contextualisée. Les caractéristiques du contexte permettent de comprendre pourquoi cette situation apparaît. Une situation est un ensemble plus ou moins complexe et organisé de circonstances et de ressources qui permettent à la personne de réaliser des tâches en vue d'atteindre un but qu'elle s'est assignée.

La situation est donc caractérisée par un ensemble plus ou moins complexe et plus ou moins organisé de circonstances. Ces circonstances ont du sens pour un élève lorsqu'il connaît le contexte dans lequel cette situation est inscrite. La situation « pluviométrie » a du sens pour un élève d'Abidjan lorsqu'elle est organisée dans le contexte de la saison des pluies en Côte d'Ivoire. »

II Les caractéristiques de la situation

1- Le contexte

Le contexte est le cadre général, spatio-temporel mais aussi culturel et social, dans lequel se trouve une personne à un moment donné de son histoire.

Un contexte est caractérisé par des paramètres de temps et d'espace, et par des paramètres sociaux et culturels, voire économiques, environnement spatio-temporel, culturel, social voire économique dans lequel les événements prennent place (lieu, période, localité, événement, établissement niveau/classe)

2- La/les circonstance(s)

Les faits ou les éléments qui déclenchent ou nécessitent la réalisation de tâches. C'est l'élément de la situation qui motive la réalisation d'une activité. Il permet de s'engager et de faire émerger les acquis des apprentissages.

Des ressources peuvent être associées à la circonstance.

Ressources : Ce sont les moyens dont dispose la personne pour exécuter les tâches.

3- Les tâches :

Une tâche est définie par les actions qu'une personne pose en se référant à ses connaissances, aux ressources et aux contraintes de la situation comme à des ressources externes, pour atteindre un but intermédiaire dans le traitement de la situation.

Les actions à mener par les élèves pour construire les habiletés inscrites dans le tableau des Habiletés/Contenus ou actions à mener par les élèves au cours de l'apprentissage

NB

Il est plus efficace de travailler autour de **deux (02)** ou **trois (03) tâches** nécessaires à la construction des habiletés déclinées dans le tableau des Habiletés/Contenus.

- La mobilisation de la classe doit être clairement ressentie.
- Il faut un lien de cohérence et de nécessité entre les tâches et la ou les circonstances.
- La ou les circonstances doivent être claires, précises et concises.

Les tâches doivent s'articuler autour du tableau des habiletés et contenus.

Les apprenants doivent être au centre de la situation et non les enseignants.

Le libellé de la situation d'apprentissage ne comporte aucune consigne.

La situation d'apprentissage n'est ni un préambule, ni une amorce.

Elle propose des activités et des ressources nécessaires à la réalisation des tâches l'une après l'autre selon le plan de la leçon ou des séances /activités.

III Exemple de situation d'apprentissage

SITUATION D'APPRENTISSAGE SUR LA REPRODUCTION CHEZ LES CHAMPIGNONS A CHAPEAU (5^e- COMPETENCE 1- Leçon 1).

Pendant les congés, un élève en classe de 5^e de ton établissement accompagne son père au champ. Il remarque la présence de nombreux champignons à chapeau sur des troncs de palmier morts (troncs de palmiers en décomposition) et il les récolte en laissant certains fragments de ces champignons. Quelques jours après, il observe de nouveaux champignons à chapeau sur les mêmes troncs de palmier. Pour comprendre la réapparition de ces champignons, il en parle plus tard à ses camarades de classe. Ensemble, ils décident d'identifier les modes de reproduction des champignons à chapeau et de les expliquer.

Tableau des Habilités et des Contenus

HABILETES	CONTENUS
1- Identifier	les différents modes de reproduction des champignons à chapeau
2- Expliquer	les modes de reproduction des champignons à chapeau : - multiplication par mycélium ; - multiplication par les spores.
3- Annoter	les schémas des cycles de reproduction asexuée et sexuée d'un champignon à chapeau.
4- Déduire	la notion de reproduction asexuée.

- **Contexte :**
Pendant les congés, un élève en classe de 5^e de ton établissement accompagne son père au champ.
- **Circonstances :**
- **Ressources :** Il remarque la présence de nombreux champignons à chapeau sur des troncs de palmier morts (troncs de palmiers en décomposition) et il les récolte en laissant certains fragments de ces champignons. Quelques jours après, il observe de nouveaux champignons à chapeau sur les mêmes troncs de palmier.
- **Circonstance ou élément motivant :**
Pour comprendre la réapparition de ces champignons (comprendre la reproduction des champignons à chapeau)
- **Tâches :**
 - identifier les modes de reproduction des champignons à chapeau
 - expliquer les modes de reproduction des champignons à chapeau

Les stratégies pour l'utilisation de la situation d'apprentissage

- Lecture de la situation par au moins un élève et le professeur
- Explication des mots difficiles
- Idée générale (compréhension du texte)
- Dégager le constat
- Problématisation
- Ecriture du titre
- Emission d'hypothèse
- Activités
- Elaboration du résumé introductif

cas pratique d'exploitation d'une situation d'apprentissage

- Lecture de la situation

- Mots difficiles

Mode -tronc- réapparition

- **Idée générale** : un élève récolte des champignons à chapeau et constate la réapparition de nouveaux champignons à chapeau.
- **Constat** : la réapparition des champignons à chapeau après la récolte
- **Problématisation** : les champignons à chapeau se reproduisent
- **Titre** : comment les champignons à chapeau se reproduisent- ils ?
- **Émission des hypothèses** :
 - . Les champignons à chapeau se reproduisent par la partie souterraine
 - . Les champignons à chapeau se reproduisent par la partie aérienne
- **Activité** : la récolte des champignons

- Elaboration du résumé introductif :

La récolte de champignon à chapeau sur un tronc de palmier mort permet de constater quelques jours plus tard que les champignons à chapeau réapparaissent.

On suppose que :

les champignons à chapeau se reproduisent par la partie souterraine

les champignons à chapeau se reproduisent par la partie aérienne.

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Quelle que soit l'approche pédagogique, les évaluations occupent une place importante dans le processus de formation.

Evaluer c'est porter un jugement de valeur sur la production d'un apprenant par rapport à un critère ou une norme en vue de prendre une décision. L'évaluation prépare donc à une prise de décision et doit se fonder sur des objectifs en relation avec la décision à prendre.

I/- LES MESURES EN EVALUATION

La mesure en évaluation peut se définir comme étant le processus de quantification, de classification des données qui permettent d'apprécier les performances ou le rendement d'un(e) apprenant(e). Il existe deux types de mesures :

1-La mesure normative

Elle permet de comparer les performances d'un(e) apprenant(e) avec celles des autres apprenant(e)s de sa classe pour une même composition. Elle s'effectue aux moyens d'épreuves qui ont un pouvoir discriminatoire. C'est le cas des concours où les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite sur la base de notes obtenues après les compositions.

2-La mesure critériée

Elle permet de classer les apprenant(e)s selon un niveau de maîtrise d'une connaissance ou d'une compétence. C'est le cas du passage des apprenant(e)s d'un niveau d'enseignement à un autre (passage en classe supérieure) qui se fait sur la base d'un critère, la moyenne annuelle de 10/20. Tout(e) apprenant(e) qui a une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 ($M \geq 20$) est automatiquement déclaré admis en classe supérieure.

II/ LES DIFFERENTS TYPES D'EVALUATION

Les travaux des didacticiens ont conduit à distinguer trois types d'évaluation, différents par leur finalité.

1-L'évaluation diagnostique

L'évaluation diagnostique ou prédictive permet à l'enseignant de tester les connaissances, les aptitudes, les capacités et les compétences déjà maîtrisées par l'apprenant(e) en vue d'orienter et d'adapter le contenu des apprentissages.

2-L'évaluation formative

L'évaluation formative permet d'identifier les éventuelles difficultés d'apprentissage par rapport à un certain nombre d'objectifs ou d'habiletés et d'aider l'apprenant(e) à améliorer l'apprentissage en cours.

3/ L'évaluation sommative

L'évaluation sommative permet de porter un jugement sur un apprentissage, au terme de celui-ci.

Les caractéristiques de ces différents types d'évaluation sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Types d'évaluation Caractéristiques	Evaluation prédictive	Evaluation formative	Evaluation sommative
Durée	Courte ou moyenne	Courte	Plus ou moins longue
Moment	En début d'apprentissage	Pendant l'apprentissage	- en fin d'apprentissage ; - après plusieurs séquences d'apprentissage.
Complexité	Simple	Simple	Plus ou moins complexe
Corrigé	Présent	Présent	Présent
Barème	Absent	Absent	Présent
Périodicité	Périodique	Permanente	Périodique
Caractère	Affectif	Affectif	Sanction
Nombre d'objectifs ou habiletés visés	Un ou plusieurs	Un	Plusieurs
But principaux ou objectifs	- vérifier les prérequis avant d'entamer un apprentissage pour mieux orienter les élèves vers le type d'apprentissage qui convient le mieux ; - vérifier les aptitudes et les attitudes des apprenant(e)s à suivre l'apprentissage.	- vérifier les progrès réalisés par les apprenants ; - vérifier l'atteinte des objectifs ; - diagnostiquer les difficultés des apprenants ; - développer les capacités des apprenants.	Faire le point sur la somme des acquis de plusieurs apprentissages.

III/ LES OUTILS D'EVALUATION

Les outils d'évaluation sont regroupés en tests objectifs et en tests subjectifs.

1- LES TESTS OBJECTIFS

Un test objectif est un test dont le libellé contient la ou les réponse(s) à la question posée / consigne donnée.

Les items utilisés dans les tests objectifs suscitent des réponses univoques. Elles ne peuvent, en général, être soumises ni à des discussions, ni à des développements.

1 1 Questionnaire à choix multiples (QCM) ou Questionnaire à choix unique (QCU):

Le QCM est un test objectif qui comporte plusieurs réponses justes parmi les propositions.

Le QCU est un test objectif qui comporte une seule réponse juste parmi les propositions.

Exemple de QCM

Les affirmations ci-dessous sont relatives à la protection et à l'amélioration des sols.

- 1- Le terrassement est une technique culturale pratiquée dans les bas- fonds.
- 2- La jachère est un moyen de protection des sols.
- 3- L'assolement et la rotation des cultures sont des techniques culturales qu'on peut associer.
- 4- Le paillage est une technique d'amélioration du sol.
- 5- L'amendement humifère apporte directement des sels minéraux aux sols.
- 6- Les engrais sont toujours des substances chimiques.

Relève les numéros des affirmations justes.

Exemple de QCU

Les séries de propositions ci-dessous se rapportent à la reproduction chez les plantes à fleurs.

- 1- Les pièces protectrices de la fleur sont
 - a) les étamines
 - b) les ovules
 - c) les sépales et les pétales
 - d) le stigmate
- 2- L'ensemble des sépales d'une fleur est
 - a) le calice
 - b) la corolle
 - c) le gynécée
 - d) le pédoncule
- 3- La pollinisation désigne
 - a) le dépôt du pollen sur l'ovaire
 - b) le dépôt du grain de pollen dans l'ovule
 - c) la destruction des grains de pollen
 - d) le dépôt du grain de pollen sur le stigmate du pistil
- 4- La fécondation désigne l'union
 - a) du tube pollinique et de l'ovule
 - b) d'un spermatozoïde et de l'ovaire
 - c) d'un grain de pollen et de l'ovule
 - d) d'un spermatozoïde et d'un ovule

Relève, pour chaque série, la proposition juste en utilisant les chiffres et les lettres

Relève les affirmations justes en utilisant les lettres.

- item de type appariement

C'est un test objectif qui comporte des informations à mettre en relation les unes avec les autres.

Exemple d'appariement

Le tableau ci-dessous présente des aliments simples et des réactifs permettant de les caractériser.

Aliments simples	Réactifs
a - chlorures	1- acide nitrique et ammoniac
b - protides	2- oxalate d'ammonium
c- amidon	3- nitrate d'argent
d - glucose	4- soude et sulfate de cuivre
e- eau	5- liqueur de Fehling
f - sels de calcium	6- eau iodée

Associe chaque aliment simple au réactif qui convient, en utilisant les lettres et les chiffres.

- item de type alternatif

C'est un test objectif qui comporte des propositions sur lesquelles on doit se prononcer par Vrai ou Faux.

Exemple d'item de type alternatif

Les affirmations suivantes portent sur les aliments et leur transformation dans l'organisme :

- 1- Les lipides se coagulent sous l'effet de la chaleur.
- 2- L'eau et les sels minéraux n'ont aucune valeur énergétique.
- 3- Le résultat final de la digestion de l'amidon est le glucose.
- 4- Les protides et les sels minéraux sont des aliments plastiques.
- 5- L'absorption intestinale de tous les nutriments se fait par la voie lymphatique.
- 6- Les vitamines sont aussi des aliments énergétiques

Réponds par vrai ou faux à ces affirmations.

- item de type réarrangement

C'est un test objectif qui comporte des propositions non ordonnées à organiser.

Exemple d'item de type réarrangement

Les expressions ci-dessous décrivent, dans le désordre les étapes de la coagulation sanguine au cours d'une hémorragie.

- 1- Formation d'un caillot au niveau de la section du vaisseau sanguin
- 2- Transformation du fibrinogène en fibrine
- 3- Emprisonnement des hématies par la fibrine
- 4- Arrêt de l'hémorragie
- 5- Agglutination des plaquettes sanguines au niveau de la section du vaisseau sanguin

Range ces étapes dans l'ordre chronologique du déroulement de la coagulation sanguine, en utilisant les chiffres.

- test de closure ou texte à trous ou texte lacunaire

C'est un test objectif constitué d'un texte comportant des lacunes à combler à partir d'une liste proposée de mots ou groupes de mots extraits de ce texte.

Exemple de test de closure

Le texte ci-dessous est relatif à la dégradation des sols.

Le vent et la pluie sont desd'érosion. Ils arrachent la..... du sol et laLeur action est facilitée parL'érosion.....le sol. Elle entraîne aussi la des microorganismes du sol. Pour lutter contre l'érosion, on réalise le..... sur le flanc des montagnes. Lapermet au sol de reconstituer la fertilité du sol.

Complète-le avec les mots et groupes de mots suivants : *jachère, agents, l'absence de couvert végétal, appauvrit, terrassement, partie arable, transportent, disparition*

2- Les tests subjectifs

Les items utilisés dans les tests subjectifs suscitent des réponses élaborées ou construites.

- Item de type test de closure

Le test de closure peut être un test subjectif. Dans ce cas les mots ou groupes de mots à utiliser ne sont pas proposés.

Exemple

Le texte ci-dessous est relatif à la dégradation des sols.

Complète- le afin de lui donner un sens.

Le vent et la pluie sont desd'érosion. Ils arrachent la..... du sol et laLeur action est facilitée parL'érosion.....le sol. Elle entraîne aussi la des microorganismes du sol. Pour lutter contre l'érosion, on réalise le sur le flanc des montagnes. Lapermet au sol de reconstituer la fertilité du sol.

- Situation d'évaluation

Exemple

Un jeune déscolarisé retourne dans ton village pour créer une plante de riz. Son père lui cède une parcelle sur laquelle se pratique chaque année la riziculture. Malgré l'irrigation de la parcelle, le jeune déscolarisé constate que sa production de riz diminue d'année en année. Afin d'améliorer la production de riz, un agent de l'ANADER contacté lui dit que l'eau seule ne suffit pas aux plantes et qu'elles ont besoin de sels minéraux. Il te sollicite pour l'aider à trouver la technique qui permettra d'améliorer immédiatement la production de riz.

1. Cite deux techniques qui permettent de fournir des sels minéraux aux plantes.

3- Décris ces techniques culturales.

4- Explique l'effet de chacune des techniques sur les plantes.

5- Propose à ce cultivateur la technique culturale qui permet d'améliorer immédiatement la production de riz.

Dans une situation on rencontre :

- des items à réponse courte

Dans ce type d'item, la réponse est brève et précise.

Exemple :

Cite deux techniques qui permettent de fournir des sels minéraux aux plantes.

- des items à réponse ouverte et élaborée

Dans ce type d'item, la réponse est structurée et tient compte du cadre de référence.

Exemple :

Explique l'effet de chacune des techniques sur les plantes.

NB : Dans la situation une consigne peut conduire à la schématisation.

IV/ LES REGLES D'ÉLABORATION DES OUTILS D'ÉVALUATION

1- Les tests objectifs

Le test objectif comporte :

- un énoncé qui est une phrase introductive ;
- les propositions ;
- une consigne.

2- Les tests subjectifs

En APC, le principal test subjectif est la situation d'évaluation.

La situation d'évaluation comprend :

- **un contexte** : cadre général, spatio-temporel, culturel et social, dans lequel se déroule l'évènement ; il donne un sens à la situation ;
- **une circonstance** : Elément de la situation qui motive la réalisation d'une activité. Lorsque la circonstance est associée à des ressources on parle des **circonstances**
- **des consignes** : Les activités que l'apprenant(e) est invité(e) à réaliser.
- **Les caractéristiques de la situation** :
 - la situation d'évaluation doit être de la même famille que la situation d'apprentissage et non une copie conforme ;
 - la situation doit être réaliste et doit avoir du sens ;
 - les consignes doivent être indépendantes les unes des autres ;
 - toute consigne pouvant être traitée sans rapport avec l'énoncé n'est pas pertinente.
 - le nombre de consignes ne peut excéder quatre (04) ;
 - les consignes doivent être :
 - variées et hiérarchisées (de la connaissance au traitement de situation);
 - à la deuxième (2^{ème}) personne du singulier ;
 - en cohérence avec la circonstance ;
 - les consignes ne doivent pas intégrer des tests objectifs (QCM, alternatifs,...) ;
 - les supports utilisés comme ressources, doivent être en rapport avec l'énoncé et placés avant les consignes. Ils doivent être lisibles, exempts d'erreurs et adaptés au niveau de développement mental de l'élève ;
 - La référence des supports utilisés (image, texte...) doit être précisée ;

3- Corrigé et barème de l'épreuve

Le concepteur d'une épreuve doit lui-même la résoudre au préalable. Cela lui permet d'apprécier le réalisme, la complexité, la longueur et la difficulté de l'épreuve.

Dans le corrigé :

- les réponses correctes doivent clairement être indiquées pour chaque question
- les réponses acceptables doivent être mentionnées
- le nombre de points accordés à chaque question doit être indiqué.
- il faut détailler le nombre de points accordés à chaque question, si nécessaire.

NB : Le corrigé et le barème doivent être élaborés au moment de la conception de l'évaluation.

4- Les niveaux taxonomiques

Les verbes d'action correspondant aux différents niveaux taxonomiques selon Bloom sont consignés dans le tableau suivant :

Niveaux taxonomiques	Verbes d'action
Connaissance	Citer, rappeler, nommer définir, identifier, indiquer, reconnaître, distinguer, acquérir...
Compréhension	Traduire, transformer, illustrer, préparer, lire, changer, représenter, réécrire, redéfinir, interpréter, réorganiser, réarranger, différencier, faire, distinguer, établir, expliquer, démontrer, estimer, inférer, conclure, déterminer, étendre, compléter, établir...
Application	Appliquer, relier, généraliser, choisir, développer, généraliser, choisir, développer, développer, organiser, utiliser, classer, employer, transférer, restructurer...
Analyse	Analyser, comparer, détecter, déduire, contraster
Synthèse	Ecrire, transmettre, raconter, relater, produire, constituer, proposer, documenter, planifier, projeter, créer, produire, dériver, développer, combiner, organiser, synthétiser, formuler...
Evaluation	Juger, argumenter, valider, évaluer, décider, considérer, formuler...

Les niveaux taxonomiques utilisés en APC consignés dans le tableau suivant :

<i>Habilité</i>	<i>Description de l'habilité</i>	<i>Caractéristiques du résultat de l'action</i>
CONNAITRE ou manifester sa connaissance	<i>Arranger, Associer, Décrire, Définir, Enumérer, Etiqueter Identifier, Indiquer, Lister, Localiser, Mémoriser, Nommer, Ordonner...</i>	La réponse à la question posée est un élément d'une terminologie, un fait, un élément d'une convention, une classification, une procédure, une méthode, etc. cette réponse est produite sans que la personne ne doive effectuer une opération.
COMPRENDRE ou exprimer sa compréhension	<i>Citer, Classer, Comparer, Convertir, Démontrer, Différencier, Dire en ses propres mots, Discuter, Donner des Exemples, Expliquer, Exprimer, Reconnaître...</i>	La réponse à la question posée est une reformulation des propositions dans un autre langage, par exemple un schéma, un graphique, un dessin, les propres mots de la personne, la réponse peut aussi se présenter sous la forme d'un complément d'informations que la personne apporte pour achever un texte lacunaire ou une proposition incomplète.
APPLIQUER ou utiliser un langage approprié	<i>Calculer, Classer, Découvrir, Dessiner, Déterminer, Employer, Établir, Formuler, Fournir Inclure, Informer, Jouer, Manipuler, Pratiquer, Modifier, Montrer, Produire, Résoudre, Utiliser...</i>	Dans sa réponse à la question, la personne utilise un code approprié à la situation. La réponse peut aussi être l'adaptation d'un code à un autre code, le passage d'un schéma à un texte et vice versa, etc.
TRAITER UNE SITUATION	<i>Analyser, Choisir, Comparer, Déduire, Différencier, Disséquer, Distinguer, Examiner, Expérimenter, Illustrer, Noter, Organiser Reconnaître, Séparer, Tester, Adapter, Arranger Assembler, Collecter Communiquer, Composer Concevoir, Construire, Créer, Désigner, Discuter Écrire, Exposer, Formuler Intégrer, Organiser, Préparer, Proposer, Schématiser, Substituer, Argumenter, Choisir, Conclure, Évaluer, Justifier, Prédire, Traiter...</i>	La réponse à la question témoigne d'un traitement réussi de la situation. La réponse peut aussi être un jugement critique porté sur les résultats d'un traitement d'une situation
		La personne est amenée à analyser une situation, à y rechercher des éléments pertinents, à opérer un traitement et poser un jugement sur la production issue du traitement de la situation.

5- La présentation matérielle du sujet d'évaluation par l'enseignant

Le sujet d'évaluation proposé à l'apprenant(e) doit mentionner :

- le nom de l'établissement et l'année scolaire ;
- la discipline, le niveau et la date ;
- la nature de l'évaluation (interrogation écrite, devoir surveillé, composition);
- la durée ;
- l'énoncé du sujet et le barème.

V /- CANEVAS DES EVALUATIONS APC

• PREMIER CYCLE

INTERROGATION ECRITE : 6 ^e à la 3 ^e	Tests objectifs (niveau connaissance et compréhension et application).	15 min
DEVOIR SURVEILLE : 6 ^e , 5 ^e et 4 ^e	- Un (1) exercice (test objectif) - Une (1) situation d'évaluation	1h
DEVOIR SURVEILLE : 3 ^e	- Deux (2) exercices (test objectif) - Une (1) situation d'évaluation	2 h

• SECOND CYCLE

Niveaux	Devoir	DUREE	Interrogation écrite	DUREE
2A	02 tests objectifs + 01 situation d'évaluation ou 01 test objectif+ 01 test de closure subjectif + 01 situation d'évaluation	1h à 1h30 min	02 tests objectifs ou 01 test de closure subjectif ou 01 situation d'évaluation	15 à 30 min
2C	02 tests objectifs + 02 situations d'évaluation ou 01 test objectif+ 01 test de closure subjectif + 02 situations d'évaluation	2h	02 tests objectifs ou 01 test de closure subjectif ou 01 situation d'évaluation	15 à 30 min
1A	03 tests objectifs + 01 situation d'évaluation ou 01 test objectif+ 01 test de closure subjectif + 01 situation d'évaluation	1h à 1h30 mn	02 tests objectifs ou 01 test de closure subjectif ou 01 situation d'évaluation	15 à 30 min
1C - 1D	02 tests objectifs + 02 situations d'évaluation ou 01 test objectif+ 01 test de closure subjectif+ 02 situations d'évaluation	2h	02 tests objectifs ou 01 test de closure subjectif ou 01 situation d'évaluation	15 à 30 min
TA	03 tests objectifs + 01 situation d'évaluation ou 01 test objectif+ 01 test de closure subjectif + 01 situation d'évaluation	2h	02 tests objectifs ou 01 test de closure subjectif ou 01 situation d'évaluation	15 à 30 min
TC	02 tests objectifs + 02 situations d'évaluation ou 01 test objectif+ 01 test de closure subjectif+ 02 situations d'évaluation	2h	02 tests objectifs ou 01 test de closure subjectif ou 01 situation d'évaluation	15 à 30 min
TD	02 tests objectifs+ 02 situations d'évaluation ou 01 test objectif+ 01 test de closure subjectif+ 02 situations d'évaluation	2h ou 3h	02 tests objectifs ou 01 test de closure subjectif ou 01 situation d'évaluation	15 à 30 min

VI / LES RÈGLES DE CORRECTION DES SITUATIONS D'ÉVALUATIONS

1/ L'activité d'application

La correction de l'activité d'application peut être faite par les apprenants(e)s eux-mêmes, après échange des copies ou par l'enseignant(e). La séance de correction doit être organisée de la façon suivante :

- un (e) apprenant(e) donne oralement la réponse ;
- ses pairs apprécient cette réponse ;
- la réponse juste est notée au tableau par l'enseignant(e) ou un (e) apprenant (e) ;
- les apprenant(e)s notent la réponse juste dans leur cahier.

NB : l'activité d'application est une évaluation exclusivement formative.

2/ L'activité d'intégration

Elle est corrigée par l'enseignant(e) lui-même. Celui-ci/celle-ci s'imprègne du degré de réussite des apprenant(e)s. La correction doit être organisée de la manière suivante :

- les apprenant(e)s rendent compte de la tâche exécutée avec l'aide de leurs pairs ;
- l'enseignant(e) intervient en dernier ressort pour faire la remédiation.

3/ Les principes de correction

➤ **Au moment de la conception de l'évaluation**

*Écrire les questions à l'avance et y répondre d'abord soi-même par écrit. On peut également les soumettre à d'autres collègues et leur demander d'y répondre. Cette façon de procéder permet d'évaluer, avec plus de réalisme, la longueur et la difficulté de l'épreuve. Elle permet aussi de préciser la durée de l'évaluation.

*Préparer un corrigé (guide de correction) indiquant :

- la méthode de correction recommandée (méthode quantitative, méthode qualitative) ;
- les caractéristiques de la réponse attendue (justesse de l'information, pertinence des exemples, qualité de l'organisation, etc.) ;
- le nombre de points accordés à chaque aspect ou caractéristique (barème de notation).
- la façon de traiter les réponses erronées ou facteurs externes à la réponse (qualité de la langue, présence d'information non pertinente...).

➤ **Au moment de la correction**

1^{ère} méthode : la correction verticale et la correction horizontale.

2^{ème} méthode : la méthode quantitative ou la méthode qualitative.

▪ **La correction verticale et la correction horizontale**

La correction verticale consiste à corriger les copies des élèves l'une après l'autre.

La correction horizontale consiste à corriger la même question sur toutes les copies et ainsi de suite.

▪ **La méthode quantitative :**

Elle consiste à comparer les réponses obtenues aux réponses attendues en se conformant aux critères de correction prévus par le guide de correction. Pratique pour les questions à réponses limitées, cette méthode n'est pas toujours applicable à la correction de réponses élaborées.

▪ **La méthode qualitative ou méthode globale :**

Elle consiste à classer les copies selon la qualité de la réponse dans son ensemble à partir de critères définis à priori. On procède à un premier classement après une lecture assez rapide de toutes les réponses. On relit ensuite attentivement chacune des réponses ainsi regroupées pour les réévaluer au besoin et l'on distribue la même note à toutes les réponses figurant dans une même catégorie. En général, quatre ou cinq catégories suffisent. Cette façon de procéder peut être utilisée pour les réponses élaborées, surtout lorsqu'elles font appel à l'originalité de l'élève.

- * Corriger toutes les réponses à une même question avant de passer à la question suivante.
- * Lire d'abord quelques réponses afin de voir s'il serait indiqué de modifier la clé de correction.
- * Changer l'ordre des copies d'une réponse à l'autre ;
- * Cacher le nom de l'élève pour ne pas être influencé par l'idée que l'on a déjà de cet élève (effet de halo).
- * Cacher la note attribuée aux questions déjà corrigées.
- * Ne pas tenir compte des facteurs externes à l'objectif évalué : se conformer aux critères établis dans le guide de correction.
- * Relire les copies corrigées ; les faire relire si possible.
- * Annoter la copie si elle doit être retournée à l'élève : expliciter la note et faire des commentaires sur les points forts et les points faibles.

4/ La remédiation

Le respect des différentes étapes de la remédiation doit être observé :

- l'identification des erreurs ou des habiletés non maîtrisées ;
- la description des erreurs ;
- la recherche des sources des erreurs ;
- la proposition de solutions ;
- la vérification de la compréhension des apprenant(e) s.

En fonction des activités d'évaluation, l'enseignant fera soit une remédiation immédiate (évaluation formative), soit une remédiation tardive (évaluation sommative)

VII-STRUCTURE DES EPREUVES DE SVT AUX EXAMENS.

1- EXAMEN DU BEPC

Le sujet de l'évaluation devra tenir compte du profil de sortie et du programme éducatif de 3^{ème}. Trois (03) Compétences sur quatre (04) seront évaluées.

Le sujet comportera trois (03) exercices :

- deux (02) exercices porteront obligatoirement sur les Compétences 1 et 2 ;
- un exercice portera sur la Compétence 3 ou la compétence 4.

L'un des trois (03) exercices comportera un des schémas obligatoires au BEPC.

EXERCICE 1

Les items utilisés dans cet exercice sont des tests objectifs ou des questions à réponses choisies :

- questionnaire à choix multiple (QCM)
- questions de type appariement
- questions de type alternatif : vrai ou faux ; oui ou non
- questions de type réarrangement
- tests de closure ou textes à trous ou texte lacunaire (test objectif)

L'exercice 1 est noté sur 6 points.

EXERCICE 2

Les items utilisés dans cet exercice sont des tests objectifs ou des questions à réponses choisies :

- questionnaire à choix multiple (QCM)
- questions de type appariement
- questions de type alternatif : vrai ou faux ; oui ou non
- questions de type réarrangement
- tests de closure ou textes à trous ou texte lacunaire (test objectif)

L'exercice 2 est noté sur 6 points.

NB : Les habiletés évaluées dans les exercices 1 et 2, devront être des niveaux taxonomiques connaissance et compréhension.

EXERCICE 3

Cet exercice est une situation d'évaluation comprenant :

- un contexte ;
- des circonstances ;
- des consignes simples, claires et précises en rapport avec les habiletés du programme éducatif de la classe de troisième. Les consignes doivent appeler des réponses construites (courtes ou élaborées). Ces consignes doivent respecter la gradation des différents niveaux taxonomiques (du niveau connaissance au niveau traitement de situation).

L'exercice 3 est noté sur 8 points.

La durée de l'épreuve est de 2H

2- EXAMEN DU BAC C et D

Les épreuves des Sciences de la Vie et de la Terre au baccalauréat porteront sur les quatre compétences que comptent les programmes des classes de terminale.

Chaque épreuve sera constituée de quatre exercices, chacun se rapportant à une compétence.

La nature des quatre exercices est :

- Exercice 1 et Exercice 2 :
- ✓ Ces deux exercices sont notés chacun sur 04 points.
- ✓ Ce sont des tests objectifs ou subjectifs.
- ✓ Les tests objectifs et subjectifs utilisés doivent être variés.
- ✓ Les tests objectifs à utiliser : QCM, QCU, alternatif, appariement, réarrangement, rangement, test de closure avec des mots proposés.
- ✓ Les tests subjectifs à utiliser : test de closure sans proposition de mots.

N.B. Pour chacun de ces deux exercices, utiliser **deux outils différents en série C** et **trois outils différents en série D**. Chacun de ces outils évalue une leçon au moins de la même compétence.

- Exercice 3 et Exercice 4 :
 - ✓ Ce sont des situations d'évaluation notées chacune sur 6 points.
 - ✓ Chacune de ces situations doit évaluer au moins une leçon de la compétence.

La durée de l'épreuve est de 03 heures en série C et 04 heures en série D.

CONCLUSION

L'évaluation des apprentissages constitue pour l'enseignant un acte professionnel important, lourd de responsabilités. C'est une forme de communication très exigeante.

L'évaluation est un pan essentiel dans l'enseignement/apprentissage. La maîtrise des outils d'évaluation et leur administration judicieuse permet d'avoir un retour de l'installation des habiletés chez les apprenants en vue d'une bonne remédiation si nécessaire.

LES AUXILIAIRES PÉDAGOGIQUES

INTRODUCTION

On regroupe sous le vocable « **auxiliaires pédagogiques et administratifs** », le cahier de textes, le cahier ou registre d'appel, le cahier ou registre de notes, le bulletin de notes de l'élève et le livret scolaire.

L'obligation de remplir **quotidiennement** les trois (03) premiers documents ne doit pas être ressentie comme une simple formalité et sans utilité, mais fait partie des obligations professionnelles du professeur. Il revêt une importance capitale pour tous les partenaires du système éducatif.

I-LE CAHIER DE TEXTES

Le cahier de texte est un registre mis à la disposition de l'enseignant(e) dans lequel sont consignées toutes les activités que celui-ci /celle-ci mène avec la classe. Il est le reflet du travail de l'enseignant(e).

Il est un élément de référence pour l'évaluation du travail de l'enseignant(e) en classe. Il peut être comparé au tableau de bord d'un navire ou à la boîte noire de l'avion.

1- Présentation du cahier de textes

Le cahier de textes comporte deux parties :

- une partie réservée aux informations administratives ;
- une partie réservée aux différentes disciplines.

La partie réservée aux disciplines est subdivisée en cinq (05) colonnes déjà tracées avec des entêtes. Chaque colonne a son importance. Ne pas en remplir une, peut compromettre le professeur, en cas de contentieux avec quelque acteur ou partenaire que ce soit.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
Date et horaire	Pour le (ou prochain cours)	A Corriger le A rendre le	Textes	Emargement
La date du jour où se déroule la séance.	Date de la prochaine séance	Date à laquelle sera corrigé /rendu le devoir ou l'interrogation écrite ou les exercices	Activités menées ce jour ou justifications de l'absence du professeur ou de la non tenue de la séance.	Signature du professeur

2- Fonctions du cahier de textes

Le cahier de textes est un document administratif et pédagogique.

C'est un document administratif car il permet de :

- suivre la présence effective du professeur en classe ;
- suivre le respect du calendrier des évaluations en classe et de maison ;
- suivre le rattrapage des cours non dispensés (en cas d'absence du professeur) ;
- suivre le travail quotidien du professeur.

C'est un document pédagogique car il permet de :

- suivre le respect du programme éducatif ;
- suivre le respect de la progression annuelle;
- suivre le rythme et la nature des évaluations ;
- suivre la concordance du corrigé avec les sujets proposés aux élèves ;
- veiller à la qualité du contenu des leçons ;
- apprécier la qualité du plan de la leçon ;
- apprécier la présence et la qualité des supports pédagogiques ;
- veiller aux respects des normes pédagogiques lors des évaluations ;
- Etc.

Pour que le cahier de textes remplisse pleinement ses fonctions, il doit être tenu avec soin, au jour le jour afin de restituer les informations utiles sur les activités du professeur aux partenaires du système éducatif.

3- Tenue du cahier de textes

Loin d'être une corvée, le remplissage correct du cahier de textes fait partie des obligations personnelles du professeur.

3-1 Il doit être rempli correctement

- Les pages de la première partie doivent être renseignées correctement.
- Dans la partie réservée aux disciplines, à la première page, on colle la progression annuelle de sa discipline.

Colonne 1 : date de la séance

Colonne 2 : date du prochain cours

Colonne 3 : date à laquelle sera corrigé le devoir ou l'interrogation écrite ou l'exercice

Colonne 4 : contenu du cours. Il s'agira :

- de mentionner en mettant en évidence:
 - la compétence/le thème/ le chapitre/l'activité (selon la spécificité de la discipline) ;
 - le titre de la leçon/séance en caractère d'imprimerie et encadré **en rouge** ;
 - la situation d'apprentissage (reproduire ou coller) ;
 - le plan détaillé de la leçon (on soulignera les titres et les sous-titres);
 - les interruptions (congés officiels, maladies, réunions, ...). Les mentionner en rouge

- de numéroter en rouge les devoirs surveillés et les interrogations écrites ; préciser leurs durées ;
- d'écrire/coller les sujets des devoirs et interrogations et leurs corrigés et barèmes ; (S'il s'agit d'une correction de devoirs, indiquer nettement dans le cahier de textes, ses références - dates et numéro.
Ex : correction/compte-rendu du devoir surveillé n°3 du 24/04/2015) ;
- de faire le bilan statistique de l'évaluation ;
- de séparer par un trait horizontal deux séances successives.

Colonne 5 : émargement

Après chaque cours, le professeur remplit lui-même le cahier de textes et appose sa signature.

Remarques:

- Chaque fois qu'un professeur est en classe, le cahier de textes doit s'y trouver ; il faut donc éviter d'amener le cahier de textes en salle des professeurs ou hors de l'école pour le remplir.
- L'utilisation des couleurs doit obéir à des objectifs précis (éviter l'utilisation fantaisiste des couleurs).
- Eviter l'utilisation des feutres.
- Eviter les abréviations dans le cahier de textes.

3-2 Il doit être rempli régulièrement

Il est inutile de reporter à plus tard le remplissage du cahier de textes au risque d'omettre des séances qui auront été effectivement faites. Le cahier doit être rempli au jour le jour.

Il est vrai qu'à la rentrée, les cahiers de textes ne sont pas toujours disponibles mais on peut pallier cet état de fait en ayant soi-même un cahier de bord dont on reportera le contenu le moment venu. Le professeur doit remplir lui-même le cahier de textes au lieu de laisser cette tâche au chef de classe car c'est sa responsabilité qui est en jeu.

3-3 Il doit être rempli avec soin.

Il faut éviter autant que possible les ratures.

- ✓ L'écriture doit être lisible, sans style télégraphique.
- ✓ Utiliser la même encre, de préférence un stylo bleu ou noir.
- ✓ Il doit être rempli sans faute ;
- ✓ Eviter l'utilisation du blanco.

N.B. : Le cahier de textes doit être renseigné en Français.

3-4 Quand remplir le cahier de textes ?

Le Professeur doit programmer son cours de sorte à finir 5 min avant la durée prévue. Ainsi donc, les dernières minutes du cours devraient servir à cet effet. On ne peut pas évoquer le manque de temps pour ne pas remplir le cahier de textes.

4- Les utilisateurs du cahier de textes

- **Le Professeur**

Il doit remplir lui-même le cahier de textes à la fin de chaque séance. Le cahier de textes doit être rempli de façon lisible, sans rature, sans abréviation et sans fautes.

- **L'Administration/la direction de l'établissement**

Le Chef d'établissement/son Adjoint ou le Directeur des Etudes contrôle le cahier de textes afin d'apprécier le travail effectué par le professeur.

- **Les Encadreurs Pédagogiques.**

Les Encadreurs Pédagogiques contrôlent les cahiers pour indiquer aux professeurs les forces et les faiblesses des enseignements/apprentissages/ évaluations.

- **Les élèves**

Les élèves peuvent consulter le cahier de textes pour se mettre à jour en cas d'absence et s'assurer que le programme est achevé.

- **Les parents d'élèves**

Les parents d'élèves peuvent consulter le cahier de textes pour contrôler le travail de leurs enfants.

Document précieux dans une classe, le cahier de textes est le premier document de référence pour servir de preuve en faveur ou contre le professeur dans ses rapports avec tous les acteurs et partenaires du système éducatif. A la fois cahier de bord de la classe, miroir et baromètre du travail quotidien du professeur dans sa classe, il constitue un outil de pilotage dont l'importance n'est plus à démontrer. Il est le reflet de l'image du professeur, de sa personnalité ; par conséquent, il doit être tenu avec le plus grand soin et la plus grande rigueur.

II- LE CAHIER OU REGISTRE D'APPEL

II-1- Importance du cahier ou registre d'appel

C'est une obligation professionnelle pour le professeur de vérifier la présence des élèves au cours de sa séance (en début ou au cours de la séance).

Le cahier d'appel permet de :

- vérifier l'assiduité des élèves et leur présence effective aux cours ;
- attribuer la note de conduite à partir de l'état des absences des élèves.

En le remplissant correctement à chaque cours, le professeur dégage sa responsabilité quant aux accidents dont peuvent être victimes les élèves absents.

En faisant régulièrement l'appel en classe, le professeur joue son rôle d'éducateur car en plus des savoirs qu'il dispense, le professeur doit aussi éduquer les élèves afin de les amener à mieux s'insérer dans le tissu social.

II-2-Tenue du cahier ou registre d'appel

- Faire l'appel de préférence en début de séance.
- Indiquer la discipline, la date et émarger soi-même le cahier d'appel (Mettre **A** pour les absents et **R** pour les retardataires et mentionner le nombre total des absents).
- Eviter de faire des ratures.

N.B :

- **Ne jamais demander au chef de classe de faire l'appel et d'émarger dans le cahier d'appel.**
- **Eviter également de prendre 15 à 20 min pour faire l'appel dans une classe.**

II-3- Les utilisateurs du cahier d'appel

Les utilisateurs du cahier d'appel sont:

- le **Chef d'Etablissement** pour :
 - justifier une absence ou sanctionner un élève en cas de besoin;
 - vérifier et apprécier le sérieux et l'assiduité du professeur.
- Les Encadreurs Pédagogiques pour vérifier la bonne tenue du cahier d'appels ;
- les **enseignants** pour porter les absences des élèves;
- les **Inspecteurs d'Education** et les **Educateurs** pour corriger et/ou sanctionner des élèves en cas de besoin et pour vérifier les états des absences des élèves;
- les **élèves** (sous le contrôle du chef de classe) pour vérifier les états de leurs absences;
- les **parents d'élèves** pour s'informer sur la ponctualité et la régularité de leurs enfants en classe;
- les **autorités policières** et **judiciaires** pour une éventuelle enquête.

III- LE CAHIER OU REGISTRE DE NOTES

III- 1- Importance du cahier de notes

C'est un document pédagogique et administratif important.

C'est dans ce cahier que sont consignées toutes les notes des élèves après chaque évaluation.

Le professeur doit :

- le remplir correctement et sans ratures (surcharge) ;
- reporter les notes après chaque évaluation (ne pas attendre la fin du trimestre / semestre pour le faire) ;
- Indiquer les dates et la nature de l'évaluation ;
- reporter les moyennes trimestrielles, semestrielles, annuelles, les rangs des élèves et les statistiques ;
- s'assurer de la présence du cahier de notes pendant la séance.

NB : Il faut donc le remplir régulièrement.

L'enseignant doit avoir un cahier de notes personnel.

III- 2- Tenue du cahier ou registre de notes

L'enseignant doit :

- préciser la nature de l'évaluation ;
- indiquer la date de l'évaluation ;
- indiquer le barème (notée sur 10 ou sur 20, ...) ;
- faire précéder de zéro (0) les notes inférieures à dix (10) ;
- reporter toutes les notes au stylo et non au crayon.

NB :

- **Ne pas faire de rature lors du remplissage.**
- **Ne pas demander au chef de classe de reporter les notes.**

3- Présentation d'une page de cahier ou registre de notes

Nom et prénoms des élèves	DS1/20 15/10/14	DS2/20 02/11/14	IE1/10- 18/10/14	IE2/10 6/11/14	IO- 8/11/14 noté /20	DS3/20 14/12/14	Moyenne sur /20	Rang
Elève 1	15	12	7	8	14	11	13,40	10 ^{ème}
Elève 2	11,5	10	8	6	12	12,5	12,00	15 ^{ème}
Elève 3								
Elève 4								

N.B. : mettre la mention A pour les absents.

4- Utilisateurs du cahier de notes

4.1 Les chefs d'établissement et Les personnels d'encadrement et de contrôle

En contrôlant le registre de notes, ceux-ci s'assurent que les devoirs programmés ont été effectivement faits, corrigés et rendus ; ils vérifient également que le rythme et la nature de devoirs est respecté ; apprécient en outre la notation du professeur (professeur indulgent, sévère, moyen). Ce dernier aspect revêt une grande importance puisqu'il interviendra lorsque le moment viendra de proposer des examinateurs pour les examens du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et du Baccalauréat.

4.2 Les Encadreurs Pédagogiques

Les Encadreurs Pédagogiques vérifient le rythme et la nature de l'évaluation. Ils apprécient en outre la notation du professeur (professeur indulgent, sévère, moyen).

4.3 Les parents d'élèves

Les parents d'élèves qui suivent effectivement le travail de leurs enfants et qui le désirent peuvent être autorisés à consulter le registre de notes ; ils auront ainsi l'occasion de s'assurer de la véracité des notes que leurs enfants leur ramènent.

4.4 Le professeur lui-même

Il peut arriver au professeur de perdre son carnet de notes ; dans ces conditions, le seul recours qui lui reste, c'est le registre de notes de la classe. Il pourrait aussi constituer un soutien éloquent au professeur en cas de contestation des notes lors du calcul des moyennes.

IV- LE BULLETIN DE NOTES ET LE LIVRET SCOLAIRE

1-Le bulletin de notes

C'est un document dans lequel sont consignées les moyennes obtenues, les rangs de l'élève et les appréciations des professeurs et du Chef d'établissement.

Les professeurs et le Chef d'établissement sont tenus d'y apposer leurs signatures.

C'est généralement le moyen de communication entre les parents d'élèves et l'école. Pour certains concours ou examens, des bulletins de notes sont exigés.

Il est donc aussi important que les autres et il doit être rempli avec soin.

NB : Ne pas remplir le bulletin de notes en collaboration avec les élèves.

Les utilisateurs du bulletin de notes sont :

- l'administration sous forme d'archives ;
- les parents d'élèves pour s'informer du résultat scolaire de leurs enfants ;
- les élèves pour apprécier la conformité de la moyenne avec celle communiquée en classe.

2-Le livret scolaire

2-1- Qu'est-ce qu'un livret scolaire ?

Le livret scolaire est un outil de travail tant sur le plan administratif que pédagogique.

Le livret scolaire est un carnet dans lequel sont mentionnées :

- les moyennes de l'élève dans toutes les disciplines ;
- les rangs de l'élève;
- les appréciations et signatures de chaque enseignant ;
- la décision du conseil de classe ;
- les appréciations, signatures et cachet du/des Chef(s) d'établissement.

Le livret scolaire atteste de par sa tenue, du sérieux ou non des enseignants et des responsables administratifs de l'établissement (Chef d'établissement, adjoints et éducateurs) chargés de sa gestion quotidienne.

2-2 Importance du livret scolaire

Le remplissage régulier et obligatoire du livret scolaire permet à l'administration qui en a la charge, de suivre le cheminement scolaire d'un élève.

Il est souhaitable que chaque élève ait un seul livret scolaire et qui le suit même en cas de changement d'établissement.

Le livret scolaire est le trait d'union entre l'élève, le professeur et l'administration. Il est le résumé du cursus scolaire d'un élève. Il est l'unique document officiel qui permet de savoir où, quand et comment le travail scolaire de l'élève s'est opéré.

2-3- Les éléments du livret scolaire

Le livret scolaire comporte :

- le nom et prénoms de l'élève ;
- la date et lieu de naissance ;
- les observations diverses + photo ;
- l'adresse des parents ou tuteurs ;
- les relevés de notes par classes et par cycles ;
- les noms des établissements successifs, les moyennes annuelles, appréciations, décisions... ;
- la mention de l'admission ou l'ajournement aux diplômes.

2-4- Les utilisateurs du livret scolaire

▪ L'élève

L'élève n'a accès à son livret scolaire que lorsqu'il a fini le second cycle du secondaire.

▪ Les éducateurs

Ils sont chargés de remplir la page de garde, de veiller sur la garde précieuse des livrets scolaires pour éviter toute perte ou falsification éventuelle.

▪ Le chef d'établissement

Le chef d'établissement doit exercer un contrôle continu des livrets scolaires. Il doit les viser et apprécier le travail de chaque élève en fin d'année scolaire. Il veillera sur sa propreté ; les ratures étant prohibées. Tout manquement doit faire l'objet d'une justification de la part du professeur.

COMPÉTENCE 8 :
**COOPÉRER AVEC L'ÉQUIPE-ÉCOLE,
LES PARENTS, LES DIFFÉRENTS
PARTENAIRES ET LES ÉLÈVES À
L'INTÉRIEUR COMME À L'EXTÉRIEUR
DE L'ÉCOLE EN VUE DE L'ATTEINTE
DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS**

**LES CLUBS,
LES COOPERATIVES ET
L'ENTREPREUNARIAT
EN MILIEU SCOLAIRE**

INTRODUCTION

Dans un établissement scolaire, en plus des enseignements/ apprentissages, d'autres activités socioculturelles concourent à l'animation et au rayonnement de l'école.

Dans ce module, nous traiterons de l'aspect encadrement des élèves **pendant le temps hors classe à travers les activités socioculturelles ou activités parascolaires en étroite collaboration avec les enseignants et autres membres animateurs sociaux. Aussi,** l'identification des activités socioculturelles, leurs mécanismes de mise en œuvre ainsi que leur contribution au rayonnement culturel et récréatif de l'établissement constitueront les axes de réflexion.

I- IDENTIFICATION DES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES

1- Les activités des clubs

Les clubs sont des regroupements d'élèves sous la direction d'un encadreur en vue de promouvoir la discipline ou un contenu intégré. Elles sont faites de séances d'apprentissage et de formation sur des thèmes choisis par les élèves sous la supervision de leurs encadreurs. A ces séances, s'ajoutent les conférences et séminaires à l'endroit des élèves membres de ces clubs. Exemple : club littéraire, club anglais, club santé, club théâtre...

2- Les activités du Conseil Scolaire des Délégués des Elèves

Un forum réunissant les chefs et sous chefs de classes d'un établissement. Il a pour mission de veiller à l'application du règlement intérieur, des instructions officielles. Le Conseil scolaire sert de relais auprès de l'administration. Il est également à l'initiative des fêtes de fin d'année, des sorties - découvertes.

3- Les activités d'animation sportive

Sous la supervision des enseignants d'EPS, les activités sportives contribuent à l'animation sportive de l'établissement. Ainsi, les activités sportives sont pratiquées par les élèves à travers des interclasses, des inters promotions, des compétitions OISSU et des compétitions civiles.

4- Les activités d'assainissement de l'environnement scolaire

Ce sont des creusets qui contribuent à la sensibilisation des élèves sur les bienfaits de la salubrité publique et de l'entretien régulier de l'environnement pour une vie saine. Il s'agit de la prise en compte de l'hygiène et de la propriété de notre milieu (balayage, nettoyage, travaux manuels...). On note aussi les journées de salubrité organisées au sein des établissements scolaires.

5- Les activités organisées par la Direction de la Vie Scolaire (DVS)

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, à travers la Direction de la Vie Scolaire organise chaque année un Festival National des arts et de la Culture en Milieu Scolaire (FENACMIS). C'est une compétition nationale entre tous les élèves des établissements scolaires des trente-six Directions Régionales de l'Education Nationale dans les disciplines artistiques telles que le théâtre, la danse, le chant choral, le conte, la poésie, le reportage vidéo...

6- Les activités coopératives

C'est une initiation des apprenants à l'acquisition des techniques agropastorales, la confection et la vente d'articles divers. Elle favorise la socialisation des apprenants et suscite le goût à l'entrepreneuriat dès l'école.

7- Les activités de l'entrepreneuriat scolaire

L'entrepreneuriat scolaire est un projet novateur instauré depuis maintenant trois ans par le gouvernement ivoirien dans notre système éducatif. Il s'agit de développer des activités permettant d'inculquer la culture entrepreneuriale à nos élèves à partir d'activités lucratives.

2- Les activités des associations scolaires

Il s'agit d'un regroupement d'élèves liés par des intérêts : ethniques, régionaux, religieux...

II- MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES

1- Les clubs scolaires

On distingue deux types de clubs : les clubs disciplinaires et les clubs non disciplinaires

a- Les clubs disciplinaires

Ils sont créés par le Personnel d'Education ou des enseignants. Nous pouvons noter les clubs de littérature, de langues (anglais, espagnol, allemand...), de sciences (mathématiques, physique-chimie, Sciences de la Vie et de la Terre), de sports (athlétisme, basketball, handball, football), d'expression artistique (théâtre, peinture, poésie, conte...).

b- Les clubs non disciplinaires

Certains de ces clubs ont été institués par arrêtés ministériels (voir les arrêtés en annexe). Il s'agit des clubs VIH/SIDA, Hygiène/santé et Messagers de la paix. Ces clubs ont pour vocation de promouvoir les contenus intégrés life skills, zéro grossesse, EREAHBV...

2- Les associations scolaires

Plusieurs associations d'élèves animent nos établissements scolaires. Nous avons entre autres les associations religieuses comme l'AEEMCI (Association des Elèves et Etudiants Musulmans de Côte d'Ivoire), la JEC (Jeunesse Etudiante Catholique), l'ACEEPCI (Association Chrétienne des Elèves et Etudiants Protestants de Côte d'Ivoire) etc. En plus de ces associations religieuses il y'a le conseil des délégués des élèves.

3- Le Conseil scolaire des Délégués des Elèves (CSDE)

C'est l'entité créée également par arrêté ministériel servant d'interlocuteur entre les élèves et l'administration. C'est l'institution qui coiffe tous les clubs et associations dans un établissement. Son président est élu au cours d'une assemblée générale par ses pairs délégués de classes. Son bureau est donc constitué de délégués de classes. Il a la conduite de plusieurs activités vie scolaire au sein de l'établissement notamment les fêtes de fin d'année.

III- CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNANT AU RAYONNEMENT CULTUREL ET RECREATIF DE L'ETABLISSEMENT

1 - Rôle des enseignants

Plusieurs écrits ont déjà montré que les enseignants jouent un rôle de première importance auprès de leurs élèves. Ces derniers sont, sans aucun doute, les agents d'exécution qui travaillent le plus étroitement avec la clientèle scolaire, par leur contact quotidien avec les élèves.

Dans le cadre de sa participation au rayonnement culturel et récréatif de l'établissement l'enseignant est appelé à jouer un rôle essentiel de régulateur. La réussite des activités dépend du climat, des pratiques adoptées et des liens tissés avec les élèves.

À cet effet, il doit :

- susciter la création de clubs scolaires ;
- animer ou encadrer l'animateur du club scolaire ;
- s'impliquer volontairement et bénévolement dans le fonctionnement des clubs scolaires ;
- apporter la documentation ;
- faire preuve de professionnalisme ;
- encourager les élèves à la pratique des activités parascolaires ; - œuvrer à l'amélioration de l'atmosphère générale de l'établissement ; - etc.

2 –Difficultés rencontrées

La pratique des activités parascolaires rencontre quelques difficultés dans sa mise en œuvre. On peut évoquer :

- la réticence de bon nombre d'enseignants à s'impliquer dans la pratique d'activités parascolaires ;
- les rapports quelques fois difficiles entre encadreurs et élèves ;
- l'indisponibilité de l'enseignant à encadrer ;
- le manque de motivation des encadreurs ; - le manque de moyens ;
- le manque d'engouement des élèves ;
- le faible engagement ou implication de l'administration scolaire.

IV- IMPACT DES ACTIVITES SOCIOCULTURELLES

1 -Club sport

Le sport permet aux élèves de s'évader du canevas scolaire, de se distraire, de se changer les idées le temps que dure cette activité. Selon les types de sports, les apports peuvent être divers. Par exemple, les sports collectifs permettent de créer des relations, de prendre confiance en soi comme en l'autre qui est dans la même équipe. Les arts martiaux donnent place au développement d'une discipline, d'une philosophie de vie, du respect de l'autre, ...

De manière générale, l'élève retire des activités sportives un bien-être physique et mental, de la confiance en soi, de l'humilité, de l'autodiscipline, de la détermination, ... Sur le plan psychologique, ces programmes physiques participent beaucoup à l'intégration de l'élève dans sa vie scolaire, particulièrement s'il est un nouveau venu. En effet, la pratique d'une discipline sportive, dans laquelle il est excellent, permet à l'enfant d'avoir confiance en lui sur ses performances et sur ses capacités. Ces valeurs sont par la suite transmises dans sa façon d'appréhender les cours. L'apprentissage est facilité et l'élève améliore ses résultats en classe.

2- Club jeux

L'éducation par le jeu, aussi connue sous le nom de **ludo-éducation** n'est autre que l'association de l'éducation et la distraction. Le concept vise à instruire et socialiser l'enfant en intégrant des leçons dans des formes de divertissement telles : les programmes de télévision, les jeux vidéo, les programmes multimédias ou encore par la musique. Quoi qu'il en soit, il est important que l'enfant n'ait pas la sensation de travailler pendant qu'il s'amuse.

Les activités lors desquelles les enfants jouent permettent de découvrir, de comprendre et de prendre plaisir aux jeux, de définir les rôles de chacun pendant une partie et de s'y tenir. Les jeux ont un aspect éducatif et social.

Il s'agit effectivement de s'instruire en s'amusant, de lier apprentissage et divertissement grâce au jeu, de jouer avec d'autres enfants ou adolescents. Le jeu est source d'éveil. Il peut permettre à l'élève de communiquer avec d'autres, de développer sa motricité, des logiques et stratégies, d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

3- Club arts et culture

Les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin, ...) restent sans l'ombre d'un doute les activités les plus accessibles à tous les enfants.

Au même titre que les autres occupations artistiques, les arts plastiques développent incontestablement la créativité des enfants. Cette activité aiguisé en outre leur sens du discernement et de l'observation, deux grandes qualités nécessaires à leur développement intellectuel.

La création d'une chorale dans l'école permet de favoriser chez l'élève la découverte et l'exploitation de ses aptitudes, de participer aussi à la vie communautaire. C'est un moment d'apprentissage et de plaisir, l'élève aura la chance de tenir un rôle important au sein d'un groupe, ce qui favorisera son adaptation dans son milieu scolaire mais aussi dans sa vie quotidienne. Comme pour les autres activités, la chorale contribuera à l'épanouissement de l'enfant jusqu'à sa sortie du lycée et même au-delà.

En plus de favoriser l'intégration scolaire d'un élève, les activités artistiques et culturelles offrent à ceux-ci la possibilité de développer leurs talents, ainsi que leurs aptitudes, en tant qu'artiste, animateurs ou organisateurs d'événement.

4- Club scout (religieux ou laïque)

Le scoutisme est un bon moyen d'apprendre le sens des responsabilités. Être membre d'un mouvement scout permet d'apprendre une foule de choses :

- être débrouillard ;
- partager la vie avec d'autres ;
- gérer un budget ; - parler en public ;
- gérer les imprévus ainsi que les relations avec les adultes.

5- Club Presse

Le club Presse de l'établissement est actif et dynamique. Les journaux scolaires sont prisés de tous et permettent une ouverture de l'établissement sur l'extérieur. C'est également un lieu d'expression personnelle et collective. Il amène les membres à :

- rédiger des textes cohérents, construits en respectant les consignes imposées ;
- adapter son propos à la situation d'écriture ;
- prendre la parole en public, devant une caméra et des micros ;
- prendre part à et animer un débat ;
- adapter sa prise de parole à la situation de communication.

6- Club VIH/SIDA, club EVF (Education à la Vie Familiale).

Dans ces entités, l'expression artistique notamment la peinture et le théâtre sont utilisés pour faire passer le message sur les thèmes abordés tels que la santé de la reproduction, les IST-SIDA, les violences faites aux filles etc...

L'importance du rôle de ces clubs n'est plus à discuter tant pour l'élève que pour ses parents qui trouvent un moyen de parler aux enfants de sexualité sans le faire vraiment. En fait, le club se charge de le faire par les professeurs encadreur et les activités menées avec le soutien d'organismes non gouvernementaux.

CONCLUSION

Les clubs scolaires sont un excellent moyen de développer le sens de l'entraide, l'esprit d'équipe, l'esprit d'initiative et la prise de parole. Ils participent à la vie et au rayonnement de l'établissement en proposant des activités sportives, culturelles et récréatives aux élèves. Ils demeurent un cadre de promotion de meilleurs résultats scolaires, de développement de qualités et talents personnels et de consolidation des aspirations scolaires.

COMPÉTENCE 9 :
**S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE
INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE AUX
FINS DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
ET PROFESSIONNEL**

**LE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL
DES ENSEIGNANTS**

Objectif de formation : Amener les participants à :

- ✓ Définir le développement professionnel / la formation continue
- ✓ Expliquer le sens et le processus du développement professionnel de l'enseignant

Contenu :

- La définition du développement professionnel ;
- Le sens et le processus du développement professionnel

Durée : 4 heures

ACTIVITE 1 : Qu'est-ce que le développement professionnel?

Durée : 1 heure

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de dire en ses propres termes ce qu'est le développement professionnel,

Modalité(s) : Question - découverte en plénière.

Support(s) : Exercice (individuel)

Consigne : Dites en quelques mots ce qu'est le développement professionnel.

Apprendre à enseigner requiert de la part de l'enseignant d'apprendre à répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves qui lui sont confiés. Il s'agit d'un apprentissage particulièrement complexe, notamment en contexte d'intégration scolaire (ministère de l'Éducation du Québec, 1999), contexte qui prévaut dans plusieurs pays occidentaux. Ainsi, les enseignants se voient confrontés à des problèmes pour lesquels ils n'ont pas toujours été formés initialement. L'apprentissage des enseignants doit donc s'échelonner du début de leur formation initiale jusqu'à la fin de leur carrière, contribuant au développement de leur identité professionnelle (Gohier, Anadon, Bouchard, Charbonneau et Chevrier, 1999). Cet apprentissage tout au long de la carrière correspond, en fait, à une démarche de développement professionnel.

Plusieurs chercheurs ont à ce jour proposé différentes définitions du développement professionnel. Au moins deux perspectives peuvent être dégagées des écrits. L'une, développementale, associe le développement professionnel au cheminement dans la carrière enseignante. Par exemple, Fessler (1992) suggère un développement selon les étapes suivantes : formation initiale, entrée dans la profession, consolidation des compétences, enthousiasme, frustration, stabilité, désengagement et départ de la profession. Une autre perspective, professionnalisante, définit le développement professionnel sous l'angle de l'apprentissage, considéré le plus souvent comme processus et produit, en formation initiale ou continue. Dans cette perspective, Day (1999) stipule qu'il s'agit d'un :

- processus par lequel, individuellement et collectivement, les enseignants révisent, renouvellent et augmentent leur engagement en tant qu'agents de changement, aux fins morales de l'éducation. Grâce à ce processus, ils acquièrent et développent de façon critique le savoir, les habiletés et l'intelligence émotionnelle qui sont essentiels à une pensée, à une planification et à une pratique de qualité, tout au long de la vie professionnelle.

Les démarches de développement professionnel sont entreprises en vue de bénéficier à la personne, à un groupe ou à l'école. Elles contribuent à la qualité de l'éducation dans la classe et dans le système scolaire (Day, 1999). De façon ultime, elles visent à soutenir l'apprentissage des élèves. Gersten, Vaughn, Deshler et Schiller (1997) précisent que pendant un bon moment, le développement professionnel visait à amener les enseignants à maîtriser des savoirs procéduraux, alors que de plus en plus les activités de développement professionnel visent à amener les enseignants à prendre conscience de leurs pratiques, des connaissances qui influencent leurs prises de décision et ce, en fonction des problèmes qu'ils rencontrent.

Monique Brodeur, Colette Deaudelin et Marc Bru, Le développement professionnel des enseignants : apprendre à enseigner pour soutenir l'apprentissage des élèves, in Revue des Sciences de l'Éducation :

<https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2005-v31-n1-rse994/012355ar/> (Consulté le 17 avril 2019)

Par conséquent, nous définissons le développement professionnel comme un double processus caractérisé, d'une part, par un processus d'apprentissage professionnel, c'est-à-dire par une construction des savoirs professionnels à partir des savoirs théoriques et pratiques (Raisky, 1999) acquis dans les situations de la vie quotidienne et dans les activités professionnelles (Alheit et Dausien, 2005). Ce processus d'apprentissage permet l'amélioration des compétences professionnelles par la mobilisation de ces savoirs conjointement aux ressources personnelles et environnementales de façon pertinente dans les situations de travail (Le Boterf, 2013). Il induit donc une interprétation à la fois individuelle et collective pour ajuster ou modifier sa pratique professionnelle (Butler, 2005 ; Savoie-Zajc, 2010 ; Wittorski, 2009).

Marilène Gosselin, Anabelle Viau-Guay et Bruno Bourassa, Le développement professionnel dans une perspective constructiviste ou socioconstructiviste : une compréhension conceptuelle pour des implications pratiques, in Perspectives Interdisciplinaires sur le Travail et la Santé :

<https://journals.openedition.org/pistes/4009> (Consulté le 17 avril 2019)

Synthèse de l'activité :

Le développement professionnel est le processus qui permet à l'enseignant d'acquérir individuellement ou collectivement des connaissances et des compétences afin de répondre aux exigences de sa profession.

ACTIVITE 2 : Quel est le sens du développement professionnel ?

Durée : 1 h 15 mn

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Donner le rôle du développement professionnel de l'enseignant
- ✓ Expliquer l'importance du développement professionnel dans la carrière de l'enseignant

Modalité(s) : Question – réponse (Brainstorming)

Support(s) : Exercice (par paire)

Consigne : Quel est selon vous l'importance du développement professionnel pour l'enseignant ?

Synthèse de l'activité :

Le développement professionnel a pour rôle de repérer les aspects de la formation professionnelle des enseignants qui contribuent à l'amélioration des résultats des élèves, pris dans leur diversité.

Le développement professionnel est très important pour tout enseignant parce que la formation initiale et la formation continue classique ne suffisent pas à répondre aux besoins des apprenants et aux attentes de l'institution scolaire en perpétuels changements.

ACTIVITE 3 : Quel est le processus du développement professionnel ?

Durée : 1 h 45 mn

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Décrire les étapes du processus qui assure le développement professionnel de l'enseignant,
- ✓ Citer les compétences nécessaires au développement professionnel des enseignants.

Modalité(s) : Questions – réponses

Support(s) : Exercice (Travail de groupe)

Consigne : Selon vous quelles pourraient être les étapes du processus qui assure le développement professionnel de l'enseignant ?

Synthèse de l'activité :

Les étapes qui assurent le développement professionnel de l'enseignant sont les suivantes :

- ✓ L'auto évaluation,
- ✓ Le travail personnel,
- ✓ Le travail collaboratif,
- ✓ La participation aux activités des CE et UP,
- ✓ La participation aux activités d'encadrement et de formation continue de l'APFC.

SEQUENCE 2

De l'autoformation aux CE et UP

Objectif de formation : Amener les participants à :

- ✓ Expliquer l'importance de la formation personnelle pour tout enseignant,
- ✓ Découvrir l'importance des CE et UP dans la formation continue de l'enseignant.

Contenu :

- L'importance de la formation personnelle pour tout enseignant ;
- L'importance des CE et UP dans la formation continue de l'enseignant.

Durée : 5 heures

ACTIVITE 1 : En quoi consiste l'autoformation de l'enseignant?

Durée : 1 heure

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Définir l'autoformation,
- ✓ Enumérer des avantages de l'autoformation.

Modalité(s) : Question - découverte en plénière.

Support(s) : Exercice (Travail de groupe)

Consigne : En quoi consiste l'autoformation ? Donnez – en quelques avantages

Dans un contexte de développement accéléré des savoirs, la formation initiale qualifiante, quoique incontournable, constitue un outil insuffisant pour atteindre les objectifs de formation de l'organisation et lui permettre de rester compétitive. La formation continue, bien que mieux adaptée, s'avère déficiente, ne répondant que partiellement aux besoins des organisations (Hrimech, 2002). Par contre, l'autoformation s'illustre comme une approche complémentaire, indispensable pour satisfaire les besoins de développement de compétences liées au travail et le maintien de celles déjà maîtrisées.

L'autoformation. C'est une approche dans laquelle l'apprenant prend l'initiative et choisit de manière autonome ses buts et méthodes d'apprentissage, acquiert des connaissances en utilisant ses propres ressources et celles de son milieu (Carré, 1992; Carré, Moisan et Poisson, 1997). L'étude de l'autoformation constitue un changement de paradigme de la perspective de la formation classique, fondée sur la transmission, vers une perspective d'apprentissage informel ou auto-dirigé (Coffield, 2000 ; Long, 1989).

Avantages et inconvénients de l'autoformation. Tous les sujets sont d'accord pour affirmer avoir des besoins de formation structurée et d'autoformation, mais à différents degrés. Le premier avantage rapporté est le fait que l'autoformation offrirait plus d'autonomie, en ce sens qu'elle n'imposerait pas de contrainte spatiale ou temporelle. De plus, les domaines étudiés par autoformation correspondraient davantage aux besoins de l'apprenant. La possibilité d'apprendre dans différents domaines serait aussi un des grands avantages de l'autoformation. Les apprenants trouvent intéressant le fait de pouvoir choisir les problèmes étudiés et les approfondir à leur gré. L'autoformation présenterait plus de liberté et de souplesse quant à la gestion du temps. Elle serait plus ciblée, que la formation structurée, permettrait d'aller droit au but, de se centrer sur ce qui est important ou intéressant et enfin serait moins ennuyeuse et donc plus agréable.

Quant aux inconvénients, le premier serait le peu de temps disponible pour l'autoformation. Les répondants seraient surchargés de travail et ne disposeraient pas du temps nécessaire pour s'autoformer. Un autre inconvénient est l'insécurité au sujet de la valeur de leur apprentissage, c'est-à-dire de ne pas être en mesure de savoir si l'apprentissage est adéquat. L'autoformation ne donne pas lieu à une évaluation formelle et précise ce qui implique un doute au sujet de la validité des apprentissages ainsi effectués. Les coûts engendrés par l'autoformation (les livres, les revues spécialisées, le matériel, etc.) sont aussi un inconvénient. Livrés à eux-mêmes, les répondants auraient tendance à se lasser d'étudier seuls, de plus, il y aurait un risque de perdre des détails qui pourraient être importants. Finalement, l'autoformation demanderait plus d'effort, car elle doit être organisée et structurée par l'apprenant lui-même.

http://casae-aceea.ca/~casae/sites/casae/archives/cnf2003/2003_papers/mohamed-hrimechCAS03.pdf

Synthèse de l'activité :

L'autoformation est le fait d'apprendre par soi-même, d'acquérir des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être de façon autonome en vue de développer ses compétences professionnelles.

Elle a pour avantages :

- ✓ d'offrir plus de liberté et de souplesse dans la gestion de son temps d'apprentissage,
- ✓ d'acquérir des connaissances pour répondre aux besoins de l'apprenant,
- ✓ d'apprendre dans divers domaines disciplinaires,
- ✓ de combler les déficits de la formation initiale et de la formation continue classiques.

ACTIVITE 2 : Qu'est-ce qu'un Conseil d'Enseignement (CE) ? Qu'est-ce qu'une Unité Pédagogique (UP)?

Durée : 30 minutes

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Définir un CE,
- ✓ Définir une UP.

Modalité(s) : Question – réponse.

Support(s) : Exercice

Consigne 1 : Définissez en une phrase le Conseil d'Enseignement (CE).

I- Définitions du Conseil d'Enseignement et de l'Unité Pédagogique

I.1- Le Conseil d'Enseignement

Le Conseil d'Enseignement est une **cellule pédagogique** regroupant tous les professeurs enseignant la **même discipline** ou des disciplines du même domaine dans un **même établissement**.

Synthèse de l'activité :

Le Conseil d'Enseignement est une **cellule pédagogique** regroupant tous les professeurs enseignant la **même discipline** ou des disciplines du même domaine dans un **même établissement**.

Consigne 2 : Proposez une définition de l'Unité Pédagogique.

I.2- L'Unité Pédagogique

L'Unité Pédagogique est un **regroupement** de Conseils d'Enseignements d'une même discipline de **plusieurs établissements** d'une **même ville**.

Ce regroupement obéit à des critères d'ordre :

- Géographique,
- Administratif,
- De niveau (1^{er} ou 2^e cycles).

Le découpage est du ressort de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) sur proposition de l'Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC).

Synthèse de l'activité :

L'Unité Pédagogique est un **regroupement** de Conseils d'Enseignements d'une même discipline de **plusieurs établissements** d'une **même ville**.

Ce regroupement obéit à des critères d'ordre :

- Géographique,
- Administratif,
- De niveau (1^{er} ou 2^e cycle).

Le découpage est du ressort de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) sur proposition de l'Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC).

ACTIVITE 3 : Quel est le rôle des CE? Quel est le rôle des UP ?

Durée : 1 heure

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Définir le rôle d'un CE,
- ✓ Définir le rôle d'une UP.
- ✓

Modalité(s) : Question - découverte en plénière.

Support(s) : Exercice (Travail de groupe)

Consigne : Citez quelques fonctions des C.E / U. P.

II- Les fonctions, les objectifs et les missions des Conseils d'Enseignement et des Unités Pédagogiques

II.1- Les fonctions des C.E / U.P

La fonction essentielle des Conseils d'Enseignements et des Unités Pédagogiques est de permettre **la concertation, la collaboration et l'échange d'expériences** entre les enseignants d'une même discipline ou des disciplines du même domaine dans un même établissement (C.E) ou entre les Conseils d'Enseignements d'une même discipline de plusieurs établissements d'une même ville (U.P).

II.2- Les objectifs et les missions des C.E / U.P

Les **objectifs** des C.E / U. P sont de :

- ✓ Assurer la formation continue des enseignants ;
- ✓ Recycler les anciens ;
- ✓ Harmoniser les méthodes d'enseignement ;
- ✓ Assurer la formation des plus jeunes ;
- ✓ Harmoniser l'exécution des programmes ;
- ✓ Elaborer les progressions ;
- ✓ Mettre en œuvre des stratégies d'opérationnalisation des progressions.

Pour atteindre ces objectifs, les C.E / U. P reçoivent **pour missions de :**

- ✓ Assurer la réflexion pédagogique, en particulier celle qui concerne la didactique disciplinaire et interdisciplinaire.
- ✓ Constituer une documentation en élaborant des supports à partir d'une synthèse dynamique des apports extérieurs et des réflexions propres à l'Unité Pédagogique.
- ✓ Aider à la formation pédagogique des jeunes professeurs et de ceux qui, après de nombreuses années de pratique, jugent utile de s'interroger sur l'adéquation de leur travail aux nouvelles exigences de l'évolution. Il s'agit donc de faciliter l'insertion professionnelle et développer les relations humaines avec les collègues nouvellement affectés afin d'éviter l'isolement et le cloisonnement.
- ✓ Elaborer une programmation commune.

Synthèse de l'activité :

La fonction essentielle des Conseils d'Enseignements et des Unités Pédagogiques est de permettre **la concertation, la collaboration et l'échange d'expériences** entre les enseignants d'une même discipline / des disciplines du même domaine dans un même établissement (C.E) ou entre les Conseils d'Enseignements d'une même discipline de plusieurs établissements d'une même ville (U.P).

ACTIVITE 4 : Comment fonctionnent les CE et UP ?

Durée : 2 h 30 mn

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Identifier les acteurs des CE et UP
- ✓ Identifier le rôle de chaque acteur
- ✓ Identifier les instruments de pilotage des CE et UP
- ✓ Expliquer le fonctionnement des CE et UP

Modalité(s) : Question - découverte en plénière.

Support(s) : Exercice (Travail de groupe)

Consigne 1 : Dans le tableau ci-après, inscrivez les acteurs des C.E / U.P.

Corrigé de l'exercice

	Conseils d'Enseignements (C.E)	Unités Pédagogiques (U.P)
Les membres	Le Chef d'Etablissement ou son Adjoint	Le Chef d'Etablissement responsable de l'U.P
	L'Econome	Les autres Chefs d'Etablissements membres de l'U. P
	L'Inspecteur d'éducation / l'Educateur	
	Les Professeurs de la discipline /disciplines de même domaine du 1 ^{er} ou 2 nd cycle	Les Professeurs de la discipline du 1 ^{er} ou du 2 nd cycle des différents conseils d'enseignements
	L'Animateur du C.E	L'Animateur de l'U. P
Les partenaires	Les Inspecteurs de l'APFC	Les Inspecteurs de l'APFC
	Autres C.E et U.P	Les autres U.P

Consigne 2 : Indiquez le mode de désignation de chaque acteur dans le tableau suivant.

Corrigé de l'exercice

	Conseils d'Enseignements (C.E)	Mode de désignation	Unités Pédagogiques (U.P)	Mode de désignation
Les membres	Le Chef d'Etablissement :	Membre d'office	Le Chef d'Etablissement responsable de l'U.P :	désigné d'office par le DPFC sur proposition de l'APFC. Il est celui dont l'établissement est responsable de l'U.P
	L'Adjoint au Chef d'Etablissement :	Choisi par le Chef d'Etablissement		
	L'Econome :	Membre d'office	Les autres Chefs d'Etablissements membres de l'U. P :	Membres d'office
	L'Inspecteur d'éducation / l'Educateur :	Choisi par le Chef d'Etablissement		
	Les Professeurs de la discipline /disciplines de même domaine du 1 ^{er} ou 2 nd cycle :	Membres d'office	Les Professeurs de la discipline du 1 ^{er} ou du 2 nd cycle des différents conseils d'enseignements :	Membres d'office
	L'Animateur du C.E :	élu par ses pairs ou désigné par cooptation par le chef d'établissement	L'Animateur de l'U. P :	élu par ses pairs ou désigné par cooptation par le Chef d'Etablissement responsable ou le CRD de l'APFC

Synthèse de l'activité :

Les principaux acteurs des C.E / U.P sont :

- ✓ Les Chefs d'établissements et Directeurs des études
- ✓ Les animateurs des C.E / U.P
- ✓ Les Professeurs de la discipline

Les Chefs d'établissements, les Directeurs des études et les Professeurs de la discipline sont membres d'office,

Les animateurs des C.E / U.P sont élus par leurs pairs ou désignés par cooptation par le Chef d'établissement / le Directeur des études ou par le CRD de l'APFC.

Consigne 3 : Indiquez par une croix le rôle des principaux acteurs des C.E / U.P dans les tableaux ci-après.

Corrigé de l'exercice a

Rôles des acteurs des C. E	Le Chef d'établ.	L'Animateur C. E	Les Profs
Adresse la liste des Animateurs des CE à l'APFC	X		
Elabore le plan d'actions annuel		X	
Réorganise les progressions		X	
Adresse une copie de chacun des plans d'actions élaborés à l'APFC	X		
Participent obligatoirement aux réunions et aux activités du C E			X
Produit un compte-rendu de chacune des réunions ou activités		X	
Adresse ces Comptes-rendus aux membres du C E et à l'APFC		X	
S'impliquent dans toutes les activités de production			X

Corrigé de l'exercice b

Rôles des acteurs des U.P	Le Chef d'établ. resp	L'Animateur U. P	Les Profs
Veille au respect du rythme et de la nature des évaluations		X	
Veille à la désignation des différents Animateurs par discipline des UP dont il est responsable	X		
Tient un cahier de bord où il transcrit succinctement les questions soulevées et les activités menées		X	
Gère les ressources matérielles et financières de l'U P		X	
Veille à l'élaboration des plans d'actions des UP	X		
Prendent une part active aux séances de travail			X
Assure le suivi de l'exécution des activités identifiées et planifiées		X	
Reçoit et vise les comptes-rendus des réunions de l'UP	X		

Rôles des acteurs des C.E / U.P

1- Les Chefs d'Établissements et les Directeurs des Etudes

Ils sont les premiers responsables et les maîtres d'œuvre du fonctionnement régulier des C.E et des U.P

CONSEILS D'ENSEIGNEMENTS (C E)	UNITES PEDAGOGIQUES (U P)
<ul style="list-style-type: none"> -Ils veillent à la désignation des Animateurs des CE disciplinaires dès la rentrée scolaire -Adressent la liste des Animateurs des CE à l'APFC -Veillent à l'élaboration des plans d'actions par les CE -Adressent une copie de chacun des plans d'actions élaborés à l'APFC -Initient des réunions à caractère pédagogique en fonction des besoins -Apprécient l'ordre du jour des réunions proposé par l'Animateur et en informent les membres -Veillent à la participation de tous aux réunions -Participent aux réunions ou se font représenter par les adjoints -Mettent à la disposition des CE des moyens nécessaires à leur fonctionnement -Veillent à la diffusion des comptes-rendus des réunions ou d'activités auprès des CE et de l'APFC -Veillent à la bonne application des décisions prises -Visent les cahiers de bord des animateurs de CE 	<ul style="list-style-type: none"> Le chef d'établissement responsable administratif -Reçoit la liste des enseignants par discipline de chaque établissement membre de l'UP (1^{er} et 2nd cycle) -Veille à la désignation des différents Animateurs par discipline des UP dont il est responsable -Adresse la liste des Animateurs des U P à l'APFC, aux autres Chefs d'Établissements et aux DE dès leur désignation -Veille à l'élaboration des plans d'actions des UP -Adresse une copie des plans d'actions à l'APFC et aux autres chefs d'établissements et DE membres de l'UP -Apprécie l'ordre du jour des réunions de l'UP -Vise les convocations aux réunions de l'UP -Veille à la diffusion des convocations et invitations auprès des acteurs et partenaires de l'UP -Veille à la participation de tous aux réunions -Préside les réunions de l'UP ou se fait représenter par un autre chef d'établissement ou DE -Dégage les moyens nécessaires au fonctionnement de l'UP de concert avec ses pairs -Reçoit et vise les Comptes-rendus des réunions de l'UP -Veille à la diffusion des Comptes-rendus des réunions auprès des acteurs de l'UP et auprès de l'APFC -Organise avec ses pairs, des rencontres bilans de fonctionnement de l'UP

2- L'Animateur de C.E et d'U.P

Sous la responsabilité du Chef d'établissement, responsable administratif de l'UP ou du C E, l'Animateur d'UP ou du C E est chargé de la coordination des activités pédagogiques de sa structure. En outre, le même Animateur,

C E	U P
<ul style="list-style-type: none"> -Elabore le plan d'actions annuel ; -Elabore les progressions. -Veille au respect : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des progressions ✓ Du rythme et de la nature des évaluations ✓ A la bonne application des consignes et instructions officielles relatives à l'exécution des programmes d'enseignement et des méthodes -Concourt à la mise en œuvre des expérimentations pédagogiques -Identifie les difficultés rencontrées par ses collègues et les inscrit dans un ordre du jour qu'il soumet au chef d'établissement -Gère les ressources matérielles et financières -Elabore l'ordre du jour des réunions qu'il soumet au chef d'établissement ou au Directeur des études (DE) -Convoque, avec l'autorisation du chef d'établissement ou du D E, les réunions du C E et les anime -Produit un compte-rendu de chacune des réunions ou activités -Adresse ces Compte-rendu aux membres du C E et à l'APFC. -Encourage la production de supports pédagogiques et/ou didactiques -Tient un cahier de bord où il transcrit succinctement les questions soulevées et les activités menées 	<ul style="list-style-type: none"> -Elabore le plan d'actions annuel de l'U P -Elabore les progressions -Veille au respect : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des progressions ✓ Du rythme et de la nature des évaluations ✓ A la bonne application des consignes et instructions officielles relatives à l'exécution des programmes d'enseignement et des méthodes -Veille à l'exécution des activités identifiées et planifiées -Gère les ressources matérielles et financières de l'UP -Elabore l'ordre du jour des réunions de l'U P qu'il soumet au chef d'établissement -Fait convoquer par le chef d'établissement responsable de l'U P les réunions et les anime (au moins 04 réunions par an). -Produit un compte-rendu de chacune des réunions ou activités -Adresse ces Compte-rendu aux membres de l'U P et à l'APFC Décèle les personnes ressources aptes à apporter une expertise à l'U P -Encourage la production de supports pédagogiques et/ou didactiques -Engage l'U P dans des réflexions pédagogiques ou de nature à renforcer leur efficacité et à améliorer les résultats scolaires des élèves. -Tient un cahier de bord où il transcrit succinctement les questions soulevées et les activités menées

3- Les Professeurs (membres statutaires)

- ✓ Participent obligatoirement aux réunions et aux activités du C E. et de l'U P ;
- ✓ Prennent une part active aux séances de travail ;
- ✓ S'impliquent dans toutes les activités de production.

4- Les Coordinations Régionales Disciplinaires (CRD partenaires)

Les Inspecteurs de l'APFC appuient le fonctionnement des C.E et des U.P. Ils interviennent en qualité de personnes ressources. A ce titre :

- ✓ Ils prennent connaissance des problèmes rencontrés par les C.E et des U.P à travers les compte - rendus qui leurs sont destinés et ils essaient d'y apporter des solutions ;
- ✓ Ils mettent à la disposition des C.E et des U.P des informations relatives aux programmes et aux méthodes d'enseignement ;
- ✓ Ils fournissent aux C.E et aux U.P des documents d'accompagnement et des matériels didactiques ;
- ✓ Ils facilitent les échanges d'informations et de documents entre les C.E et les U.P ;
- ✓ Ils supervisent l'élection des animateurs des U.P.

5- Les autres C.E et U.P (partenaires)

Les autres U.P. et C.E. exercent leurs activités propres. En outre :

- ✓ Ils favorisent l'interdisciplinarité.
- ✓ Ils construisent des réseaux de partage d'informations, de savoir et de savoir-faire.

Synthèse de l'activité :

Les acteurs et les partenaires des C.E et des U.P ont des rôles bien déterminés. Il est important que chaque acteur ou partenaire joue pleinement son rôle pour que les C.E et U.P fonctionnent correctement et contribuent ainsi à de meilleurs rendements dans les établissements secondaires.

Consigne 4 : Citez quelques instruments de pilotage des CE/UP ?

III- Les instruments / outils de pilotage des Conseils d'Enseignement et des Unités Pédagogiques

IV.1- Les instruments / outils de pilotage des C.E / U.P

Pour mener à bien sa mission, l'Animateur de C.E. ou de l'U.P. doit disposer d'un certain nombre de documents.

1- Documents de pilotage

DOCUMENTS	SOURCES
La lettre de mission des CE/UP	Chef d'établissement / APFC
Le cahier de bord	Chef d'établissement (CE) Chef d'établissement responsable de l'UP
La liste des établissements membres de l'U.P	Chef d'établissement responsable de l'UP / APFC
La liste des professeurs membres du CE ou de l'U.P (noms, prénoms, matricule et emploi)	Chefs d'établissement
La fiche de suivi et d'évaluation des C.E. ou des U.P.	APFC / Chefs d'établissement
Les archives du C.E. ou des U.P.	Chefs d'établissement
La liste des documents et matériels didactiques	C.E / U.P
Le plan d'actions	Canevas proposé par l'APFC
Le cahier d'entrée et de sortie de documents et de matériels	Chefs d'établissement
Les progressions d'enseignement-apprentissage	C.E / U.P
La liste officielle des manuels agréés	Chefs d'établissement / APFC
Les décisions portant sur : -Le découpage de l'année -Les opérations de fin de trimestre -Les coefficients -Le rythme des évaluations -Les dates des congés et des vacances scolaires	Chefs d'établissement

2- La matrice d'actions / le plan d'actions

De tous ces instruments, la matrice d'actions ou le plan d'actions élaboré permet à l'Animateur de C.E. ou de l'U.P. de planifier les activités dans le temps et dans l'espace, afin d'évaluer l'efficacité du fonctionnement de la structure, qu'il anime.

Synthèse de l'activité :

Les principaux documents de pilotage des C.E / U.P sont :

- ✓ Les textes officiels relatifs à l'année scolaire en cours,
- ✓ Le découpage des U.P,
- ✓ La matrice d'actions / le plan d'actions,
- ✓ Le cahier de bord,
- ✓ Les programmes et progressions,
- ✓ La liste des documents et matériels.

Les textes officiels de l'année scolaire en cours, le découpage des U. P, les programmes et progressions sont disponibles auprès des Chefs d'établissements / Directeurs des études ou de l'APFC.

SEQUENCE 3

Le dispositif de suivi et d'encadrement des enseignants

Objectif de formation : Amener les participants à :

- ✓ Découvrir le dispositif de suivi et d'encadrement des enseignants,
- ✓ Identifier les acteurs de suivi et d'encadrement ainsi que leurs rôles.

Contenu :

- Le dispositif de suivi et d'encadrement des enseignants ;
- Les acteurs de suivi et d'encadrement des enseignants ;
- Le rôle des acteurs de suivi et d'encadrement des enseignants.

Durée : 5 heures

ACTIVITE 1 : Qu'est-ce qu'une Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC)?

Durée : 1 heure

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Définir ce qu'est une APFC,
- ✓ Situer l'APFC au sein de la DPFC.

Modalité(s) : Question – réponses.

Support(s) : Exercice (Travail de groupe)

Consigne : Dites en vos propres termes ce qu'est une APFC .

1- LA DIRECTION DE LA PEDAGOGIE ET DE LA FORMATION CONTINUE (DPFC)

La Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) est la principale structure d'encadrement Pédagogique du Ministère de l'Education Nationale. Elle est la Direction centrale du Ministère de l'Education Nationale qui a pour mission d'encadrer tous les professeurs des établissements publics et privés laïcs et confessionnels au plan de la pédagogie et de la formation continue.

Pour mieux accomplir sa mission d'encadrement pédagogique, la DPFC s'est dotée de structures internes parmi lesquelles le Service de la Coordination des Disciplines (SCOD) dont dépendent les Coordinations Nationales Disciplinaires et les Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC). Pour mesurer l'impact des structures d'encadrement sur les enseignements, il est bon d'en connaître les missions.

2- LES ANTENNES DE LA PEDAGOGIE ET DE LA FORMATION CONTINUE (APFC)

Les Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue sont chargées de l'encadrement pédagogique et de la Formation continue des enseignants du Ministère de l' Education Nationale.

Les Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue, placées directement sous l'autorité de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue, sont dirigées par des Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire ou des Conseillers Pédagogiques. Les APFC sont composées de Coordinations Régionales Disciplinaires qui regroupent en leur sein les encadreurs pédagogiques par discipline.

Les Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue et par ricochet les encadreurs pédagogiques ont pour mission :

- *d'appliquer dans leurs zones d'influence respectives, les directives de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) en matière de pédagogie et de formation continue des enseignants dans les établissements publics et privés ; laïcs et confessionnels
- *de contribuer à l'élaboration des curricula et de favoriser leur implantation auprès des enseignants
- *d'encourager chez les enseignants la production de supports pédagogiques
- *d'organiser l'encadrement pédagogique des enseignants des établissements publics et privés du préscolaire, du primaire et du secondaire par les encadreurs, à travers des visites de classe et classes ouvertes, des ateliers ou journées pédagogiques, des stages et des séminaires
- *d'œuvrer à l'amélioration des performances des enseignants par la maîtrise des disciplines et des méthodes et approches pédagogiques de celles-ci
- *de participer à la mise en œuvre de projets de recherche et d'innovation pédagogiques dans les différentes structures d'enseignement.

Synthèse de l'activité :

Une Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC) est une structure déconcentrée de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) chargée de l'encadrement pédagogique et de la Formation continue des enseignants du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle a pour mission d'appliquer dans sa zone d'influence, les directives de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) en matière de pédagogie et de formation continue des enseignants dans les établissements publics et privés laïcs et confessionnels.

ACTIVITE 2 : Quels sont les acteurs d'une APFC? Quel est le rôle de chaque acteur ?

Durée : 1 h 30 mn

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable de :

- ✓ Identifier les acteurs d'une APFC,
- ✓ Définir le rôle de chaque acteur.

Modalité(s) : Question – réponses.

Support(s) : Exercice (Travail de groupe)

Consigne : Citez les acteurs d'une APFC et donnez le rôle de chacun d'eux !

Article 4 : Chaque Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue regroupe en son sein, les Coordinations Régionales Disciplinaires. Chaque Coordination Régionale Disciplinaire couvre à la fois la Maternelle, le Primaire, les CAFOP et le Secondaire.

Article 5 : Chaque Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue est dirigée par un chef d'Antenne nommé par décision du Ministre de l'Éducation Nationale parmi les Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire chargés de la Pédagogie ou parmi les Conseillers Pédagogiques de lycée.

Article 6 : Le Chef d'Antenne est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur Régional de l'Education Nationale.

Article 7 : Le Chef d'Antenne gère les ressources humaines, les ressources financières et les moyens matériels affectés à l'Antenne. Il coordonne les activités et les missions de l'ensemble des Coordinations Régionales Disciplinaires. Il rend compte de ses activités au Directeur Régional de l'Education Nationale et au Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue.

Article 8 : Les Coordinations Régionales Disciplinaires sont animées par des Conseillers Pédagogiques de l'enseignement secondaire.

Article 9 : Les Conseillers Pédagogiques du Préscolaire et du Primaire ont en charge l'encadrement et le suivi pédagogique des Directeurs d'Ecole et des Maîtres d'Application.

Article 10 : Chaque Coordination Régionale Disciplinaire est dirigée par un Conseiller Pédagogique du secondaire et est appelé Coordonnateur Régional Disciplinaire. Il coordonne toutes les activités de sa discipline à la Maternelle, au Primaire et au Secondaire. Il est nommé par le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue sur proposition du Chef d'Antenne et du Coordonnateur National de la Discipline.

Article 11 : Sous l'autorité hiérarchique directe du Chef d'Antenne de la Pédagogie et de Formation Continue, les Coordonnateurs Régionaux Disciplinaires coordonnent les activités pédagogiques, impulsent et suivent les activités des Unités Pédagogiques et des Conseils d'Enseignement, président les réunions techniques et veillent à la mise en œuvre du plan d'actions des coordinations régionales disciplinaires.

Ils rendent compte des activités des Coordinations Régionales Disciplinaires au Chef d'Antenne et au Coordonnateur National Disciplinaire.

Article 12 : Les animateurs Pédagogiques sont recrutés, par voie de concours, parmi les Enseignants des lycées et collèges (pour le Secondaire Général), les professeurs de CAFOP (pour les CAFOP), et les Instituteurs et les Educateurs Préscolaires (pour le Primaire et la Maternelle).

Synthèse de l'activité :

- ✓ Le Chef d'Antenne gère les ressources humaines, matérielles et financières affectées à l'APFC. Il coordonne les activités et les missions de l'ensemble des Coordinations Régionales Disciplinaires.
- ✓ Le Coordonnateur Régional Disciplinaire coordonne toutes les activités de sa discipline à la Maternelle, au Primaire et au Secondaire.
- ✓ Le Conseiller Pédagogique de l'enseignement secondaire a en charge l'encadrement et la formation continue des enseignants des établissements secondaires publics et privés.
- ✓ Le Conseiller Pédagogique du Préscolaire et du Primaire a en charge l'encadrement et le suivi pédagogique des Directeurs d'Ecole et des Maîtres d'Application.

ACTIVITE 3 : Quels est le fonctionnement d'une CRD ?

Synthèse de l'activité :

Une Coordination Régionale Disciplinaire est animée par un Conseiller Pédagogique le l'enseignement secondaire. Sous l'autorité hiérarchique directe du Chef de l'APFC, il coordonne les activités pédagogiques, impulse et suit les activités des Unités Pédagogiques et des Conseils d'Enseignements, préside les réunions techniques et veille à la mise en œuvre du plan d'actions de sa Coordination Régionale Disciplinaire. Il rend compte des activités de sa Coordination Régionale Disciplinaire au Chef d'Antenne et au Coordonnateur National Disciplinaire.

ACTIVITE 4 : Quels sont les activités d'une CRD ?

Durée : 1 heure

Objectif(s) pédagogique(s) : Être capable d'énumérer les activités d'une CRD

Modalité(s) : Questions – réponses.

Support(s) : Exercice

Consigne : Enumérez quelques activités d'une CRD.

Synthèse de l'activité :

Les principales activités d'encadrement et de formation continue des Coordinations Régionales Disciplinaires sont :

- ✓ Les visites de classes,
- ✓ Les classes ouvertes,
- ✓ Les ateliers de formations,
- ✓ Le suivi des activités des Unités Pédagogiques et des Conseils d'Enseignements.